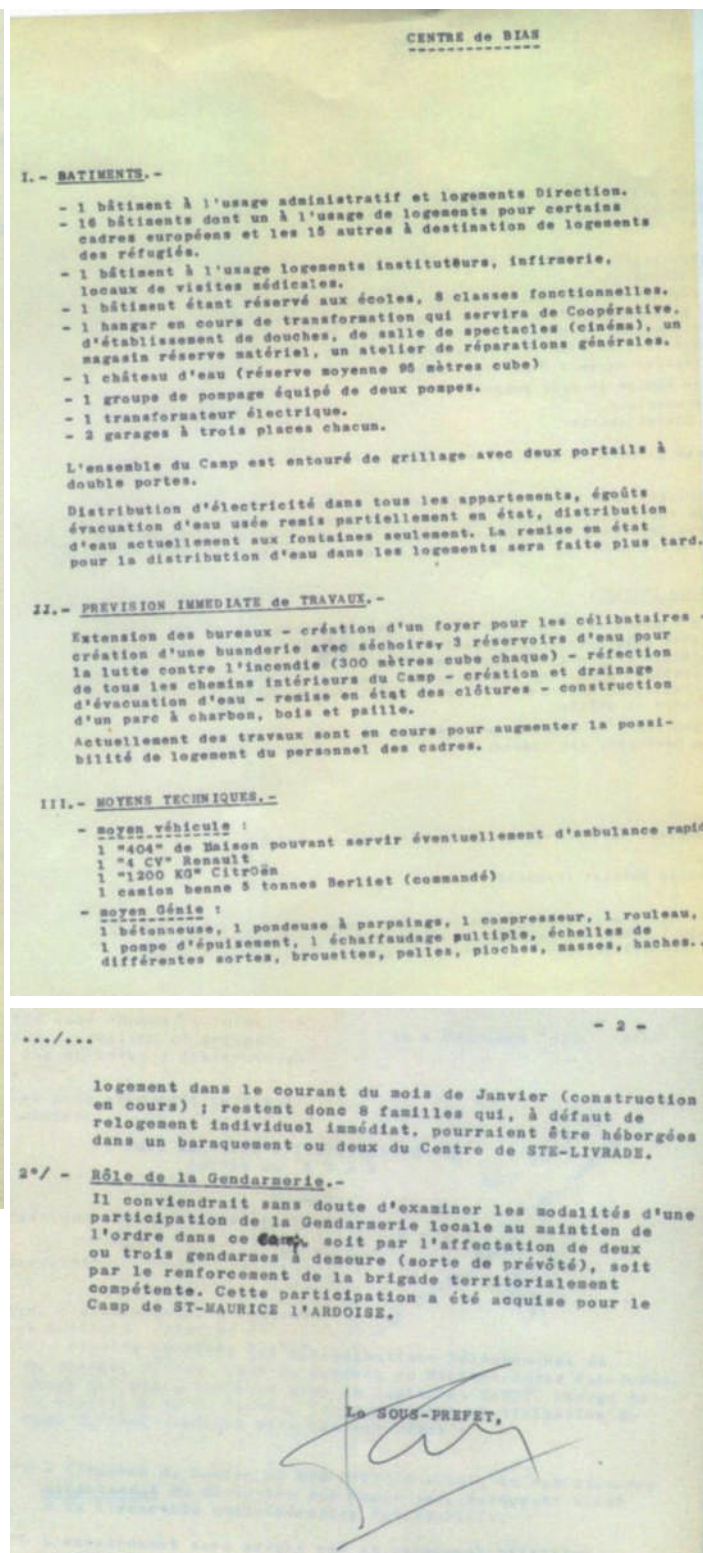
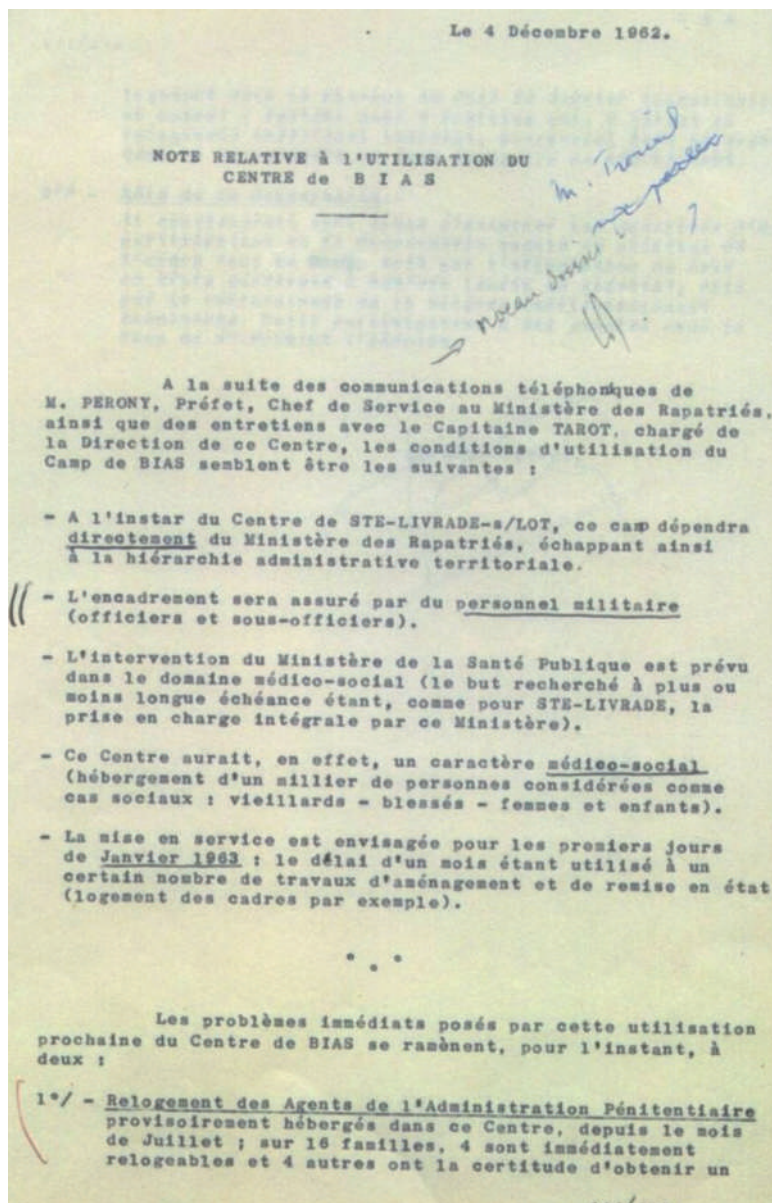




Un passé de centre de regroupement...

- Été 1939 : Républicains espagnols
- 1948-1952 : activistes indépendantistes indochinois
- 1956-1961 : rapatriés d'Indochine
- 1962 : membres de l'administration pénitentiaire

147. L'accueil de 1 400 Français musulmans d'Algérie. Note des Renseignements généraux d'Agen à leur direction de Bordeaux et aux autorités préfectorales, 12 décembre 1962, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, fonds de la préfecture de Lot-et-Garonne, 930 W 20

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR												
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE												
DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX												
AGEN												
ORIGINE				EXPÉDITION				RÉFÉRENCE		CLASSEMENT		
DÉPARTEM.	POSTE	COTE SOURCE SERVICE		NATURE	DATE	EXEMPLAIRES NOMBRE N°		ENREGISTREM.	ENREGISTREM.	DATE	CATÉG.	DOSSIER
47	1	1,2,4 X.9		-	12/12/62	9 1/		2108	2053	4/12/62	20G/50S	
PIECES JOINTES				OBJET				DESTINATAIRES				
A/s. du Centre d'Accueil de Bias (Lot-et-Garonne) - L'arrivée prochaine de Harkis se confirme.				MM. LE PRÉFET LE DIRECTEUR DES R.G. S.R.G. Bordeaux S/Préfet Villeneuve Poste RG Villeneuve archives				*		***		
								*		*		
								*		*		
								*		*		
								**		**		
TIMBRE A L'ARRIVÉE				RÉSUMÉ								
<i>Signal</i>				Les bruits qui circulaient à Bias se confirment. A bonne source, il est en effet prévu que le Centre d'Accueil de Bias doit être remis en service dès le 8 janvier 1963 pour accueillir des familles de Harkis. L'actuel gestionnaire du Centre, le Capitaine TARAUD, déclare qu'il doit recevoir entre le 8 et le 15 Janvier 1963 environ 1400 F.M.A., savoir des harkis et leurs familles. Il s'agit soit de malades, soit de vieillards, soit de blessés, difficilement récupérables. Un encadrement militaire est prévu, de même qu'un important service de Santé pour assurer les divers services prévus en fonction de l'état de ces harkis. Les habitants de la région de leur côté ne sont pas encore très bien informés quant à la prochaine utilisation précise du Centre. Ils savent simplement qu'environ 500 harkis (sic) risquent d'être installés à Bias. Ils ignorent qu'il s'agit d'invalides, et trois fois plus nombreux que ce qu'ils imaginent. L'Administration Pénitentiaire se hâte de reloger à Villeneuve les surveillants rapatriés d'Algérie qui sont reclassés à la Centrale d'Eysses et qui avaient été provisoirement logés dans les meilleurs locaux de Bias. Le Service continue à suivre l'ensemble de ces questions et rendra compte de tout fait nouveau en temps opportun.								
ENREGISTREMENT												
DIFFUSION												
COTE D'EXPLOITATION												
CLASSEMENT												
OBSERVATIONS												

« Note du directeur du camp de Bias sur le règlement intérieur , 4 août 1963

Police-discipline :

- à l'échelon bâtiments, la police et la discipline sont assurées par les chefs de bâtiments désignés ;
- en cas de bagarre, ou rixe, il est prescrit d'agir immédiatement, de disperser tous les rassemblements, particulièrement des enfants et des femmes qui sont générateurs de désordre (utiliser garde) ;
- alerter la gendarmerie, le médecin, s'il y a blessure grave, évacuer s'il y a lieu vers l'hôpital, aider la gendarmerie à l'établissement de l'enquête ou du constat.

Circulation intérieure du centre :

- toute circulation des véhicules étrangère au centre est interdite ;
- sont autorisés ceux du personnel, du cadre enseignant ;
- sont tolérés dans la journée les véhicules du boucher, du boulanger, du limonadier, afin de ravitailler la population ;
- les véhicules des visiteurs seront garés au parc auto, à côté des bureaux administratifs, après autorisation, et ceci pour la journée.

Fermeture des grilles :

Les grilles seront fermées à 21 heures et réouvertes le lendemain à 7 heures. Les véhicules des personnels sont seuls autorisés à pénétrer au centre. Pour ce faire appeler le concierge.

Propreté du centre :

Un nettoyage général du centre, des maisons et abords, avec l'aide des chefs de bâtiments, sera fait chaque samedi matin.

Eclairage :

Afin d'éviter le gaspillage d'électricité, le courant sera coupé aux heures suivantes :

- matin : de 12 heures à 14 heures ;
- soirée : de 18 heures à 7 heures.

La coupure de courant sera faite par le concierge.

Consignes particulières :

Ces consignes seront données par le directeur du centre, et peuvent être de tout ordre.

- Exemple : arrivée ex-supplétif :

- a)- prendre l'intéressé en gare
- b)- lui fournir les clés du logement

- Exemple : départ ex-supplétif :

- a)- l'intéressé, en possession du bon de transport, de la fiche de départ, sera transporté jusqu'à la gare de Penne.

Le Directeur B. »

149. Reconstruire une vie dans des conditions difficiles. Articles du journal *Sud-Ouest*, 14 février 1963, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 206 JX 145

I. — Dans les baraquements et la boue, ils ont succédé aux Eurasiens, leurs frères d'infortune

BIAS-SUR-ABEL. La misère a changé de visage.

Hier encore de grands chapeaux de paille, des yeux bridés, des robes malicieuses. Aujourd'hui, des lambeaux de capote kaki, des barbes hirsutes, des visages rapés.

Des trinités rapatriées aux harkis fidèles, la « transhumance » de l'histoire poursuit ses pérégrinations. Si ses victimes passent d'un continent à l'autre, elles effectuent les mêmes déplacements et les mêmes groupes ethniques, elle demeure, le, éternellement la même. La « transhumance » est à base de boue.

Bias est un énorme baraquement dans lequel les pils algériens ont droit de passage comme ceux, jadis, des Européens. Hier les « harkis » ont été, pour un parti, la chance de contourner quelques guillottes, ventriges de leur passé. Aujourd'hui...

Boue, une, que l'on a fait valoir sur sa, sur leur fidélité à la son pas — c'est une formule célèbre imputablement ceux qui ne sont pas — font un formule célèbre — dans un sens.

13000 HARKIS.

Il n'est plus temps d'épiloguer. Comme jadis les Français d'Indochine, mais pour des raisons plus

**Reportage de
Louis-Guy GAYAN
pour le texte
et Lucien TELPORTE
pour les photos**

gravelles, plus sanglantes encore, ces « Français suppléants » ont dû demander à devenir des Français à part entière.

Il y avait 130.000 hommes, composant cette masse à manœuvre à mi-chemin entre la finition civile et la vie militaire, le se différenciant en « harkis » proprement dits, troupes suppléantes complétant un groupe opérationnel et s'identifiant à lui, puis en « mukhadamis » plus spécialement en raison avec les fameux officiers S.A. en suppléants de la gendarmerie M.S., compagnies nomades algériennes, etc.

Il étaient multiformes comme le terrain auquel ils devaient s'adapter. Ils guidaient les officiers métropolitains, faisaient le coup de feu, racontaient, se faisaient ser pour un peu plus de 800 millions francs par jour. Ceux qui sont restés meurent, aujourd'hui, pour beaucoup moins.

Les autres, ceux qui ont franchi le Méditerranéen, vivent pour rien. Ils sont environ 13.000, à Bias, dans une dizaine de baraques, en abrite 1.500.

« Harkisville ».

DIX HEURES, un cil qui a perdu toutes ses couleurs dans le vauvau. Il ne reste que le gris et du

métier et par vocation. Le maire de Villars (près de Bône) n'a jamais eu à se plaindre de ses services, au contraire. « J'étais titulaire, garde champêtre titulaire », complète Aidou.

Pourtant, M. le Maire de Villars ne veut plus le payer. « J'ai écrit à Alger, ils m'ont dit que mon ta-

laine avait été versé à la mairie. Mais le maire y veut pas me payer. Alors ? »

Le garde champêtre Aidou est entré en France et, sanglé dans une veste impeccable, les mollets serrés dans des molletières, il est devenu le garde champêtre de « Harkisville », près de Bias.

La « chikala ».

CETTE FOIS nous y sommes. A peine débarqués nous voici en pleine « chikala ».

Gilet rouge et fine barbe noire, le capitaine Maisonneuve dirige une répartition de logement, de manière à regrouper et relayer si possible les familles et à installer les célibataires en commun : une cuisine, deux chambres, huit locataires.

C'est la valse des matelas, les paillasses, les casernes qui pendent à une main et un poste transitor anachronique dans l'autre.

La « chikala » c'est l'A.B.C., le premier mot arabe que l'étranger apprend pour définir une manière de vivre, d'être, de parler, de se plaindre, de protester, de rire, de pleurer, de quémander, de chipoter.

Trente-six verbes en un mot, proche, phonétiquement du mot de la « chikane », « chikala » ? Un « titi » dirait que c'est du « baratin ».

Mon capitaine, j'enseigne le logement seul pour la famille ? Les enfants entendent des gros mots... « Chikala ».

Commandant, j'ai écrit au maire pour mon mandat et il m'a pas répondu ? « Chikala » encore.

Commandant, pour les lits... « Chikala » toujours.

Ces familles Hernandez à la petite semaine ont des vétérans dans le village, est aussi plus que le turban qui le surmonte, des unijambistes, 650 gosses vivifiés par les bords de boue, quelques femmes et beaucoup de flegme.

Bias 1963 : 1300 harkis et quelques remarquables anciens des « Affaires algériennes » pour les comprendre et les guider.

Merci à la France qui nous protège ! » a crié le garde champêtre Aidou au passage de notre voiture.

L.-G. G.

(A suivre.)



Ravitaillement assuré : pain, njande, limonade, légumes, chacun n'a plus qu'à faire sa propre cuisine.

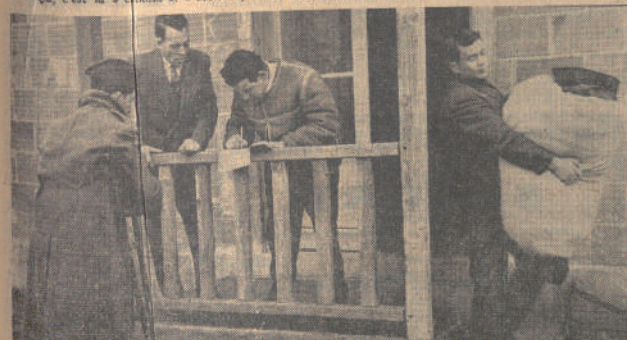
(Photos : Sud-Ouest ; opér. L. D.)



Nomades sous toutes les latitudes, les « harkis » trouvent naturellement les paillasses et les urinoires de leurs démenagements.



C'est la « chikala ». « Mon capitaine, écoutez... » et le capitaine Maisonneuve entend.



Un café, une copote, une béguille... Plus loin, une paillassette. Une scène de tous les jours à Bias.

II. — Dans ce centre médico-social pour blessés ou infirmes les officiers « S.A.S. » recréent la vie

FRAPU, l'énergie traduite par la démarche, une loyauté inflexible, inscrite dans des yeux bleus acier, le commandant Tarot a franchi le cap de la cinquantaine avec une exceptionnelle vigueur. C'est un ancien officier S.A.S.; cela se sent au maintien discret et ferme de l'armée psychologique, à l'intelligence vive constamment en éveil, à la foi dans la bêtise qu'il dirige.

Il a quitté l'Algérie au mois de juillet, parmi les derniers, après dix années de lutte, de fraternisation avec les makhzen.

« Plus d'un officier S.A.S. leur doit être encore en vie. » Son ton est un peu celui d'un père de famille reconnaissant, d'un retour en métropole où lui a appris que les makhzen étaient très installés à Bies. » Il a encore du travail là-bas », ajoute-t-il.

« Patron » dans les Aurès, il s'est adressé dans la plaine du Lot. « Ils ne demandent qu'une chose : ne pas être rejetés comme des chiens, que l'on comprenne leurs problèmes. Mais on ne fait jamais rien que l'on

opère dans l'intérêt d'un rapprochement ethnique ou familial, sans l'occasion d'énormes hermines dont on ne sait plus si elles sont réellement des ours.

Des hommes, les matelas sur l'épaule, traînent leur cantine, des vieillards immobiles et recroisés dans leurs gandouras délavées, des gosses volubiles qui courent dans tous les sens. Un spectacle de débâcle au milieu des cris gutturaux.

Plus tout s'apaise parce que les apparences matérielles n'ont que peu d'importance comparées au résultat psychologique obtenu. Le commandant Tarot me l'explique.

Il fait froid, il pleut. Croyez-vous que l'Algérie soit un pays uniformément chaud ? Ils ont en froid déjà dans les Aurès et ils couchaient par terre. Ici, ils trouvent des lits, un toit, ils sont chauffés. Ils étaient parfois empiétés dans les gourdins d'argile, là ils vivent au maximum quatre par chambre. »

REPORTAGE

de
Louis-Guy GAYAN
pour le texte
et **Lucien DELPORTE**
pour les photos

Recréer la vie

« Être le chef qu'ils respectent. » Encore une fois, le « chikou » est une partie du secret. Savoir écouter, comprendre, ne jamais être complice. A Bies, un bureau est ouvert pour les « chikous », un peu comme un bureau des objets, des parents, des diables perdus, sur le cœur, à côté des décorations, ils portent tous une sorte d'identité. Elle fut, à l'origine, imprimée, calligraphiée, tamponnée comme une bonne carte de citoyen, les doigts maladroits, le temps, les voyages ont ajouté cette note d'existence d'une petite quotidienneté de la vie.

Une extraordinaire troupe ambulante

Un catalogue mal des nomades qui ont vécu des années durant dans

C'EST vrai, le ministre des rapatriés n'a rien improvisé à la légère et s'il réussit dans la lourde tâche que lui imposent 13.000 haïks rapatriés, il le devra sans doute à des hommes comme le commandant Tarot et le capitaine Maison-

neuve qui savent comment, ces guerriers, d'un autre temps, peuvent s'habituer à l'incision de la paix.

Les problèmes qui leur sont posés sont sans doute plus directs que ceux auxquels durent faire face leurs prédécesseurs en cet lieu avec les rapatriés algériens, plus subtils, plus évolutifs.

Il n'y en a pas moins 1.300 âmes et parmi elles 600 enfants. La population complète d'un village qui est



Ballottés, vêtus d'habits de fortune, les petits « haïks » ont, malgré tout, bon pied, bon œil, et le sourire.

pes soit par les blessures, soit par l'âge et difficilement recouvrables. Premier point, les rapatriés à une vie sociale normale. »

En moins d'un mois il a tout bouleversé pour fonder le « village ».

Une école, une infirmerie

Il a ouvert une école avec huit classes et des instituteurs revendus d'A.F.N. eux aussi.

Il a installé une infirmerie de 25 lits, confortable et coquette. Chaque matin un médecin militaire (il est le seul ressortissant de l'armée dans le camp avec un deuxième docteur) voit défiler une cinquantaine de malades. Les blessures douloureuses succèdent aux rhumes ordinaires.

réserve d'eau, nous créerons une piscine. »

Le travail est un excellent remède, surtout pour ceux qui — selon une excellente expression du commandant — ont tendance à être des « contemplatifs ».

Et ce n'est pas le labour qui va

manquer aux haïks; un labour d'hommes et non plus de militaires. C'est parfois plus délicat.

(A suivre.)

L.-G. G.

Voir « Sud-Ouest » du jeudi 14 février.



Scènes de la vie de famille : les mûches de pain, les pommes de terre, les femmes et les enfants, tout cela fait partie du décor des grands nomades.

le village de la guerre. Des mercenaires ? On emploierait ce mot s'il était malhonnête ou incompréhensible. Ils étaient les haïks, couverts de décorations, embarrassés de femmes et d'enfants, couchant à même le terre parfois, invraisemblable troupe ambulante embarquée sur un chariot qui a vété dans l'armée.

Au premier coup d'œil, l'Européen lisse et cuirassé, les trouve pitoyables dans leurs oripeaux de guerriers en déroute.

Les changements de logement, ils sont donc généralement hordica-

Le commandant Tarot n'a pas attendu que l'effectif soit au complet pour tracer son nouveau plan de conquête sociale.

« Nous avons tout d'abord une mission initiale qui définit notre ligne générale : nous sommes ici centre médico-social. C'est-à-dire que nous devons accueillir les blessés, les mutilés, les veuves et les vieillards. Vous trouverez parmi eux des anciens combattants de 1914-1918, la poitrine constellée de décorations.

Il sont donc généralement hordica-

Tous les logements ont été équipés de matériel neuf : lits, tables, cuisinières. Ils sont propres.

« Il faut absolument, ajoute le commandant, balayer cette impression de camp, de caserne. Des la stationnement obéisse et les beaux jours revendus nous donnerons un aspect plus coquet aux bâtiments, nous planterons des massifs de fleurs. Nous installerons, toujours avec nos propres moyens, une salle de spectacle et des douches. Plus tard, les règlements d'incendie exigeront une



Les classes fonctionnent depuis quelques jours. On rattrape le temps perdu. (Photos « Sud-Ouest », op. Lucien Delporte.)

III. - En tissant des tapis, c'est toute une vie qu'il leur faudra remettre sur le « métier »...

« **N**OUS, MONSIEUR, CE QUE NOUS VOULONS, c'est que nos femmes viennent avec nous, et les enfants aussi. On sait pas s'ils sont vivants. » Lorsque le vague-mestre passe, les « célibataires » se ruent à l'assaut. Car ils sont, pour la plupart, célibataires par force. La famille n'a pas été comprise dans un départ hâtif. Elle est demeurée dans les villages, avec tous les risques que cela comporte, pour elle, et la lancinante inquiétude qui tenaille les « rescapés ».

« Si on ne nous les rend pas, on ira les chercher et, s'il le faut, on fera du nettoyage ! »

C'est le « mokhadem » Rouibi qui vient de parler. Il a 33 ans, il est en « bleus » de travail. La tenue a changé mais il continue son rôle de « mokhadem » qui ressemblait à celui d'un sous-officier responsable d'une section de « harkis ».

Rouibi n'est pas n'importe qui. Il était au côté du commandant Tarot, en Algérie. Bilan : quatre citations de Valeur militaire et quelques souvenirs.

Le 11 février 1962 on était avec le commandant lorsqu'un rebelle s'est rallié. Par sa trace nous avons pu remonter jusqu'au groupe et le détruire. Nous n'avons pas eu un seul blessé. » Il parle encore du « rebelle » comme un plombier d'une fuite d'eau... Il n'est pas le seul.

En voici un autre qui s'avance, impressionnant de vitalité sur ses béquilles. Il a 26 ans. Il y a quatre ans, après une embuscade près de

ront, durant en principe une année, une prime de subsistance : 350 F par mois pour les célibataires, 450 F pour les familles. Ils ne seront pas plus abandonnés à l'avenir qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Suppléments accrochés à une unité régulière, ils avaient coutume d'échanger le danger contre le ravitaillement, en habits, en vivres, en munitions.

En attendant la prime de subsistance, il a fallu le maintenir au même rythme, armés en moins.

Comment vivent-ils ?

Nous avons frappé à la porte de « Bouboule ». Tout le monde l'appelle ainsi parce qu'il a laissé la nature prendre un certain poids sur son corps. Des métropolitains diraient peut-être, avec une pointe d'affection, que c'est un « bon gros ».

« Bouboule » a 42 ans. Il a abandonné Soukh-Arras avec sa femme et leurs quatre enfants, 14 ans, 8 ans, 5 ans, 2 ans.

Ils disposent d'un logement type propre et doté du nécessaire. Mme « Bouboule » a trouvé des gestes naturels pour laver sa vaisselle dans un évier et faire chauffer l'eau sur la cuisinière. Une chambre — parfois deux selon les cas — et des lits de camp où reposer.

Chacun reçoit la matière première alimentaire et la traite à sa façon. Les célibataires font leur « popote » et c'est une joie pour les enfants de se précipiter vers le local de l'intendance où le pain, la

jadis, que ses quatre décorations étaient un rempart contre tout.

... de travailler

« Je voudrais bien trouver du travail », dit Bouboule, un peu inquiet sur ses capacités.

que les travailleurs paraissent se plier de bonne foi à la besogne. Mais la première condition paraît remplie. Les turbans de laine, les vastes peles-rines, font un peu partie d'un décor qui a déjà connu, avec les Eurasiens, le frisson de « l'exotisme ». Ils sont



« Bouboule » s'est installé dans ses « meubles » avec les enfants et sa femme.

Peu importe, il pose le problème d'avenir, celui que les économistes tranchent d'un mot étrange : « Sont-ils récupérables ou réinsérables ? »

Le commandant Tarot s'est déjà posé cette question et il n'a pas attendu pour provoquer une réponse. Il a lancé quelques « ballons d'essai », en plaçant des hommes valides comme manœuvres ou journaliers.

C'était l'inconnue « numéro un ». Comment la population autochtone allait-elle réagir ? Et eux, les « harkis », sauraient-ils s'adapter à ces conditions nouvelles ?

Il est encore trop tôt pour répondre à la deuxième question encore

braves, consciencieux, fidèles et honnêtes. Depuis un mois ils sont passés comme des ombres sans soulever le moindre commentaire défavorable, au contraire.

Mais le commandant Tarot ne se fait pas trop d'illusions. Un infirme ou un invalide ne seront jamais des travailleurs comme les autres. Ils demeureront au camp et constitueront le noyau d'une production « régionale », en tissant des tapis.

C'est toute une vie qu'il faut en somme remettre sur le métier...

(Fin.) L.-G. G.

Voir « Sud-Ouest » des 13 et 14 février.



Une scène de la rue : le « mokhadem » Rouibi est l'homme de confiance du commandant Tarot. Il connaît bien les soucis de chacun, jeune ou vieux, comme ceux de ce vétéran.

REPORTAGE

de

Louis-Guy GAYAN

pour le texte

et Lucien DELPORTE

pour les photos

Constantine, qu'il s'est habitué à n'avoir qu'une jambe.

On ne raisonne pas avec des blessures, quelles qu'elles soient.

Vivre en attendant...

ILS NE SONT pas là pour se durcir d'une certaine amertume. Ils n'y songent pas, ils sont presque heureux de vivre, de rechercher, une à une, leurs habitudes du bled.

En arrivant ils ont rempli, comme les autres, leur dossier de rapatriés. Lorsqu'ils seront parvenus au bout du rouleau administratif ils touche-



Si l'organisation toute récente n'est pas encore définitive, on n'en mange pas moins de bon appétit.

(Photos « S.-O. »; opér. L. D.)

viande, les légumes et les bouteilles de limonade constituent un ordinaire confortable.

Comme les autres, Mme « Bouboule » sait organiser la table familiale. Elle est satisfaite de son sort, car elle se souvient que le F.L.N. voulait la mort du chef de famille, pourtant fier de treize années passées sous le harnais militaire et sûr,

3 Décembre 1963

15885
SG/GD

Le PREFET de LOT-et-GARONNE
(Service départemental de l'Office National
des Anciens Combattants & Victimes de Guerre)

à Monsieur le DIRECTEUR de l'OFFICE NATIONAL
des Anciens Combattants & Victimes de Guerre
Cabinet de Monsieur le DIRECTEUR
Hôtel des Invalides
PARIS
(7ème)

O B J E T : - Situation générale des ressortissants Markis du Camp de BIAS.

REFERENCES - Mon rapport n° 3.070/SG en date du 5 Avril 1963 -
- Mon rapport n° 9.226/SG en date du 15 Juillet 1963 -
- Votre lettre n° 1.453 en date du 22 Juillet 1963.

Monsieur le Directeur,

Pour faire suite à l'rapports cités en référence, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'activité détaillée du Service départemental de LOT-et-GARONNE en faveur des différentes catégories de ressortissants du Camp de BIAS.

I - OBSERVATIONS GENERALES.

Le Service est en mesure, après plusieurs mois d'une intense activité, d'un travail assidu rendu difficile pour des raisons diverses au premier chef desquelles il y a lieu de noter les particularités propres à la population composant le Camp de BIAS et les mouvements constants qui se sont produits en son sein, de donner une vue d'ensemble assez précise de la situation présente, en tout cas, très exacte de l'action qui a été menée.

La situation tend à l'heure actuelle à se stabiliser. Certes, des mutations sont encore envisagées par l'administration du Camp d'ici à fin décembre, mais elles ne doivent pas revêtir l'ampleur

.../...

des fluctuations précédentes. Mis à part quelques départs, seules des arrivées sont prévues et l'on peut les évaluer à environ deux cents personnes.

Des renseignements obtenus, corroborés par les constatations faites sur place, il ressort que la destination particulière du Camp de BIAS est, en définitive, d'accueillir et d'y implanter une population dont il est difficile sinon impossible de pourvoir au reclassement ou d'envisager une intégration valable, soit parce qu'il s'agit, par exemple, de vieillards, d'impotents ou d'invalides civils, d'une part, à raison d'environ 20 % de cette population ; soit parce qu'il s'agit de très grands invalides dont les infirmités sont imputables aux événements d'Algérie, ou de veuves, ou d'orphelins, d'autre part, à raison d'environ 80 %, et, ressortissants par conséquent, à ce titre, de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

L'administration du Camp s'est très sensiblement améliorée sous l'impulsion du nouveau Directeur avec lequel le Secrétaire Général entretient des rapports étroits et suivis. A ce propos, je signale que j'ai effectué, depuis le mois de mars, 35 visites au Camp et que mes déplacements hebdomadaires à BIAS se chiffrent actuellement à deux. Ainsi, chaque ressortissant a été reçu par mes soins en moyenne trois fois, soit, pour la majorité, à BIAS, soit au Service départemental même. - Je suis en mesure de dire, après ces divers contacts, que le Service a pris un ascendant réel, très marqué, sur la population du Camp qui semble ne vouloir connaître et relever désormais que de son autorité ou, pour m'exprimer dans les termes qu'emploient simplement les Markis : que des "Anciens Combattants".

J'ajoute que les contacts sur place ont été facilités par la présence d'un agent de valeur du Camp chargé de toutes les questions touchant aux Anciens Combattants et Victimes de Guerre et qui, de plus, parle la langue arabe sous ses différentes formes ; s'agissant en l'occurrence de Monsieur AZEM.

D'autre part, la correspondance échangée pour la constitution des divers dossiers et notamment les dossiers de demandes d'aide temporaire de demandes de pension se chiffre à environ 1.200.

Enfin, il ressort également de renseignements obtenus que de nombreux Markis, invalides, veuves et orphelins, se trouvent encore hébergés dans différents Camps et notamment les Camps de RIVESALTES (P.O.) et de SAINT MAURICE L'ARDOISE (Gard). Il paraîtrait indispensable, si ces renseignements se révélaient exacts, de faire procéder à un regroupement de ces ressortissants et de les "stabiliser" au Camp de BIAS, si l'on veut entreprendre une action cohérente et efficace.

II - LES ORPHELINS.

a) Les subventions exceptionnelles

Mon rapport en date du 15 Juillet dernier a donné toutes les précisions nécessaires concernant la manière dont les subventions excep-

.../...

CONCLUSION

Au reste, je me permets d'exprimer le souhait qu'à la suppression du Ministère des Rapatriés, l'administration du Camp soit prise en charge par le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (Office National) en raison :

- du fait qu'il s'agit en grande majorité de ressortissants dont le Service est habilité plus qu'aucun autre à établir les droits ;
- du facteur psychologique établi d'ores et déjà par la présence constante du Service auprès de chacun d'entre eux ;
- de l'ampleur de la mission sociale à remplir ;
- de la nécessité enfin d'établir des normes de gestion conformes aux règles administratives et financières traditionnelles.

.../...

151. Le témoignage de Patrick Jammes, médecin du dispensaire du CARA. Extraits tirés de la revue *Ancrage* n°12, mars 2002

« Ils sont un peu plus d'un millier serrés dans des logements juste corrects. Il n'y a pas d'eau chaude, les sanitaires sont à l'extérieur et à la turque. On compte une douzaine de douches collectives ouvertes aux hommes le samedi et aux femmes le dimanche. La moitié de la population est âgée de moins de 14 ans. On compte 200 mariés et autant de célibataires, c'est-à-dire des harkis rapatriés sans leur famille. Leur départ avait été précipité ou leur épouse avait refusé de quitter l'Algérie. »

« Les types qui pouvaient vivre à l'extérieur, avoir un boulot, ils y allaient. Les camps, ce sont des centres de triage. Les gars qui étaient invalides, inassimilables au boulot, étaient placés dans des camps. Bias, c'est un camp sanitaire. Sinon, il y avait Saint-Maurice l'Ardoise. Là, c'était plutôt les meneurs, les fortes têtes. Ensuite, les gros camps ont fermé sauf Bias et Saint-Maurice l'Ardoise. Bias devait être un centre d'accueil provisoire. Et tous les ennuis qui sont arrivés par la suite sont venus de là : on a gardé des gens trop longtemps dans des structures provisoires. »

« Les célibataires sont en rupture familiale. Ils ont abandonné leur famille, soit leur épouse n'a pas voulu les suivre en France. Ils ont perdu tout moral, ils boivent, suivent des traitements psychiatriques à La Candélie. Ils forment à eux seuls un petit bataillon. Rien qu'avec eux, il y a de quoi s'occuper. »

Patrick Jammes, médecin du dispensaire du CARA

152. Une population aidée. Note des Renseignements généraux d'Agen, 1965, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 20

CAMP de BIAS

(Aide apportée aux Harkis)

I 9 6 3 I77 harkis pour un total de I3.610 frs

I 9 6 4 I69 -d- 20.190 frs

I 9 6 5 24 -d- 2.250 frs

Total Général. 36.050 frs

- - - - -

Enfants de Harkis. (Aide Matérielle)

I 9 6 3 I82 enfants pour un total de 25.550 Frs

I 9 6 4 I21 enfants pour un total de 20.013,60 Frs

(Séjour en Colonies de vacances)

53 enfants pour un total de 3.510 Frs

Total I964 : 20.013,60 + 3.510 = 23.523,60 frs.

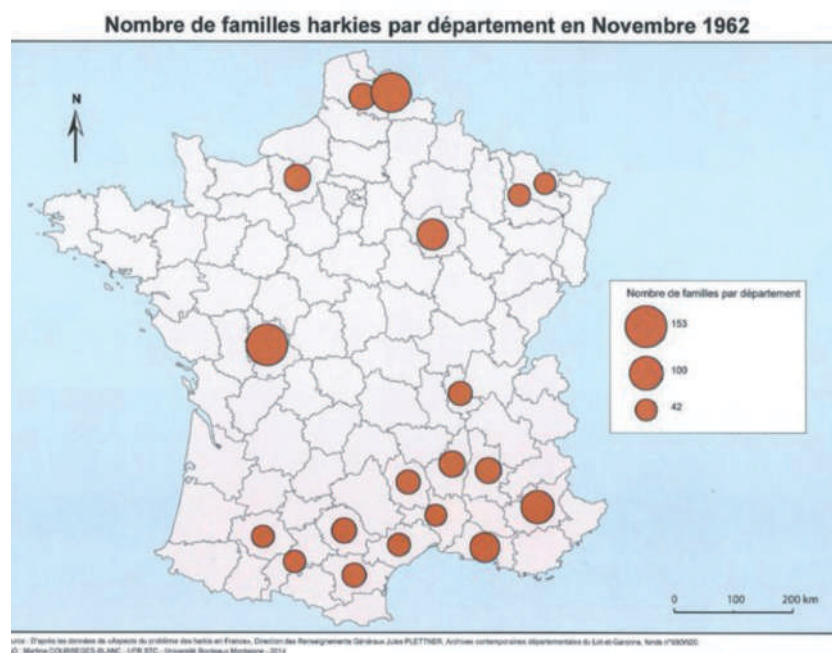
-:-:-

Total Général : 25.550 frs + 23.523,60 = 49.073,60 frs.

Nombre d'enfants adoptés par la Nation : 29

En instance d'adoption : I73

153. Un centre de reclassement. Cartes tirées de la thèse de Katia Khemache-Girard, *La relation entre les pouvoirs publics français et la population harkie lot- et-garonnaise de 1962 à nos jours : regards sur des pratiques administratives postcoloniales*, 2014



ANNEXE 30

Carte des communes de résidence des familles harkies reclassées depuis le CARA à la fin de l'année 1963



154. Un lieu de vie et d'insertion, photographies de la fin des années 1960, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1 J 1513



Un intérieur de baraquement



L'assistante sociale



Les célibataires



L'infirmerie



L'école maternelle



Le directeur du camp avec des jeunes harkis



L'apprentissage de la couture

«[...] Les premiers pas des Harkis dans le département se font dans un contexte de bienveillance isolée et de méfiance généralisée.

La majorité des notes des RG (renseignements généraux) atteste le fait que la masse de l'opinion lot-et-garonnaise, à l'image de celle de la France tout entière, veut la paix et croit en la paix. Symptomatique des mentalités d'une époque, les Harkis, tout comme les rapatriés d'Afrique du Nord, font l'objet de commentaires généralement défavorables, pour ne pas dire foncièrement racistes.

On sait aussi que l'activité de l'OAS dans le département, au cours des années 1962/1963, reste intense (menaces auprès des chefs d'entreprise employant une main-d'œuvre algérienne, diffusion de tracts, attentats). C'est pourquoi, les représentants de l'État au niveau du département, cherchent là encore à canaliser le plus possible les interventions privées et individuelles.

Par exemple, pour notre département, le capitaine Froument, originaire du Villeneuveois, ancien chef de *harka*, ouvre son domicile familial à quatre familles harkies réfugiées. Son action est très surveillée. Les autorités n'accordent d'ailleurs que rarement les autorisations d'accueillir de nouvelles familles car l'intention est de stopper l'implantation de nouveaux Harkis en Lot-et-Garonne en raison du marché du travail local saturé et du fait de la présence de plus d'un millier d'exilés au camp de Bias.

[...] Le camp de Bias a abrité, derrière ses barbelés, diverses catégories de personnes que les hasards des guerres ont expatriées ou internées. Des réfugiés espagnols y sont installés après 1939. Pendant la Seconde Guerre mondiale, on y enferme des résistants. En 1941, un groupe départemental des démobilisés y séjourne. En 1947, il est occupé par l'armée de l'Air. Des Indochinois y sont installés à partir de 1956, servant d'annexe du Centre d'Accueil des Rapatriés d'Indochine (CARI) puis CAFI.

À partir de 1963, le Centre d'Accueil des Rapatriés d'Algérie ou CARA est donc créé sur ce même lieu. L'organisation est décidée officiellement à la fin de l'année 1962 par la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot qui stipule immédiatement le caractère socio-médical du camp.

Puis, en cinq jours, du 18 au 23 janvier 1963, 800 Harkis, en provenance de Saint-Maurice-l'Ardoise et Rivesaltes posent le pied sur le sol lot-et-garonnais, sous le regard pour le moins inquiet des administrés.

De janvier à juillet, le commandant Tarrot est responsable de l'administration de ces quelques 1300 âmes qui y résident. Il s'agit de chefs de famille malades ou invalides (33% de la population hébergée), d'enfants de moins de 16 ans majoritairement (47 % de la population du camp). 20 % des résidents du CARA constituent le groupe le plus vulnérable désigné sous l'appellation de « célibataires » : des hommes seuls, blessés ou handicapés.

À l'arrivée, chaque famille reçoit en prêt le strict nécessaire inventorié par le responsable du matériel de la cité. Le mobilier est composé de lits de fer, de matelas et de traversins militaires. On fournit aux hébergés une paire de draps et deux couvertures.

La vie quotidienne des hébergés y est très codifiée et soumise à un encadrement militaire. Le règlement énonce les obligations des hébergés et s'attarde sur des observations concernant l'hygiène, la circulation des hébergés et le fonctionnement interne du CARA. Concernant la circulation, les hébergés ne peuvent pas entrer et sortir à n'importe quel moment de la journée puisque les grilles d'entrée ferment de 21 heures à 7 heures le lendemain matin. La sécurité de l'État combinée à la protection des Harkis eux-mêmes, à laquelle s'ajoutent les représentations post-coloniales déjà évoquées, conditionnent cette gestion autoritaire du centre : entrées et sorties contrôlées. Le règlement mis en place s'inspire beaucoup de l'arrêté Morlot de 1959 portant règlement intérieur du Centre d'Accueil des Rapatriés d'Indochine dont la discipline est très stricte. On y retrouve les mêmes rubriques (admissions, mutations, exclusions, devoirs des hébergés, discipline générale), des formules identiques à plusieurs reprises telles que l'hébergement « provisoire de caractère essentiellement précaire et révoquant ». Nous sommes donc bel et bien dans des espaces de contrôle totalitaire (mais qui n'est pas propre à Bias)

À la fin des années 1960, l'environnement est décrit par Marie-Madeleine Pouvreau, qui effectue son doctorat de médecine au CARA : « Dans une enceinte d'environ 15 hectares, entièrement clôturée de hauts grillages, sont édifiés 21 bâtiments préfabriqués, de plain-pied, dont 16 servant à l'hébergement. Les 5 autres bâtiments sont destinés aux services administratifs et sociaux, à l'école, au dispensaire, et au logement d'une fraction du personnel astreinte à résider sur place. [Parmi les seize destinés à l'hébergement des familles] Ces derniers sont divisés transversalement par de légères cloisons en petites unités de 2 à 5 pièces. Chaque logement est doté d'un poste d'eau courante froide dans la pièce servant de cuisine [...] »

En effet, les sanitaires sont à l'extérieur et les installations ne prévoyant pas de séparation de sexe, les heures et les jours d'accès aux douches sont réglementés : le mercredi pour les femmes et les enfants, le dimanche pour les hommes. Cette situation amène des conditions d'hygiène parfois critiques aggravées par la surpopulation des débuts. Il me semble important de rappeler que le centre n'est en mesure d'accueillir que 850 personnes alors qu'à son apogée, le CARA est peuplé de 1300 personnes environ. Pendant les premiers mois, cette situation, ajoutée à la rudesse de l'hiver, rend les conditions de vie difficiles pour les hébergés.

Malgré ces débuts troublés, les rapports hebdomadaires du commandant Tarrot montrent qu'une vie s'organise peu à peu. Au fil des années, des actions à caractère socio-éducatif (atelier de couture, fêtes, colonies de vacances etc.) sont organisées notamment par l'assistante sociale du centre Denise Bourgois.

Se voulant de plus en plus optimiste, le directeur évoque le beau temps du mois de mars 1963 qui contribuera selon lui à effacer « l'impression défavorable qu'était la vie à Bias ». Toutefois, réaliste, il conclut ainsi : « [en ce jour] Nous avons encore beaucoup à faire pour que tout aille pour le mieux ».

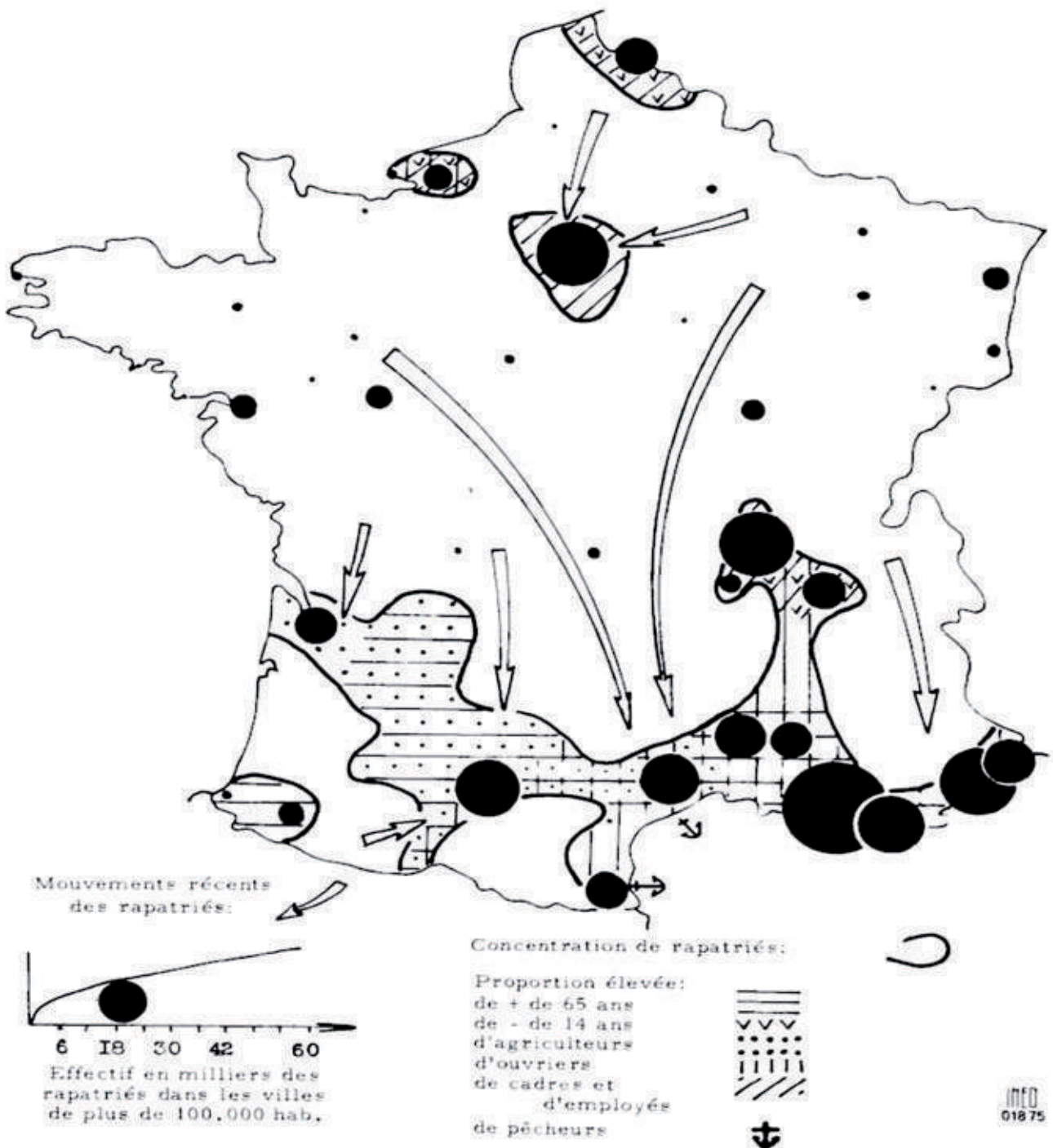
La suite de l'histoire des Harkis de Bias et du Lot-et-Garonne est faite pour les uns d'intégration silencieuse et pour les autres de discussions chaotiques avec les pouvoirs publics. Leur histoire pose la question de la transmission dans la mesure où l'identité harkie sera portée durant le dernier tiers du XX^e siècle, par ceux que l'on nomme dorénavant la seconde génération, cette masse d'enfants qui peuple déjà le camp en 1963 [...] »

3.3 L'installation difficile des Européens d'Algérie : des pieds-noirs entre rejet et assimilation

156. Chronologie des rapatriés d'Algérie (européens et supplétifs musulmans) de la Seconde Guerre mondiale aux années 1960, voir document 137

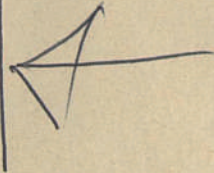
3.3.1 Une arrivée massive rendant l'intégration difficile

157. La répartition et les dynamiques démographiques des rapatriés d'origine européenne en 1973. Carte de Pierre Baillet, « L'intégration des rapatriés d'Algérie en France », *Population*, n°2, 1975



Le 20 Août 1962

lettre identique pour
Bouches du Rhône
Hérault,
Gard
Aude
Pyr.Orientales
Var
Alpes,Maritimes
Haute-Garonne
Tarn et Garonne.



Le Maire de VILLENEUVE-sur-LOT
Officier de la Légion d'Honneur

à Monsieur le PREFET du TARN ET GARONNE

MONTAUBAN.

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'afflux des Rapatriés d'Algérie dans la commune de Villeneuve-sur-Lot, Le fichier établi au fur et à mesure des arrivées en accuse actuellement 1 600, soit environ 350 familles, dont 210 demandent du travail, et la totalité des logements.

En son état actuel, cette situation est nettement disproportionnée aux possibilités financières et autres de la Commune et il semble que les arrivées sont susceptibles de continuer.

Je vous serais obligé de bien vouloir inviter les services chargés de l'accueil des rapatriés à faire connaître cette situation à tous ceux qui manifesteraient le désir de s'établir dans notre commune.

Le Maire,

159. Une photographie de la communauté des rapatriés au début de l'exode. Rapport du chef des Renseignements généraux d'Agen à sa direction de Bordeaux et au préfet de Lot-et-Garonne, 29 août 1962, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 14

Agen, le 1er septembre 1962,

Renseignements Généraux
de Lot-et-Garonne

Le Commissaire Principal
Chef du Service départemental
des Renseignements Généraux
de Lot-et-Garonne

à

Monsieur le Commissaire Divisionnaire
Chef du Service Régional des
Renseignements Généraux de la Gironde
BORDEAUX

Objet : Etude sur les rapatriés d'Algérie résidant en Lot-et-Garonne.

Réf. : V/Instructions n° 4531 en date du 29 août 1962.

I. - STATISTIQUE NUMERIQUE -

D'après la statistique numérique détenue par le Service d'Accueil des Rapatriés d'Algérie, à la date du 25 août 1962, la colonie réfugiée en Lot-et-Garonne depuis les Accords d'EVIAN s'élève à 5.726 personnes représentant 1.531 familles.

La répartition professionnelle est la suivante :

- fonctionnaires	73
- retraités ou s.p.	575
- employés	315
- agriculteurs propriétaires ..	154
- employés agriculteurs	23
- ouvriers	220
- professions libérales	14
- directeurs ou chefs entreprises	55
- commerçants	61
- divers	41

- 2 -

II.- ETAT D'ESPRIT - ADAPTATION -

Les récents rapatriés d'Algérie sont en général des gens de condition modeste et c'est pour cette raison que se pose avec plus d'acuité le problème de leur adaptation.

Ils ont besoin d'une aide extérieure pour tenter de résoudre les difficultés qu'ils rencontrent.

On peut dire qu'il y a deux catégories : d'une part, les gens âgés qui présentent une certaine inertie aussi bien physique que morale et n'aspirent qu'à retrouver la tranquillité et, d'autre part, les personnes en pleine force de l'âge qui désirent obtenir rapidement du travail, car l'oisiveté leur pèse.

Mais il va sans dire qu'il n'y a pas que passivité chez ces rapatriés. Il y a et il y aura toujours des mécontents qui, quelles que soient les mesures prises en leur faveur en Métropole, n'admettront jamais qu'ils ont été obligés de quitter l'Algérie - (sic) -

Dès lors, cette fraction n'est pas sans manifester son mécontentement à l'égard du Gouvernement et du pays. Ils associent les métropolitains eux-mêmes dans cette rancœur.

Toutefois, en général, la grosse majorité de ces personnes ne peuvent que reconnaître que sur le plan départemental un effort est réalisé en leur faveur de la part du Service d'Accueil des Rapatriés.

III.- DIFFICULTES RENCONTREES -

En ce qui concerne le versement des indemnités et des aides qui sont allouées aux rapatriés, il n'y a pas de problème particulier en Lot-et-Garonne.

Dans l'immédiat, les difficultés principales proviennent du logement, qui ne pourront être réglées par les voies ordinaires.

Les réfugiés doivent se contenter de locaux par trop exigus et l'approche de l'hiver ne fera qu'aggraver la situation.

Par ailleurs, c'est le problème de l'emploi qui est des plus préoccupant dans ce département à vocation essentiellement agricole et où les débouchés sont particulièrement difficiles à trouver.

Il est évident que dans notre département, une éventuelle reconversion des rapatriés ne pourrait se faire que vers la terre.

Ces débouchés ne sont en général pas prisés du fait que la majorité de cette population est d'origine urbaine.

IV.- APPORTS ECONOMIQUE ET POLITIQUE -

Comme il a déjà été indiqué ci-dessus, la majeure partie des rapatriés d'Algérie depuis les Accords d'EVIAN sont de condition modeste.

Il n'y a pas eu de leur part d'achats importants de terres ou de commerces.

Le Service Départemental de la Main-d'Oeuvre et du Travail de Lot-et-Garonne a pu placer 65 personnes qui se répartissent comme suit :

- ouvriers	17
- employés	45
- agriculteurs. .	4

Pour ces rapatriés, et pour le moment, le problème politique passe au second plan.

Bien sûr, dans l'ensemble, ils restent de tendance "Algérie Française", et opposés à la politique gouvernementale.

Mais il faut reconnaître que la Section départementale du R.N.F.R.A.N.O.M., d'obédience activiste, n'a rencontré que très peu d'adhésions parmi les récents rapatriés d'Algérie. Ceux-ci se regroupent au sein de l'A.F.A.N.O.M. et également de l'Association des Anciens d'Algérie créée sur le plan départemental le 29/7/1962 - (cf. MI n° 1331 du 21/8/62) -

Pour le moment, les dirigeants de ces deux associations essaient de conserver un caractère ~~entièrement~~ purement social et d'entr'aide à leur organisme, de calmer les esprits et d'aider les rapatriés à se reclasser rapidement.

Cette implantation de population nouvelle n'a pas été non plus sans amener la C.G.T. et le P.C. à déployer des efforts, sans résultat pour le moment, en vue d'un recrutement éventuel - (cf. MI n° 1035 du 13/6/62) -

- copie pour information

à M. le Préfet de L.&G. - Cabinet -



P/le Commissaire Principal
Chef des R.G. de L.&G.,

[Handwritten signature]

1^{er} octobre 1956, création de l'Association des Français d'Afrique du Nord victimes de violences, sinistrés, déplacés qui devient en 1957 l'Association nationale des Français d'Afrique du Nord, d'outre-mer et de leurs amis (ANFANOMA). Elle a pour objet, d'après ses statuts, d'assurer dans un premier temps la défense de compatriotes en détresse, l'assistance technique et juridique par la constitution des premiers dossiers de secours et de subsistance, la présentation et l'assistance au sein des commissions préfectorales puis régionales de remise de prêts. Mais ensuite sa mission est de contribuer au reclassement rapide des rapatriés. Ces derniers peuvent, depuis le 30 août 1962, déposer à la préfecture des dossiers dits de reclassement prévoyant l'attribution de prêts importants à des conditions très avantageuses. Agriculteurs, commerçants et artisans déposent leurs dossiers ; les fonctionnaires sont reclassés sur des postes vacants. De juin à octobre 1962, 6 349 personnes passent par le service des rapatriés du département, soit 2 677 familles.

Les trois autres associations ont une activité très limitée en Lot-et-Garonne. Il s'agit de l'« Union nationale des français expulsés, rapatriés et repliés d'Afrique du Nord et d'Outre-mer », de l'« association des Français rapatriés d'Algérie » créée le 29 juillet 1962, et du « Rassemblement national des Français rapatriés d'Afrique du Nord et d'Outre-mer » pro-Algérie française.

3.3.2 De la terre natale algérienne au refuge lot-et-garonnais, parcours de rapatriés

160. Paroles de déracinés

« Nous sommes en Algérie le jour de l'indépendance. C'est la première fois depuis longtemps qu'il n'y a pas le couvre-feu. Je me souviens d'une soirée très douce. On est allés au cinéma dans mon quartier. Les rues sont pleines de monde. Tout le monde est mélangé et c'est un énorme espoir de se dire qu'on va pouvoir rester et vivre en paix... Cela fait cinq générations qu'on est là et mes parents souhaitent pouvoir construire quelque chose en Algérie avec tous les Algériens.

Puis les événements se précipitent avec les incidents très graves de juillet 1962 à Oran. (de graves incidents en particulier dans la communauté pied-noire d'Oran génèrent des centaines de morts et disparus). ... C'est là que mes parents décident en quelques minutes de partir. On remplit les valises et on file à l'aéroport où des centaines de personnes attendent depuis des jours dans des conditions sanitaires épouvantables. Au port, la situation est identique, aggravée par un flux encore plus massif de personnes terrorisées par ce qui vient de se passer..

On se retrouve à Marseille sans connaître personne. La Croix-rouge nous accueille très gentiment avec des gâteaux et des boissons. Elle prend en charge ceux qui n'ont pas de point de chute. En poche, mon père n'a que de l'argent algérien. Nous allons à la soupe populaire chez des religieuses qui nous indiquent un hôtel où une personne compréhensive accepte de nous loger.

... Dans les années qui suivent ce « retour », je reste traumatisée par ce qui est arrivé. Issue d'une famille nombreuse, chaleureuse, inondée de soleil, je plonge à Bordeaux dans la grisaille avec un accueil pas chaleureux, coupée des témoins de mon enfance. Ce sont des années difficiles. Je dois faire face à des confrontations avec mes camarades de classe. Il y a de l'agressivité, une incompréhension totale... »

Lucette Lousteau, in *Ancrage* n°25, juillet 2008

« Ma famille était en Algérie depuis cinq générations, mes ancêtres ont construit les premières lignes de chemin de fer, notamment de Constantine à Philippeville. Avant la guerre, il n'y avait pas de problèmes, on vivait en osmose. Après c'était horrible. Mon père, qui a toujours essayé de rester neutre, a failli être égorgé deux fois lors de contrôles routiers ; il a été sauvé par un Arabe qui l'a reconnu comme cheikh (c'est-à-dire homme de Dieu), mon père connaissait en effet le Coran.... Je me suis mariée avec l'aumônier protestant et nous avons voulu rester jusqu'à la fin : la paroisse s'est vidée, nous avons été l'avant-dernier couple à partir fin 1963. En quittant l'Algérie, j'ai tiré un trait. Mon accent pied-noir me trahissait, on me regardait d'une façon très curieuse, c'était très dur. »

Maguy Planchon, propos recueillis par Sandrine Lacombe en 2011

161. Gérard Aristide Gouzes, de l'enfer de Tlemcen au départ (voir document 10 pour la période d'avant 1954)

« [...] À l'insouciance de l'enfance succèdent « la terreur, le stress et l'angoisse quotidienne. »

1954. Gérard Gouzes n'a pas dix ans. Une grenade jetée par-dessus la clôture de l'école fait trois morts dans la classe du CM2. [...] La nuit, les salves de mitraillettes font tressaillir l'enfant dans son lit. Il prend progressivement conscience du danger [...].

Au collège de Slane, pendant le match de basket internes-externes, une grenade éclate devant les gradins. La providence conduit l'engin de mort dans un caniveau. Les éclats montent à la verticale. Bilan : dix blessés. « Ce jour-là nous avons eu beaucoup de chance », se souvient l'ancien collégien spectateur depuis les gradins ébranlés par l'explosion.

La chance l'épargne encore un jour de cinéma à Tlemcen où il décline l'invitation d'un copain. Ce jour-là, une grenade est placée sous le siège de son ami blessé par quatre-vingt éclats. « Son voisin qui occupait ma place est mort ».

Au domicile familial chacun redoute les embuscades lorsque Jean Gouzes devenu responsable du premier bureau de la caisse de sécurité sociale de Tlemcen, effectue des déplacements sur le territoire.

Sur la route de Tlemcen à Sidi-Bel-Abbès, l'armée organise des transports collectifs. Trois autos mitrailleuses devant, autant de camions militaires derrière encadrent dix, vingt, parfois trente véhicules et leurs occupants. Gérard résume en quelques mots cette décennie 1950-60. « La jeunesse, c'est la peur. »

[...] 1961. Gérard Gouzes fréquente le lycée de Tlemcen où il prépare le baccalauréat. Il rêve d'une Algérie fraternelle à la Camus et s'insurge contre les idées préconçues qui circulent en métropole et selon lesquelles « on ne donne pas un verre d'eau au soldat. » Au domicile des Gouzes, chaque dimanche, deux ou trois bidasses partagent le repas familial.

« On a dû en recevoir 200 ou 300. Avant, on leur avait expliqué que les jeunes du contingent venaient se faire tuer pour des colons privilégiés, très riches et méprisant les Arabes. L'Algérie comptait alors 12.000 colons représentant avec leurs familles 40.000 personnes sur un million d'habitants. Un million de petites gens qui ont payé au prix fort le scandale d'une telle situation. Le tort de ce million de petits blancs, qui n'étaient peut-être pas assez intégrés dans la vie politique pour s'y intéresser, c'est d'avoir laissé cette question au gros colons qui ont adopté des positions pas correctes. Aux élections, dix voix arabes valaient une voix française ».

Le lycéen se fait plus amer lorsque de Gaulle « lâche » l'Algérie. « De Gaulle, le sauveur de 40. J'en voulais à cet homme qui incarnait d'autres valeurs à mes yeux et qui subitement se faisait le chantre de cette pleutrerie ».

D'autres nouvelles alarmantes continuent à arriver de France : La population serait excédée de cette Algérie arabe. À Alger, « les soldats parfumés de l'armée française comme disait Ben Bella » refusent de soutenir le coup d'État du quateron des généraux. À Tlemcen, la terreur l'emporte sur la peur.

Le gendarme Léon Gouzes, [...] oncle de Gérard, est démobilisé [et] embarque dans son cadre de déménagement le piano familial.

[...] Seul meuble de famille, rescapé d'une opération de l'OAS qui jette à la mer tous les cadres des rapatriés pour les dissuader de quitter le pays.

A Tlemcen, le climat se fait de plus en plus lourd. Dans tous les camps les effets néfastes de la propagande font des ravages. L'armée reste dans les casernes. La rumeur publique amplifie le phénomène de terreur [...]

Sacs au dos, Gérard Gouzes et son copain Jean-Paul Lacoste se rendent au club de volley où ils sont licenciés. Quartier Pasteur, ils se heurtent à un mur d'une trentaine de jeunes autochtones de leur âge. Les menaces fusent. Les cailloux sifflent à leurs oreilles. La poursuite ne prendra fin qu'au franchissement des portes du club par les deux copains.

Le lendemain, le professeur d'histoire-géographie du lycée est abattu en cours devant ses élèves par un individu le visage masqué dans un passe-montagne. Au domicile des Gouzes, Jean et Marie-Louise prennent une décision importante. Mettre leur fils en sécurité, pensionnaire en métropole. D'autant que des échéances importantes attendent l'élève, candidat à la première partie du baccalauréat.

Noël 1961. Le dernier dans la maison natale de la rue du général Claverie. Jean Gouzes vient d'écrire à tous les proviseurs des lycées de l'Aude, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne et Gironde. [...] Mais c'est de Villeneuve-sur-Lot que parvient, le 10 janvier 1962, l'unique réponse favorable à la demande d'inscription. Une lettre signée du proviseur du lycée Georges Leygues, M. Laflaquière.

Au domicile familial, Marie-Louise pleure. Le garage Peugeot vient de sauter. Le bâtiment mitoyen de son appartement est réduit en miette [...]

14 janvier 1962. Dans l'aube fraîche du petit matin, la Peugeot 203 vert bleu du père file sur Oran. A l'aérodrome de la Sena un Constellation à hélice ouvre les soutes. Marie-Louise contient son chagrin. Jean reste silencieux. Gérard franchit la passerelle sur l'inconnu. »

162. Gérard Aristide Gouzes, du départ de Tlemcen au repli villeneuvois

« Pour la première fois de sa vie il va atterrir à bord d'un avion.

[Le] 15 janvier [1962] à 7 heures. Agen grelotte dans un froid qui pèle. Pour la première fois de sa vie, Gérard Gouzes dort dans une chambre d'hôtel [...]

Longue nuit d'insomnie. *« J'étais certain de ne plus revenir en Algérie. C'était un éclatement extraordinaire. Avec mes parents, toute ma famille et mes copains exilés en Bretagne, à Lille, Paris, Lyon. J'étais pris dans un tourbillon dont je ne pouvais percevoir l'ampleur. L'impression de naître à nouveau »*.

Un matin froid. Du brouillard à couper au couteau, des gens âgés et des volailles qui piaillent. [...] L'arrivée à Villeneuve avec ses belles allées de platanes est plaisante. La ville se révèle accueillante. Mais les bancs publics, comme les fanions vert et blanc du club treiziste - et du FLN - constituent « une mauvaise surprise ».

Un beau lycée s'offre au regard du bleu. La cour grouille de jeunes coqs qui jaugent le nouveau venu. « J'ai compris que j'allais devoir me battre » [...]

Gérard Gouzes rejoint son dortoir aux murs rose saumon composé de cinq lits. Chaque élève dispose d'une armoire dont la sienne à cheval sur le couloir.

Le néo-villeneuvois n'est pas totalement en terre inconnue. D'autres pieds-noirs l'ont précédé. Les Guidoni, Rivaldo, le frères Gallet et d'autres dont son compatriote de Tlemcen Alain Chartier qui a eu vent de son arrivée prochaine. Au réfectoire, on se charge de lui faire comprendre « qu'ici, chez nous, à Georges-Leygues, ce ne sont pas les pieds-noirs qui font la loi ».

Cette hostilité pimente les gamelles dès le premier repas de la tablée de six. A l'arrivée du plat de viande le caïd se sert copieusement, mâchonne ostensiblement sa ration qu'il recrache dans l'assiette en défiant le bleu du regard. Le tour de table achevé, ne reste qu'un récipient vide pour le pied-noir de Tlemcen. Miracle. Il maîtrise ses nerfs. Mais à l'arrivée du plat de frites, il ne laisse à personne le soin d'intercepter la précieuse ration pour écrire, cette fois à son profit, le même scénario.

Le succès est total. Ce défi lui procure de nouveaux copains. Puis les deux coqs deviendront amis.

[...] Au lycée, Alain Ferry ouvre les portes du club Unesco à Gérard Gouzes. De grandes discussions sur l'Afrique et le racisme animent les débats. La situation en Algérie occupe une place de choix. Et la conscience politique de Gérard Gouzes se nourrit de nouvelles confrontations.

« Tout était brouillé, je voulais chercher à comprendre. « J'étais à Mostaganem le 5 juin 1958 où j'ai entendu de Gaulle. J'ai pleuré quand il a lâché l'Algérie. J'étais dans une position d'émancipation du pays. Je ne pouvais admettre que l'Algérie reste ce qu'elle était et je ne pouvais admettre davantage le terrorisme du FLN ».

Juin 1962. Gérard Gouzes, qui cartonne en mathématiques, quitte Villeneuve, la première partie du baccalauréat en poche. Il a hâte de renouer avec sa vie familiale à Toulouse où ses parents, Jean et Marie-Louise sont réfugiés. La famille réside à présent dans un appartement de la rue Caraman. Comme pour la plupart des pieds-noirs, le départ d'Algérie a eu lieu dans la peur et la précipitation. Jean et Marie-Louise ont pris la fuite en voiture en direction du Maroc [...] Gibraltar, Andalousie, France.

A Toulouse la situation n'est pas brillante. La famille est démunie. Elle dispose des seuls effets transportés dans le véhicule. Et du piano ramené l'année précédente par Léon Gouzes. Plus grave, Jean ne dispose d'aucune équivalence professionnelle pour intégrer la sécurité sociale qu'il avait créée à Tlemcen [...]

Rentrée scolaire de l'automne 1962 Gérard Gouzes revient à Villeneuve. Ses parents toujours hospitalisés jugent préférables de le maintenir en pension. Le potache retrouve ses copains et ses professeurs dans un établissement devenu mixte.[...] »

Joël Combres, extraits de l'article « Gérard Aristide Gouzes, le pied-noir de Tlemcen » in « Algéries » hors-série de la revue *Ancrage* édité par l'association Ancrage en Partage, Villeneuve-sur-Lot, 2020

163. Lucette Lousteau, un départ dans l'urgence précipité par le drame d'Oran et la crise du FLN de l'été 1962.

Extraits de l'interview de Lucette Lousteau par Joël Combres, « Chez moi, à Oran », in *Ancrage* n°25, juillet 20083

« - A quel moment votre famille décide-t-elle de partir ?

-Très tard. Nous sommes en Algérie le jour de l'indépendance. C'est la première fois depuis longtemps qu'il n'y a pas le couvre-feu. Je me souviens d'une soirée très douce. On est allés au cinéma dans mon quartier. Les rues sont pleines de monde. Tout le monde est mélangé et c'est un énorme espoir de se dire qu'on va pouvoir rester et vivre en paix. Mes parents sont dans cet état d'esprit. Se dire que l'Algérie c'est notre pays. Qu'on n'en connaît pas d'autres, même si parfois on passe des vacances en France où nous n'avons aucune attache. Cela fait cinq générations qu'on est là et mes parents souhaitent pouvoir construire quelque chose en Algérie avec tous les Algériens. Puis les événements se précipitent avec les incidents très graves de juillet 1962 à Oran.

-De quels événements s'agit-il ?

-Ils ont été longtemps niés par le gouvernement français. Pour comprendre il faut se souvenir qu'à l'époque, plusieurs mouvements se disputent le pouvoir. D'un côté l'ALN (Armée de libération nationale) et le GPRA (Gouvernement provisoire de la République algérienne). Ce jour-là ces mouvements organisent une manifestation au centre-ville, à midi à la sortie des bureaux. Un coup de feu est tiré. Des témoins affirment entendre quelqu'un crier : « c'est l'OAS ». L'organisation mène une politique de terre brûlée. Je dirais de « têtes » brûlées. La manifestation dégénère. Il y a polémique sur les chiffres mais on estime à une centaine le nombre de personnes blessées, tuées, enlevées. C'est un moment de panique terrible. Je me trouve chez moi et j'attends mes parents qui se trouvent en ville. Je vois arriver le bus de ville criblé de balles. Le chauffeur ensanglanté descend à l'arrêt qui se trouve sous ma fenêtre. Il hurle : « ils sont en train de tuer tout le monde ». La panique s'empare alors de la rue. Un grand silence enveloppe le quartier et mes parents arrivent. Ils se trouvaient à quelques dizaines de mètres de l'endroit où la tuerie s'est passée.

- Il n'y a pas de forces de l'ordre ?

- L'armée française est toujours présente mais désarmée. Il est à peu près treize heures trente. C'est là que mes parents décident en quelques minutes de partir. On remplit les valises et on file à l'aéroport où des centaines de personnes attendent depuis des jours dans des conditions sanitaires épouvantables. Au port la situation est identique aggravée par un flux encore plus massif de personnes terrorisées par ce qui vient de se passer. Le 6 juillet, le lendemain de la tuerie, nous revenons au port, mon père, ma sœur et moi. Ma mère reste pour s'occuper des grands-parents, mon grand-père était malade. Faute de place, nous partons le lendemain 7 juillet sur un bateau de croisière dérouté. Nous laissons ma mère et les grands-parents avec un billet ferme pour le 9 juillet [...] Quant aux conditions, on nous case comme on peut. À Marseille, les dockers sont en grève. On attend au large la fin du mouvement pour que puissent débarquer ces « envahisseurs » que nous étions. C'est un dimanche.

- Aviez-vous des relations, de la famille, un point de chute ?

- Non. On se retrouve à Marseille sans connaître personne. La Croix-Rouge nous accueille très gentiment, avec des gâteaux des boissons. Elle prend en charge ceux qui n'ont pas de point de chute.

En poche, mon père n'a que de l'argent algérien nous allons à la soupe populaire chez des religieuses qui nous indiquent un hôtel où une personne compréhensive accepte de nous loger. Puis mon père récupère sa voiture débarquée d'un cargo un ou deux jours après notre arrivée et nous prenons la route des Pyrénées où nous avions prévu de nous retrouver tous ensemble.

- Vous avez pu garder le contact avec votre mère ?

- Nous n'avons aucune nouvelle, si ce n'est celles, alarmantes, de massacres perpétrés dans le pays. On ne sait rien du bateau sur lequel ma mère doit embarquer. Mais quand nous arrivons dans les Pyrénées, elle est déjà là. [...] Nous nous entassons tant bien que mal dans un meublé de Bagnères-de-Bigorre. Puis mon père entame des démarches pour trouver du travail. »

164. Lucette Lousteau, mais tous les pieds-noirs ne sont pas partis. Extraits de l'interview de Lucette Lousteau par Joël Combres, « Chez moi, à Oran », in *Ancrage* n°25, juillet 2008

« - Que décident vos parents ? Comment votre père parvient-il à trouver du travail ?

- Mon père pense qu'il trouverait plus facilement du travail en Aquitaine où il y avait moins de pieds-noirs. Il est embauché à Bordeaux, à *La France*. Puis à la disparition de ce journal il intègre le personnel de *Sud-Ouest*. Son expérience professionnelle acquise à Oran lui permet de progresser [...]

- Comment s'organise votre vie à Bordeaux ? Toute la famille vous rejoint-elle ?

- À la rentrée scolaire je suis à Bordeaux où mes parents ont déménagé pendant l'été. Du côté de mon père nous avons encore de la famille à Oran. Ma grand-mère qui au dernier moment n'a pas voulu partir, plusieurs de mes oncles et tantes qui sont rentrés progressivement par la suite. Seul le frère de ma grand-mère, un éleveur de chevaux est resté en Algérie.

- Il est de ces rares qui refusent l'exil préférant rester au pays natal ?

- Oui, il n'a pas d'enfants et ne veut pas se séparer de ses chevaux qui sont sa passion. Mais ce n'est pas un cas unique. Il y a eu 300 personnes à Oran qui font ce choix. Et dont les descendants vivent encore aujourd'hui.

- On en parle peu, pour ne pas dire jamais. Vivent-ils bien ?
- Ils vivent normalement. Ils sont chez eux. Pour eux l'Algérie c'est leur pays. Ils vivent au milieu de la population algérienne. Je ne peux pas dire qu'ils sont intégrés, puis qu'ils sont chez eux. Ils vivent leur vie tout simplement. »

150 000 pieds-noirs ou Français d'origine métropolitaine partirent d'Algérie avant 1962 et 651 000 durant l'année 1962. 200 000 restèrent alors en Algérie.

Entre 1963 et 1964, après les mesures de nationalisation des exploitations agricoles sans indemnité prises par le gouvernement algérien malgré les garanties des accords d'Évian (voir document 138), on enregistre 100 000 départs supplémentaires.

Ils sont encore 30.000 en 1993, selon l'historienne Hélène Bracco, car un grand nombre a rejoint la France pendant la guerre civile de 1992-2002.

Voir aussi Ni valise ni cercueil par Pierre Daum, éd. Actes Sud, 2012

165. Parfois, une installation anticipée dès le début du conflit. Jean-Louis Guidez, extraits de l'article « Va savoir fils ? » in « Algéries » hors-série de la revue *Ancrage*, 2020

« [...] Les agriculteurs qui exerçaient la profession [d'agriculteur] en Algérie, où ils représentaient un quart de la population du million de pieds-noirs rapatriés, savaient la terre fertile en bordure de Garonne. Une terre qui avait déjà la réputation de verger de la France entière. Bref, à l'heure du choix de nouvelle vie, le soleil comme l'ambiance étaient des critères prépondérants [...]

Selon les explications d'un septuagénaire, pied-noir agenais, resté actif dans un secteur proche de l'agriculture, après avoir au préalable dirigé une exploitation agricole proche de Garonne [...]. Et de poursuivre : « L'installation des pieds-noirs dans le département s'est réalisée comme dans le reste de la France en plusieurs périodes. La première vague remonte aux années 55-58. Pour la plupart, ces pieds-noirs avaient, avant l'heure, senti le vent tourner et comme ils avaient conservé des attaches familiales dans le grand sud-ouest de la métropole, c'est cette région qu'ils gagnèrent. L'analyse politique des événements les avait conduits à penser que leur devenir allait être problématique et chaotique en Algérie. Par sécurité pour leurs familles, ils furent les premiers à acheter une propriété en Lot-et-Garonne où ils produisaient la prune, comme d'autres gagnèrent le Gers où l'on produisait de l'Armagnac ou le Bordelais où l'on récoltait la vigne pour le vin. La deuxième vague d'immigration dans le département et plus généralement l'Aquitaine s'est opérée en juillet 1962 au moment de la proclamation de l'indépendance de l'Algérie et du grand exode où bateaux et avions étaient pris d'assaut. Une infime partie resta là-bas malgré les événements, des agriculteurs d'un certain âge qui, compte tenu des bonnes relations qu'ils avaient toujours entretenues avec les autochtones qui constituaient la main-d'œuvre agricole à laquelle ils avaient recours, estimèrent qu'ils pouvaient continuer de vivre en Algérie serait-elle devenue algérienne. Il fallut qu'ils soient dépossédés de leurs biens par la nationalisation de fin 1964 pour qu'ils regagnent la métropole, faute d'outils de travail.

Tous ces agriculteurs rapatriés [...] après 1962 [...] optèrent pour les plantations de plaines au confluent de la Garonne et du Lot, cultivant pêchers, brugnons, poires et pommes. Ils apportèrent en ce sens des exploitations nouvelles puisque la production de pommes par exemple était rare dans le département et concernait plutôt le Tarn-et-Garonne. En outre, ils se rapprochèrent, en démarrant, de structures de conseils techniques pour choisir des variétés particulièrement bien adaptées à la terre et au climat locaux, l'INRA par exemple ou encore la Chambre d'agriculture. Parallèlement, ils organisèrent des voyages d'études dans les pays aux terroirs analogues à celui du Lot-et-Garonne, espagnols ou italiens à la pointe de la recherche agronomique.

Les pieds-noirs ont donc apporté au département de nouvelles variétés de vergers, tout en se tournant aussi de façon complémentaire vers l'élevage. Avec des choix techniques de cultures adaptées à la taille de leurs exploitations de façon à assurer leur rentabilité pour les petites surfaces, et amortir les charges sur les unités plus grandes. D'autres choisirent de produire de la prune d'Ente où ils apportèrent un sang nouveau et notamment leur contribution dans l'organisation de la filière professionnelle. Dès lors la production se fit plus importante. En ce sens, on peut donc dire que les pieds-noirs firent le renouveau de l'agriculture lot-et-garonnaise ».

166. L'Algérie transportée en Lot-et-Garonne. Note du commissaire principal chef des Renseignements généraux de Lot-et-Garonne au préfet de Lot-et-Garonne, 13 novembre 1962, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 20

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SURETÉ NATIONALE

Renseignements Généraux
de Lot-et-Garonne

N° 7154/GR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Agen, le 13 Novembre 1962,

LE COMMISSAIRE PRINCIPAL
Chef du Service départemental
des Renseignements Généraux
de Lot-et-Garonne

à

MONSIEUR LE PREFET
de Lot-et-Garonne
CABINET

Objet : a/s de la venue éventuelle de 3 harkis à Bourran (L.&G.).
Référ. : v/instructions du 6/10/62.

M. Louis, né le [] à Lavigerie (Algérie), a acheté il y a deux mois environ le domaine de Bourgade à Bourran (Lot-et-Garonne).

Cette propriété compte 60 hectares que M. [] a l'intention de faire valoir.

1°) - M. SYLVESTRE, maire S.F.I.O. de Bourran, ne peut formuler d'objections précises à la venue à Bourran de 3 harkis célibataires. Les ouvriers agricoles résidant dans la commune sont tous employés et par conséquent cet apport extérieur n'apporte aucune gêne à la main-d'œuvre locale.

Mais, toujours selon M. SYLVESTRE, la présence de 3 musulmans, célibataires, risque de provoquer quelques frictions.

La mauvaise réputation faite aux musulmans, qu'elle soit méritée ou non, pourrait en effet faire naître une certaine inquiétude, surtout dans les familles où il y a des jeunes filles.

2°) - M. [] n'est pas connu à Bourran, bien qu'il soit depuis peu inscrit sur les listes électorales de cette commune. La maison d'habitation du domaine est, en effet, en cours de réfection.

M. [] et sa famille résident encore à Clairac (L.&G.).

On sait seulement à Bourran qu'il s'agit de rapatriés d'Algérie, qu'ils paraissent avoir une position financière solide et qu'ils sont d'un abord agréable.

./.

Par contre, on ne possède aucun renseignement sur le plan moral et politique au regard de ces rapatriés.

3°) - Le domaine de Bourgade comptait, il y a quelques temps, deux métairies. Il existe donc des locaux qui permettront d'héberger les harkis.

La propriété est vacante depuis un an. Il y aura donc suffisamment de travail pour 3 harkis et ceux-ci doivent pouvoir être occupés sur ce domaine en permanence.

4°) - Il n'existe pas de F.S.N.A. à Bourran et la densité d'algériens dans le département est très faible. Les conditions de sécurité paraissent donc assurées.

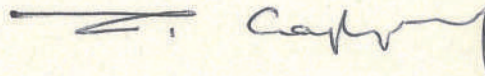
Par ailleurs, l'enquête poursuivie à Clairac, où logent encore les [REDACTED], a permis de préciser qu'ils sont domiciliés provisoirement au bourg, chez Mme GARRIGUE qui loue des chambres meublées.

A Clairac, les membres de cette famille de rapatriés ne se sont pas jusqu'ici fait remarquer de manière quelconque, que ce soit sur le plan national et politique, ou au point de vue conduite et moralité.

M. BIZE, Maire de Clairac, n'a rien à leur reprocher.

En conclusion, du point de vue R.G., rien ne s'oppose, au contraire, à l'utilisation de harkis par la famille [REDACTED] au domaine de Bourgade.

Le Commissaire Principal
Chef des R.G. de L.&G.,





3.3.3 Les enjeux du reclassement pour les pouvoirs publics

Une première reconnaissance au travers de mesures pour favoriser l'intégration en métropole :

-Loi initiale du 26 décembre 1961 « relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer » fixe le principe d'indemnisation en sus de mesures visant à l'intégration (prestations de retour, prestations temporaires de subsistance, prêts à taux réduit et subventions d'installation et de reclassement, facilités d'accès à la profession et d'admission dans les établissements scolaires, prestations sociales, secours exceptionnels et programmes de construction de logements)

-D'abord des prêts pour les rapatriés exerçant une profession non salariée :

Première loi, celle de décembre 1961 : prêts bonifiés pour la réinstallation

Plusieurs lois postérieures d'aménagement pour répondre à la spirale du surendettement : moratoires, remises de dettes, consolidations (rassemblements des dettes et crédits en un seul prêt), plans d'apurement (échelonnements) et suspension des poursuites pour défaut de remboursement

-Ensuite des indemnisations :

Première loi en juillet 1970 : pour les personnes physiques, dégressive à partir d'un plafond de 260 000 FRF par ménage et règlement se faisant sur 10 ans

Trois lois complémentaires en 1978, 1982 et 1987 : plafond porté à un million de FRF par ménage avec barèmes revalorisés, allocation forfaitaire de 10 000 FRF par ménage

-De nombreuses mesures en matière de logement dès 1962 :

Décret du 8 mars 1962 : 10 % des logements mis en location par les offices HLM réservés aux rapatriés

Décret du 10 mars 1962 : prêts bancaires pour accéder à la propriété avec un taux de 3 % sur une durée de dix ans avec différé d'amortissement de cinq ans (programme arrêté en 1965)

Ordonnance du 18 août 1962 : 30 % des nouveaux logements HLM construits mis en location réservés aux rapatriés

1er septembre 1962 : « programme spécial rapatriés » prévoyant la construction de 35 000 logements HLM et de 5 000 logements économiques et familiaux (LOGECOS)

Subventions et crédits aidés aux bailleurs privés pour la remise en état de logements impropres à la location dévolus ensuite aux rapatriés

Plusieurs ordonnances mettant en place des procédures préfectorales de « réquisition spéciale » de logements

Source : Yann Scioldo-Zürcher, « Reloger les pieds-noirs : l'État mobilisé », in Métropolitiques, 12 mars 2012

Les rapatriés d'origine musulmane ne sont pas intégrés dans ces dispositifs.

167. Face à une insertion difficile, l'espoir du retour au pays natal, reprise du document 129, note des Renseignements généraux d'Agen au préfet de Lot-et-Garonne, aux sous-préfets de Lot-et-Garonne, à leur direction de Bordeaux et à l'inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire de Bordeaux, 3 juillet 1962, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 24

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR																																																												
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE																																																												
DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX																																																												
AGEN																																																												
<table border="1"> <tr> <th colspan="4">ORIGINE</th> </tr> <tr> <th>DÉPARTEMENT</th> <th>POSTE</th> <th colspan="2">COTE</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <th>SOURCE</th> <th>SERVICE</th> </tr> <tr> <td>47</td> <td>1</td> <td>1,2,4</td> <td>X,14</td> </tr> </table>				ORIGINE				DÉPARTEMENT	POSTE	COTE				SOURCE	SERVICE	47	1	1,2,4	X,14	<table border="1"> <tr> <th colspan="4">EXPÉDITION</th> </tr> <tr> <th>NATURE</th> <th>DATE</th> <th colspan="2">EXEMPLAIRES</th> <th>ENREGISTREMENT</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <th>NUMÉRO</th> <th>N°</th> <td></td> </tr> <tr> <td>-</td> <td>3/7/62</td> <td>11</td> <td>✓</td> <td>1137</td> </tr> </table>				EXPÉDITION				NATURE	DATE	EXEMPLAIRES		ENREGISTREMENT			NUMÉRO	N°		-	3/7/62	11	✓	1137	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">RÉFÉRENCE</th> </tr> <tr> <th>ENREGISTREMENT</th> <th>DATE</th> </tr> <tr> <td>-</td> <td>-</td> </tr> </table>		RÉFÉRENCE		ENREGISTREMENT	DATE	-	-	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">CLASSEMENT</th> </tr> <tr> <th>CATÉG.</th> <th>DOSSIER</th> </tr> <tr> <td>2°G/4°S</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3°G/7°S</td> <td></td> </tr> </table>		CLASSEMENT		CATÉG.	DOSSIER	2°G/4°S		3°G/7°S	
ORIGINE																																																												
DÉPARTEMENT	POSTE	COTE																																																										
		SOURCE	SERVICE																																																									
47	1	1,2,4	X,14																																																									
EXPÉDITION																																																												
NATURE	DATE	EXEMPLAIRES		ENREGISTREMENT																																																								
		NUMÉRO	N°																																																									
-	3/7/62	11	✓	1137																																																								
RÉFÉRENCE																																																												
ENREGISTREMENT	DATE																																																											
-	-																																																											
CLASSEMENT																																																												
CATÉG.	DOSSIER																																																											
2°G/4°S																																																												
3°G/7°S																																																												
<table border="1"> <tr> <th>PIECES JOINTES</th> </tr> <tr> <td></td> </tr> </table>				PIECES JOINTES		OBJET Les récents rapatriés d'Algérie, les F.M.A. et le référendum d'autodétermination en Algérie le 1/7/1962.				<table border="1"> <tr> <th colspan="2">DESTINATAIRES</th> </tr> <tr> <td>MM. LE PRÉFET</td> <td>*</td> </tr> <tr> <td>LE DIRECTEUR DES R.G.</td> <td>***</td> </tr> <tr> <td>S/Préfet Villeneuve</td> <td>*</td> </tr> <tr> <td>S/Préfet Marmande</td> <td>*</td> </tr> <tr> <td>S/Préfet Nérac</td> <td>*</td> </tr> <tr> <td>S.R.R.G. Bordeaux</td> <td>*</td> </tr> <tr> <td>I.G.A.M.E. Bordeaux</td> <td>*</td> </tr> <tr> <td>Archives</td> <td>**</td> </tr> </table>		DESTINATAIRES		MM. LE PRÉFET	*	LE DIRECTEUR DES R.G.	***	S/Préfet Villeneuve	*	S/Préfet Marmande	*	S/Préfet Nérac	*	S.R.R.G. Bordeaux	*	I.G.A.M.E. Bordeaux	*	Archives	**																															
PIECES JOINTES																																																												
DESTINATAIRES																																																												
MM. LE PRÉFET	*																																																											
LE DIRECTEUR DES R.G.	***																																																											
S/Préfet Villeneuve	*																																																											
S/Préfet Marmande	*																																																											
S/Préfet Nérac	*																																																											
S.R.R.G. Bordeaux	*																																																											
I.G.A.M.E. Bordeaux	*																																																											
Archives	**																																																											
<table border="1"> <tr> <th>TIMBRE A L'ARRIVÉE</th> </tr> <tr> <td></td> </tr> </table>				TIMBRE A L'ARRIVÉE		RÉSUMÉ Les dispositions légales prévoyaient le vote par correspondance pour les algériens rapatriés en France et les musulmans vivant dans les départements métropolitains à l'occasion du scrutin d'autodétermination en Algérie le 1/7/1962. Il n'apparaît pas que ce scrutin ait passionné les intéressés, pas plus les européens que les musulmans. Le Bureau des élections de la Préfecture avait diffusé toutes les instructions nécessaires dans les Sous-Préfectures et auprès des municipalités les plus importantes, savoir : Agen, Marmande, Casteljaloux, Tonneins, Villeneuve-sur-Lot, Nérac, Fumel. D'autre part, des instructions avaient été diffusés dans les Mairies pour que les électeurs qui se présenteraient puissent voter dans les délais prévus, savoir : entre le mardi 26 et le dimanche 1/7/1962. Les pointages effectués permettent d'avancer qu'un certain nombre d'électeurs ont fait à coup sûr toutes les démarches voulues pour pouvoir voter, savoir :																																																						
TIMBRE A L'ARRIVÉE																																																												
<table border="1"> <tr> <th>ENREGISTREMENT</th> </tr> <tr> <td></td> </tr> </table>				ENREGISTREMENT																																																								
ENREGISTREMENT																																																												
<table border="1"> <tr> <th>DIFFUSION</th> </tr> <tr> <td></td> </tr> </table>				DIFFUSION																																																								
DIFFUSION																																																												
<table border="1"> <tr> <th>COTE D'EXPLOITATION</th> </tr> <tr> <td></td> </tr> </table>				COTE D'EXPLOITATION																																																								
COTE D'EXPLOITATION																																																												
<table border="1"> <tr> <th>CLASSEMENT</th> </tr> <tr> <td></td> </tr> </table>				CLASSEMENT																																																								
CLASSEMENT																																																												
<table border="1"> <tr> <th>OBSERVATIONS</th> </tr> <tr> <td></td> </tr> </table>				OBSERVATIONS		- <u>TONNEINS</u> 1 européen rapatrié - <u>CAUMONT S/GNE</u> ... 4 européens rapatriés de Constantine 7 " " d'Alger Total .. 13 " " - <u>VILLENEUVE S/LOT</u> 1 musulman 11 Français rapatriés d'Algérie Total .. 12 ..//..																																																						
OBSERVATIONS																																																												

- 2 -

- FUMEL 20 musulmans
11 Français rapatriés d'Algérie.
- PREFECTURE d'AGEN .. Une douzaine d'individus se sont présentés pour demander les formalités à remplir pour pouvoir voter.
- MIRAMONT DE GUYENNE. 3 individus ont voté.
- MAIRIE de NERAC 3 individus ont voté.

Par contre, à la Mairie d'AGEN, personne ne s'est présenté. Il en va de même à MARMANDE, aussi bien à la Mairie qu'à la Sous-Préfecture, à CASTELJALOUX, à CASTELMORON, à la Sous-Préfecture de NERAC, etc...

Si des musulmans ou des Européens rapatriés ont voté ailleurs, dans d'autres petites communes qui n'ont pu être contactées par le Service, on est sûr de ne pas se tromper en disant qu'au total il n'y a pas plus d'une vingtaine de suffrages dont le Service n'a pas eu connaissance.

Quand on songe qu'en dehors des quelques 2.000 européens qui ont pu se fixer dans le département depuis ou même avant 1954, il y a plus d'un millier de rapatriés récents dont l'afflux a commencé au début du mois de juin, et que d'autre part il y a encore en Lot-et-Garonne environ 550 musulmans - (La Centrale d'Eysses ne compte plus de détenus musulmans - Voir NI n° 1133 du 3/7/62), on s'aperçoit que le pourcentage des votants au sujet du scrutin d'autodétermination demeure excessivement faible.

Le total des votants certains s'élève à une centaine au grand maximum, sur plus de 3.000 qui pouvaient prétendre à voter par correspondance.

Certes, il faut tenir compte du nombre énorme de rapatriés qui conservent l'espoir de pouvoir retourner en Algérie et qui ne veulent rien faire dans aucun domaine qui risque de les rattacher à la Métropole.

L'existence de ce point de vue chez un nombre considérable de rapatriés est vérifié et recoupé de plusieurs façons par le Service.

On peut avancer d'une façon certaine que si le calme se développe en Algérie, si la situation y redevient normale, plus de la moitié des rapatriés récents retourneront à coup sûr en Algérie à la fin de l'été ou dans le courant de l'automne.

Des signes évidents des difficultés d'adaptation de nos compatriotes à la vie en Métropole s'affirment déjà : ils trouvent les maisons sales, ils considèrent que la campagne ignore tout du confort le plus élémentaire.

Lorsque l'hiver et le froid se feront en outre sentir, il est évident que, s'ils ont la possibilité de retourner en Algérie, tous ceux qui le pourront, le feront.

En outre, par l'A.F.A.N.O.M., le Service apprend que des signes de mécontentement se font jour parmi les rapatriés. Ils se plaignent souvent du manque d'enthousiasme dans l'accueil de leurs compatriotes métropolitains. Ils accusent volontiers les métropolitains de les exploiter dans tous les domaines et par tous les moyens.

Ils n'ont confiance que dans les services installés par M. le Préfet ou par les autorités locales.

./.

- 3 -

Ils accusent systématiquement les particuliers et les hommes d'affaires de les gruger, notamment sous le chapitre du logement.

Un cas typique à ce sujet est celui de la famille EL MALI, 32, rue Paulin Ragnier à Agen, où 18 personnes vivent dans 3 pièces et payent un loyer exorbitant.

Pour en revenir au scrutin d'autodétermination et au vote par correspondance, il est à signaler encore que de très nombreux Européens rapatriés ont ouvertement déclaré qu'ils ne voteraient pas parce qu'ils ne voulaient pas risquer en votant de faire connaître leurs adresses au F.L.N. - (sic) -

Le Service quitte l'ensemble de ces questions et ne manquera pas de rendre compte de tout fait intéressant.

GRATUIT

N°1

25 mars 1963

SERVICE RAPATRIÉS

BULLETIN SPECIAL EDITE PAR LE MINISTRE DES RAPATRIÉS POUR LA CAMPAGNE PRINTEMPS 1963 - PRIORITE D'EMPLOI AUX RAPATRIÉS -

Pour vous, rapatriés, du 8 au 30 avril 1963

100.000 SITUATIONS PRIORITAIRES

M. François MISSOFFE vient de donner le feu vert à l'opération « Priorité aux rapatriés » : pendant trois semaines 100 000 emplois seront offerts en priorité. Pourquoi cette opération ?

A vous de décider

VOICI le printemps. Il succède pour vous, pour tous les Pieds Noirs, où qu'ils se trouvent, à un hiver rude et difficile. Pour beaucoup d'entre vous, à la peine d'avoir quitté votre sol natal, se sont ajoutées des épreuves matérielles de toute sorte, froid, logement précaire, manque de travail.

C'est un espoir que je vous apporte aujourd'hui. Et cet espoir je peux vous l'apporter sans crainte car il repose sur une réalité solide, méthodiquement préparée. A l'heure où je vous parle 225 000 entreprises françaises examinent, à l'invitation des Pouvoirs publics, les situations qu'elles peuvent vous offrir, à vous, rapatriés, et ceci en priorité. Déjà des offres nous parviennent. Dans quelques jours elles seront des milliers. A la fin de ce mois elles devraient suffire à répondre aux quelque 100 000 rapatriés qui cherchent une situation. Je vous invite donc dès le 8 avril à vous rendre à votre Bureau départemental du ministère du Travail où vous pourrez choisir parmi ces offres la situation qui vous intéresse le plus.

A PRÉSENT que la quasi-totalité des Français d'Algérie a regagné la Métropole, il ne s'agit plus de s'attarder sur l'accueil mais bien d'accélérer le reclassement. Pour 30 000 rapatriés salariés qui ont pu trouver un emploi, il faut en compter 90 000 chefs de famille qui attendent encore un emploi. A ce chiffre il faut ajouter un pourcentage important des 80 000 rapatriés non salariés qui décideront de passer au salariat après avoir attendu vainement une réinsertion.

D'autre part, le versement des allocations de subsistance ne n'a été prévu que pendant une période d'un an et en aucun cas il ne sera prorogé. La plupart des rapatriés cessent de recevoir ces secours en mai-juin-juillet, puisque le régime français ne leur permet pas de bénéficier de l'aide d'urgence de la France. Il était indispensable de reclasser au moins 100 000 personnes actives, pour la plupart (85 %) âgées de moins de quarante ans, non

souvent parce que les indemnités de subsistance cessent bientôt d'être versées, mais également parce que l'an prochain le marché du travail verra l'arrivée des classes fortes, la libération anticipée de militaires et des apports étrangers dans le cadre du Marché commun. D'autre part, la solution du problème est aisée : il faut simplement aller chercher ce moment pour lancer son opération.

à craindre que des rapatriés exercent en Algérie certains commerces, ne puissent trouver en France des débouchés analogues. Certains d'entre eux, au prix d'investissements importants, ont déjà tenté des reconversions qui ont la

mentablement échoué. Tandis que l'on comptait en Algérie 15 000 commerçants, artisans et chefs de famille, seulement 13 000 rapatriés se sont inscrits en métropole sur les listes professionnelles afin de remplir les conditions pour l'obtention d'un prêt.

Capital versé en trois fois

Tout non-salarié qui se sera reclassé comme salarié (il le prouvera par ses bulletins de paye), recevra un capital de reconversion d'un montant de 28 000 F si le reclassement a lieu avant le 1er juin 1963, d'un montant de 25 000 F si le reclassement a lieu avant le 1er octobre 1963 et 18 000 F pour un reclassement intervenant après le 1er décembre 1963. Ce capital sera versé en trois fois : après un mois, cinq mois et un an de travail. En revanche, les non-salariés devront renoncer au bénéfice des prêts de reconversion industriels et commerciaux, les conventions

« gèles », c'est-à-dire qu'en se rendant dans la région choisie le rapatrié sera certain d'y trouver un emploi.

Si l'un des employeurs visés — dont les adresses lui ont été remises par la Direction départementale de la main-d'œuvre, il signe avec lui un contrat de travail et lui un contrat de travail et

vaill et sur simple présentation de la carte de rapatrié le rapatrié aura droit à une subvention d'installation de 3 000 F, s'il est chef de famille (1 500 F pour un célibataire), subvention augmentée d'une prime géographique et de primes pour personnes à charge. En outre le ministère des Rapatriés verse à tout rapatrié 4 000 F mensuels pendant six mois pour l'aider à acheter un logement construit avec les primes à la construction. Ce prêt, d'une durée de dix ans avec un intérêt de 3 %, n'est remboursable qu'à partir de la sixième année. Il s'ajoute aux autres prêts dont peuvent

Emplois réservés pendant trois semaines

emplois ainsi offerts seront « gèles », c'est-à-dire qu'en se rendant dans la région choisie le rapatrié sera certain d'y trouver un emploi. Si l'un des employeurs visés — dont les adresses lui ont été remises par la Direction départementale de la main-d'œuvre, il signe avec lui un contrat de travail et lui un contrat de travail et

D'abord, un recensement des emplois disponibles. Un questionnaire vient d'être envoyé à tous les Bureaux départementaux du Travail dans l'Industrie et le Commerce (UNEDIC - ASSEDEC) à 250 000 employeurs répartis dans toute la France. Simultanément les dirigeants du secteur nationalisé et les employeurs de diverses entreprises sont sollicités.

Service Rapatriés répond à vos questions

Voici les réponses à des questions que vous pouvez vous poser. S'il y en a d'autres, écrivez-les au Service Rapatriés, 1, avenue Charles-Floquet, Paris-7, en indiquant en haut de votre lettre le numéro de ce bulletin. Nous vous répondrons par le prochain numéro du Service Rapatriés.

Qui aura droit à ces emplois ?
Tout rapatrié, ancien salarié ou non, qui en fera la demande.

Quels seront les emplois proposés ?
Étant donné leur très grande quantité, les emplois offerts concernent tous les secteurs d'activité, tous les modes de production, toutes les échelles de la hiérarchie dans toutes les régions de France.

Comment conclure avec un employeur ?

Supposons, ce n'est qu'un exemple, que vous soyez intéressé par un emploi offert par une entreprise de Rennes. Le Bureau départemental du Travail où vous vous adressez aura pris immédiatement pour vous une option et lui autre que vous ne pourra pendant un délai déterminé prétendre à cet emploi.

Vous recevrez alors un billet aller et retour gratuit pour Rennes. Sur place vous pourrez voir la situation qui vous est proposée et d'autres vous le désirer. Alors seulement vous aurez à prendre une décision.

Et le logement ?

Le problème du logement se pose, vous le savez, depuis des années à de très nombreux Français. Un effort particulier sera fait en votre faveur chaque fois qu'une offre d'emploi ne sera pas assortie d'une offre de logement.

D'autre part, au bout d'un mois de travail et sur simple présentation de votre feuille de paie, vous aurez droit à une subvention d'installation. Des prêts pour accéder à la propriété et un certain nombre d'autres mesures seront enfin spécialement destinés aux rapatriés ayant fait leur reconversion.

Combien de temps dureront ces avantages ?

Cette opération ne pourra durer au-delà du mois d'avril, les entreprises ne pouvant « geler » des emplois au bénéfice des rapatriés pendant plus d'un mois. Ces offres n'étant d'autre part pas renouvelées, ce sont les meilleures qui seront prises les premières.

C'est donc dès le début d'avril que vous avez initié à consulter le Bureau départemental du Travail si vous voulez trouver une situation qui vous convienne réellement et bénéficier de tous les avantages qui vous seront spécialement offerts pendant cette période et qui ne peuvent être maintenus ailleurs.

Notre prochain numéro

Le n° 2 de Service Rap-
trés paraîtra le 9 avril.
Tout sur les offres d'em-
ploi rassemblées pour vous :
un tableau complet et dé-
taillé par région et par mé-
tier.

Précédemment prévus. Les offres d'emploi, il faut le souligner, ne seront pas toujours assorties d'une garantie de logement. Le problème du logement n'est pas un problème qui se pose pour toutes les années à venir. Les années à venir, à de nombreux Français. Cependant, pour donner aux rapatriés toutes les chances de leur gouvernement à décider de faire porter également ses efforts sur l'avenir, dix mois de travail, dix-huit mois de tra-

Tous les atouts en main

Ainsi donc, à partir du 8 avril, les rapatriés auront les atouts en main pour une reconversion qui s'avère non seulement possible, mais profitable, leur permettant d'acquiescer à leur meilleur, enfin, leur apportant le bonheur.

« Priorité aux rapatriés ».

M. François Missoffe nous a dit ses raisons de conclure à l'absence de cette campagne unique en son genre :

— *Mon optimisme s'explique de ma conviction que les rapatriés n'ont pas de problèmes particuliers. Ils ont pris leur vaccination antituberculeuse*

les rapatriés ont traversé (héritages sur les chances d'un retour en Algérie — ignorance de la métropole — douleur des circonscriptions — l'attente hiérarchique) leur avenir à analyser. Ils savent qu'il s'agit vraiment de se convertir à la France moderne.

Pendant les trois semaines que durera l'opération, les

Stage de reconversion

Il s'agit, pour plus de la moitié des rapatriés, de rechercher une somme d'argent dans un quelconque de ces dix-neuf secteurs d'entre eux. Les autres, qui ont été affectés vers des secteurs professionnels nouveaux et plus, des affaires solides,

Les contrats de travail qui seront proposés donneront aux rapatriés la possibilité, tout en étant payé à plein temps, de suivre pendant un temps des cours de travail, un stage de réadaptation si cela est nécessaire.

Faites lire « Service Rapatriés autour de vous. Si vous avez des amis qui désirent s'en procurer un numéro, leur présenter le bon billet pour les grandes villes) à la Délégation du Service Rapatriés ou aux ministères des Rapatriés ou à la recteur.

la différence entre le montant de ces allocations et le

Les emplois recensés se-
ront immédiatement cen-
trés à la Bourse de l'emploi
de Marseille, de façon à pou-
voir présenter une informa-
tion globale du secteur géo-
graphique, secteur d'activité,
niveau de l'emploi, avec
précision sur les possibili-

A partir du 8 avril les rapatriés seront informés de ces emplois :

— par la presse nationale et régionale qui, fréquemment, fera connaître dans des pages spéciales les quantités d'offres reçues, par métier et par région. Par exemple : 60 emplois dans l'industrie textile du Nord ;

— par un bulletin spécial au ministère des réparations, qui sera distribué gratuitement dans certains kiosques, à la Préfecture et dans d'autres endroits qui seront précisés par la presse et par la radio. Ce bulletin donnera la situation de semaine en semaine jusqu'à la fin de l'opération, qui est fixée au 5 mai ;

— par des rubriques radio-phoniques quotidiennes ;

— par les services départe-

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

prendre une option sur elle et aller conclure sur place.

Je fais aussi appel à votre énergie. Il serait lâche de ma part de vous cacher la vérité. Or, cette vérité est que ma vie a changé : les allocations de subsistance prévues pour un an, après la date de rapatriement, cesseraient d'être versées à partir du 1^{er} septembre 1983. Elles seraient passées de délai. Tout à été fait pour que vous puissiez retrouver avant cela une situation vous permettant de subvenir à vos besoins et à ceux des vôtres. Soyez-y attentifs. Etudiez bien ce qui vous est proposé par l'opération « Priorité d'Emplois » qui débutera le 8 avril. Vous n'avez pas le droit de laisser passer les chances qu'elle contient pour votre avenir.

Je sais qu'il me restera encore beaucoup à faire pour vous. Vous donner les moyens de trouver d'abord du travail a été mon premier objectif, celui, je crois, du bon sens. Saisissez cette occasion que je vous offre et je vous offrirai d'autres occasions de résoudre vos autres difficultés présentes. J'y travaille dès maintenant et, croyez-le, sans ménager ma peine.

Espoir et renouveau de vigueur, c'est ce que nous apporte la nature en ce printemps 1963. C'est ce printemps que je souhaite en vos cœurs.

Francois MISSOFFE,

LES 4 TEMPS DE L'OPÉRATION PRIORITÉ AUX RAPATRIÉS

20 MARS

225.000 entreprises recensent les emplois qu'elles peuvent réserver aux rapatriés.

Le rapatrié ayant choisi un emploi et pris une option se rend chez l'employeur (voyage aller et retour gratuit).

4

La Bourse Nationale de l'emploi à Marseille reçoit ces offres de l'emploi et les transmet aux Bureaux départementaux de la Main-d'œuvre.

8 AVRIL

Les rapatriés peuvent prendre connaissance de ces emplois au Bureau de la Main-d'œuvre de leur département.

La situation socio-économique de la population rapatriée en 1975 au vu de la politique d'intégration :

Nombre : 1 013 000 individus d'après le ministère de l'Intérieur soit 2 % de l'ensemble des métropolitains (à l'exception de 180 000 Français musulmans, harkis ou cadres civils) dont 500 000 personnes accueillies dans le seul été 1962

Contexte de forte tension sur le marché de l'emploi : démobilisation du contingent et arrivée des premiers « babyboomers » de l'après-guerre

Offres sur le marché de l'emploi français :

- techniciens et ouvriers en hausse
- Commerçants et agriculteurs en baisse

Profils professionnels dominants chez les rapatriés :

- employés de bureaux
- commerçants et des agriculteurs

Mesures d'urgence prises par les pouvoirs publics :

- logements provisoires
- allocations diverses
- incitation à suivre une formation professionnelle
- incitation à quitter le Midi

Politique de reconversion :

- prime de 25 000 francs pour les anciens travailleurs indépendants acceptant de devenir salariés
- **2 mars 1963, lancement de la grande campagne « Priorité à l'emploi »** par le ministre des Rapatriés, François Missoffe :
 - fin des aides et allocations après un an de séjour
 - prime géographique supprimée
 - 70 614 postes, réservés aux seuls pieds-noirs (mais 70 % en Région parisienne, à l'Est et à l'Ouest ; primes prévues pour voyage et déménagement)
 - 3/4 des emplois proposés : ouvriers spécialisés et qualifiés
 - contrats d'entreprises : 1/3 tiers du temps de travail en formation pris en charge par l'État (échec : seulement 400 contrats signés)

Échec du redéploiement géographique :

- de 1963 à 1968, population rapatriée de huit départements du Midi augmente de 50 %
- en 1973, 600 000 concentrés dans le Midi

Une intégration rapide mais au prix de déclassements :

- 300 000 actifs intégrés de 1963 à 1964
- fonctionnaires perdent le tiers colonial
- cadres européens bien rémunérés en Algérie devenus de petits employés de commerce ou d'administration
- endettement et paupérisation de nombreux exploitants agricoles

Une contribution importante au dynamisme du pays dans un contexte de croissance économique :

- de 1962 à 1968, représentent 50 % de la croissance démographique de Marseille et de Perpignan, 60 % de celle de Toulon et 70 % de celle de Nice
- redynamisation des régions agricoles du Sud-Ouest ou du Massif central (33 % de la croissance démographique de l'Aquitaine)
- apport qualitatif important : population plus jeune, plus qualifiée, avec un bon niveau d'étude

Pour un coût d'intégration faible : aides de 14 500 francs en moyenne alors que le coût de la reconversion d'un mineur du Nord est estimé à la même époque à 26 000 francs

Mais en 1975, malgré une loi spécifique en 1970 et la loi de finances rectificative de 1974, la question de l'indemnisation reste vive pour la communauté des rapatriés.

169. Été 1963, un difficile reclassement professionnel des rapatriés. Extrait du rapport du Service départemental de la main-d'œuvre au préfet de Lot-et-Garonne, 3 septembre 1963 et extrait du rapport du cabinet du préfet de Lot-et-Garonne à la Direction générale des affaires politiques et de l'administration du territoire du ministère de l'Intérieur, 13 septembre 1963, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, W VRAC 53-2548 (cabinet du préfet)



SITUATION DE L'EMPLOI AU 31 AOUT 1963

RECLASSEMENT PROFESSIONNEL des RAPATRIÉS d'ALGERIE

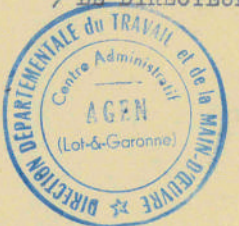
MOIS	Nbre de demandeurs d'emploi inscrits	dont plus de 60 ans	Reclassés par S.D.M.O. département	Reclassés par eux-mêmes hors département	Ne sont plus de mandeurs d'emploi	Percevant T.S.A.	Entrée stage F.P.A.
<u>1962</u>							
juin							
juillet							
août	149						
septembre	236		20				
octobre	299		22				
novembre	421		2		8		5
décembre	533	33	18		7		1
<u>1963</u>							
janvier	659	45	18		4	23	
février	722	52	11	4	7	115	4
mars	768	62	1	3	8	60	3
avril	831	69	29	6	6	47	
mai	854	84	28	22	15	135	
juin	726	82	20	8	54	171	
juillet	633	76	13	4	36	138	19
août	522	64	15	8	18	80	40

DEMANDES RECUES AU 31 DECEMBRE 1962 : 851

OFFRES SATISFAITES : 186

AGEN, le 3 SEPTEMBRE 1963

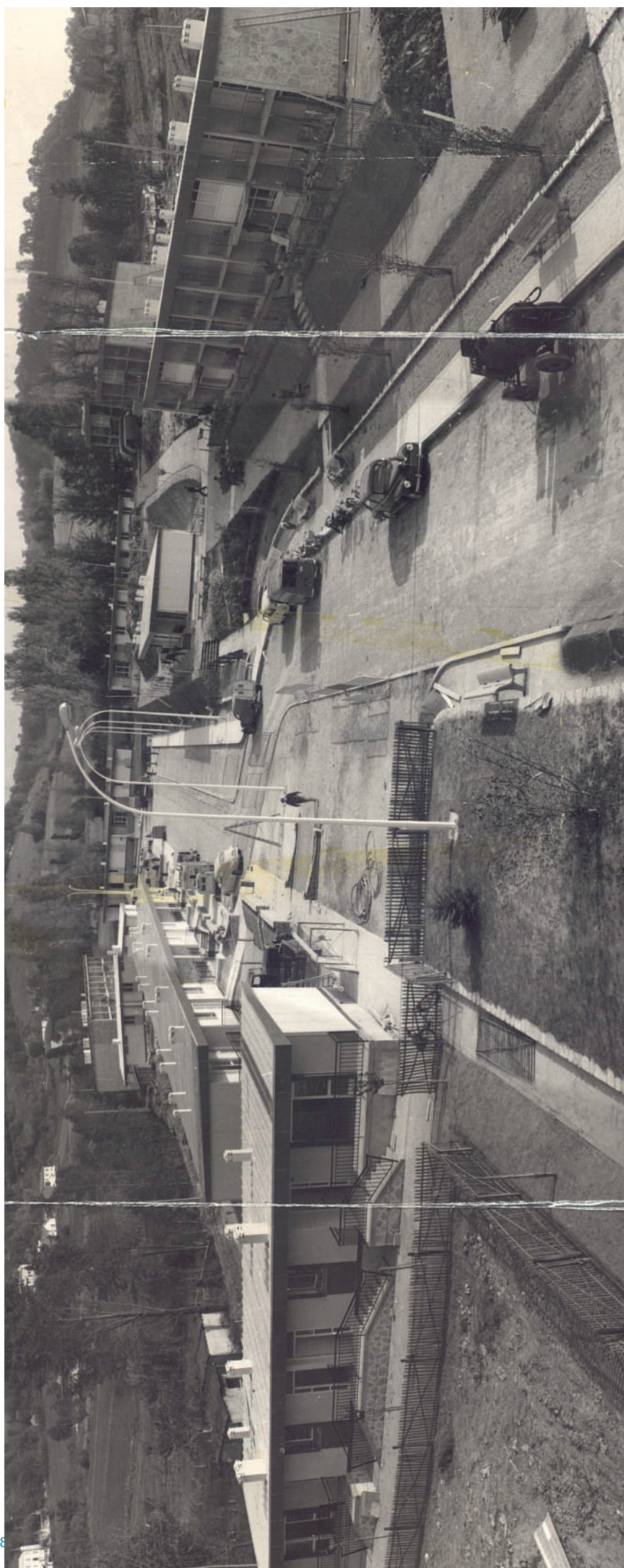
LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL,




B. - Reclassement des rapatriés

On peut considérer qu'actuellement, le département compte 11 250 rapatriés. Leur reclassement est évidemment difficile, l'infrastructure du Lot-et-Garonne n'offrant pas de possibilités suffisantes.

3.000 rapatriés sont considérés comme des inactifs : retraités, individus jouissant de revenus personnels ou bénéficiant de prises en charge spéciales de l'Etat. 1 500 chefs de familles, (représentant une population de 4 500 personnes) peuvent être considérés comme reclassés, soit au titre de patrons, soit au titre de salariés. 900 chefs de familles (représentant environ 2 700 personnes) restent à reclasser. Enfin, les harkis et leurs familles, hébergés au camp de Bias, groupent 1 050 personnes.



170. Le lotissement Lalandusse à Agen, un ensemble immobilier construit pour les rapatriés, photographie, 26 octobre 1963, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 5

3.4 Le retour de guerre et l'accueil des anciens mobilisés, entre silence assourdissant et résilience

LA DERNIERE GUERRE À MOBILISER LE CONTINGENT, UNE GENERATION APRÈS L'ÉPREUVE DU FEU : une mobilisation massive et longue des appelés dans un conflit asymétrique de décolonisation

Les effectifs engagés :

- 1954, sur environ 50.000 soldats en Afrique du Nord (AFN), 38 % d'appelés
- 1955, 100.000 hommes, après le déclenchement de l'insurrection algérienne
- Suite au 6 février 1956 (« journée des tomates ») envoi du contingent et des « rappelés » : effectifs de 200.000 hommes
- Début 1957, 400.000 hommes, puis 450.000 en fin d'année, dont 57 % d'appelés

Au total près de deux millions d'hommes mobilisés dont 1,2 million d'appelés (chiffres Raphaëlle Branche)

Les victimes : (d'après Nicolas Lepoutre)

- 13.000 appelés ou rappelés tués au combat, 146 prisonniers libérés et 400 portés disparus
- Régulières mais rarement nombreuses : quelques milliers par an, soit moins que le nombre des décès sur les routes en métropole dont, en moyenne, 32% pour cause d'accident

Une durée de service très variable :

- 1950, durée du service actif de 18 mois
- Sous Edgar Faure, durée passe à 24 mois (après 4 mois de classes en métropole)
- Après 1958, durée pouvant aller de 27 à 30 mois, voire 33 mois pour certains sous-officiers
- Janvier 1959, service national passe à 24 mois à partir de 18 ans et non plus de 20 ans
- Après le 19 mars 1962, service national de 19 mois
- 1963, durée du service ramenée à 16 mois (notion d'objecteur de conscience, statut en 1965)
- 1970, durée du service ramené à un an

Un nouveau type de guerre s'appuyant fortement sur les appelés :

- Affectation surtout dans l'armée de Terre pendant leur service militaire
- Officiellement « maintien de l'ordre » et « opérations de police »
- Réalité : une guerre non conventionnelle et asymétrique (guérilla, terrorisme du FLN / « pacification », contre-guérilla (vaincre) se traduisant par des traques, des accrochages, des embuscades et guerre psychologique (convaincre) avec, par exemple le cas particulier, des instituteurs en zone urbaine dans les SAU (Sections administratives urbaines) ou en zone rurale dans les SAS (Sections administratives spécialisées)

Démobilisation, retour et reconnaissance des combattants : un autre combat pour sortir de l'« invisibilité » (Raphaëlle Branche)

- Une invisibilité dans le contexte de l'arrivée massive et rapide des Français d'Algérie durant l'été 1962
- Trois phases dans la démobilisation des appelés (cf. le travail de Bruno Cabanes sur la Première Guerre mondiale) : la séparation au départ de la zone militaire, le seuil en devenant ancien combattant et l'agrégation lors du retour à la vie normale. Ces trois phases, toutes trois délicates, sont au cœur de la reconstruction identitaire du jeune appelé.
- Des retours par rotation dès le début du conflit sans démobilisation massive à son issue :
Fin 1956 : premières démobilisations de rappelés ou de soldats maintenus sous les drapeaux
1958 : appelés libérés en masse

Les conditions de la libération et de la démobilisation : (d'après Jean-Charles Jauffret)

- Distribution d'une brochure « Maintenant vous connaissez l'Algérie » à but de propagande du moins jusqu'en 1960
- Retour par bateau avec des objets ou des végétaux (oliviers, palmiers) souvenirs
- Accueil minimaliste, aucun accueil officiel
- Permission de huit jours avant la restitution du paquetage à la gendarmerie ou au commissariat de police du lieu d'habitation

Le retour à la vie civile : (d'après Jean-Charles Jauffret)

- Difficultés à réintégrer la cellule familiale, à retrouver une sociabilité normale et au-delà à partager l'expérience combattante : pudeur, repli sur soi, indifférence voire incompréhension de l'entourage
- Apparition de troubles mentaux : délires guerriers, névroses de guerre, culpabilisation (morts des camarades, usage de la torture...), alcoolisme

Les acteurs et les enjeux autour de la reconnaissance comme anciens combattants : (d'après Nicolas Lepoutre)

Très tôt, création d'associations comme groupes de pression pour aider à la reconnaissance de leur statut, à la défense de leurs droits et au-delà dans leur réinsertion dans la vie civile :

- 1955, Association des combattants de l'union française (créée en 1947 sous un autre vocable, d'obédience gaulliste et un temps présidée par le général Salan de 1960 à 1961)
- 1956, Union nationale des combattants d'Afrique française du Nord (UNC, créée en 1918 s'élargit aux combattants des conflits d'Afrique du Nord)
- Fin 1956, Groupement des rappelés et maintenus (proche des socialistes)
- Début 1957, Association des anciens d'Algérie (proche des Radicaux)
- Janvier 1958, Association nationale des anciens d'Algérie (proche du PCF)
- Septembre 1958, fusion des trois dernières associations dans la Fédération nationale des anciens d'Algérie (FNAA) sur une base apolitique : obtenir de la part des pouvoirs publics, la reconnaissance des « événements d'Algérie » comme « guerre » afin d'avoir droit au statut d'ancien combattant et la date du 19 mars comme journée de commémoration
- 1963, FNAA devient FNACA (le C de combattant est rajouté), association la plus puissante (358 505 adhérents à ce jour rassemblés dans 3 560 comités locaux ou cantonaux ; chiffres FNACA)
- 1963, Fédération nationale des combattants, prisonniers de guerre, fondée en 1945, devient Fédération nationale des combattants, prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc

Une reconnaissance officielle hésitante et tardive :

- 1955, attribution de la mention « mort pour la France » et du statut qui lui est lié (pour les morts : statut des pupilles de la nation, transfert et restitution des corps, droit aux sépultures perpétuelles, voyage annuel gratuit sur les tombes ; pour les blessés, leurs veuves et orphelins : droit à pension, statut de grand mutilé et emplois réservés)
- 1956, création de la médaille de la Valeur militaire devenue « Croix de la valeur militaire » quelques mois plus tard (la traditionnelle « croix de guerre » étant exclue... faute de reconnaissance de cette guerre)
- 1958 janvier, « médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en AFN » pour ceux ayant fini leur temps d'armée
- 1967, diplôme de « reconnaissance de la nation »
- 1974 décembre, qualité de combattant avec des conditions restrictives : avoir appartenu pendant trois mois, à une unité combattante ou une formation assimilée, ou « avoir participé à six actions de combat au moins » ; avoir « reçu une blessure assimilée à une blessure de guerre » ou eu une maladie contractée en service ; avoir été fait prisonnier (réduites en 2004)
- 1977, cendres du soldat inconnu de la guerre d'Algérie inhumées dans la nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette
- 1997, timbre-poste commémoratif « Hommage aux combattants français en Afrique du Nord, 1952-1962 »
- 1999, expression « opérations de maintien de l'ordre en Afrique du Nord » officiellement remplacée par celle de « guerre d'Algérie »
- 2003, 5 décembre, jour de commémoration pour honorer les morts et marquer la fin de la guerre (loi du 5 décembre 2002, mais cette date très critiquée correspond à l'inauguration du Mémorial national de la guerre d'Algérie en bord de Seine à Paris en 2002)
- 2012, loi instaurant le 19 mars comme journée de commémoration du souvenir des « victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie » (après une première tentative avortée en 2006) contestée par de nombreuses associations

D'après :

Raphaëlle Branche, « La dernière génération du feu ? Jalons pour une étude des anciens combattants français de la guerre d'Algérie », Histoire@Politique. Politique, culture, société, N°3, novembre-décembre 2007, www.histoire-politique.fr

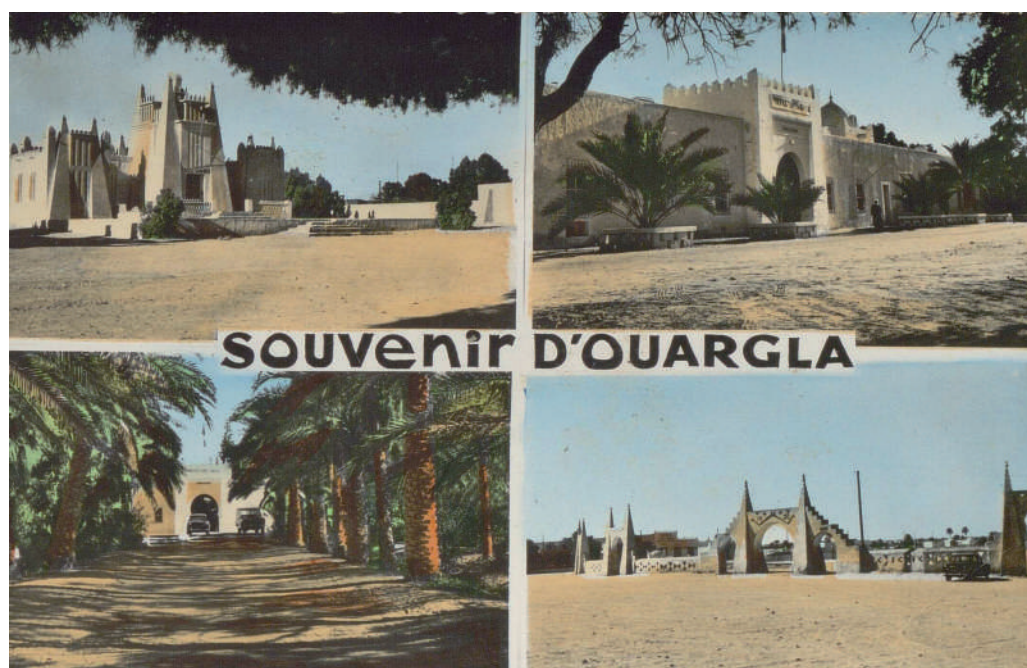
Raphaëlle Branche, « « Papa, qu'as-tu fait en Algérie ? ». Enquête sur un silence familial ». La Découverte, 2020
Jean-Charles Jauffret, « Le retour », Jean-Charles Jauffret éd., Soldats en Algérie 1954-1962. Expériences contrastées des hommes du contingent. Autrement, 2000

Nicolas Lepoutre, « Raphaëlle Branche, « Papa, qu'as-tu fait en Algérie ? ». Enquête sur un silence familial », compte rendu de l'ouvrage mis en ligne le 02 novembre 2020, <http://journals.openedition.org/lectures/45132>

171. « Enfin la quille », photographie de « quillards » du 18e régiment de chasseurs, Algérie, juillet 1960-mars 1962, Arch. dép. Lot-et-Garonne, 50 Fi – fonds Philippe Tortelli et de Claude Schrebert (à gauche) au milieu d'un groupe du 51e RI fêtant la quille de l'un des leurs, Algérie, 1958-1960. Arch. dép. Lot-et-Garonne, 50 Fi – fonds Claude Schrebert



172. La libération, en attendant la traversée pour le retour à la maison. carte postale de Michel Londero à ses parents adressée le 17 septembre 1962 depuis Ouargla, nord-est du Sahara algérien, Algérie, Arch. dép. Lot-et-Garonne, 50 Fi – fonds Michel Londero



13 — Souvenir d'OUARGLA
Le Musée Saharien — La Préfecture des Oasis
Avenue Laperrine — Les Portes Corbillet

Ouargla, le 17. 9. 62.
chers Parents -

Je m'achève de m'installer à Ouargla de suite on
a fait les papiers. demain je pars le week-end
de libération j'embarque le 24 à Bône je
serais le 25 à Marseille le 26 au soir je
compte arriver à Toulon le 26 au plus tard
je vais écrire à Tonton Tony. pour leur
dire que j'arrive. ce n'est plus la peine
de m'écrire je pars d'ici Vendredi pour
embarquer lundi prochain. mande si je
serais à la maison. je vous embrasse. Michel

Oran
Marseille
Toulon
Alexandre
Sipri
Reproduction
Interdite

173. Des démobilisés non politisés et peu prolifiques. Note des Renseignements généraux d'Agen au préfet de Lot-et-Garonne sur l'état d'esprit des démobilisés au début de la démobilisation massive de l'année 1958, 30 janvier 1958, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 21

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR										
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÛRETÉ NATIONALE										
DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX										
ORIGINE			EXPÉDITION				RÉFÉRENCE		CLASSÉMENT	
DÉPARTEMENT	POSTE	COTE	NATURE	DATE	EXEMPLAIRES	INSTRUIT	INSTRUIT	DATE	CATÉG.	DOSSIER
47	1	2	3	30/1/58	7	1			2	
PIECES JOINTES 2			OBJET				DESTINATAIRES			
Etude sur l'état d'esprit des démobilisés d'Algérie.							MM. LE PRÉFET LE DIRECTEUR DES R.G. ++ Archives +++ ++			
TIMBRE A L'ARRIVÉE			RÉSUMÉ							
			Etude sur l'état d'esprit des soldats des contingents 50/2 A, B, C, qui viennent d'être démobilisés et qui ont servi en Algérie.							
ENREGISTREMENT			Référence : Note d'orientation MR/MG/N° 27 du 9/1/1958.							
DIFFUSION										
COTE D'EXPLOITATION										
CLASSÉMENT										
OBSERVATIONS			Les vérifications effectuées font avant tout ressortir la faiblesse de l'éducation politique et des jugements sur la question algérienne des jeunes soldats rapatriés et démobilisés ayant servi en Algérie. 1) - Le moral de ces jeunes soldats est généralement bon, mais, avant tout, fonction de considérations qui portent sur des contingences matérielles et non sur le climat politique de la pacification en Algérie. C'est ainsi que l'encadrement, la plus ou moins grande camaraderie, l'isolement géographique de l'unité et par suite les difficultés de ravitaillement et d'acheminement du courrier sont des facteurs primordiaux de l'état d'esprit de ces jeunes soldats. Toutefois, certaines de ces difficultés, inhérentes au service en Algérie, ont été en général bien acceptées.							

II) - Le jugement politique porté par ces démobilisés est souvent très imprécis.

Les intéressés ne sont pas prolifiques en détails sur la vie en Afrique du Nord. Frappés par certaines réalisations françaises en Algérie, ils paraissent dans une très grande proportion favorables au maintien de la France dans ces territoires, mais ne s'intéressent pas aux prises de position du Gouvernement et des différents groupes politiques de l'Assemblée Nationale.

Certains jugent trop faible la position de la France au regard du Maroc et de la Tunisie qui servent de bases de départ aux incursions des fellaghas sur le territoire algérien.

D'autres estiment par ailleurs que l'effort primordial du Gouvernement doit porter sur la situation faite aux fellaghas : l'amélioration de leurs conditions de vie seraient un gage de l'arrêt de la rébellion.

III) - La situation militaire ne peut être appréciée par ces jeunes soldats que dans le cadre géographique restreint où ils ont pu être appelés en opération.

Ils font en général ressortir les résultats appréciables apportés par le quadrillage et les S.A.S.

Toutefois, il subsiste une forte appréhension sur l'avenir de la pacification par suite de la dotation aux fellaghas d'armes automatiques. La rébellion par ailleurs abandonne l'attentat individuel pour le travail en équipe. Cette nouvelle tactique paraît plus meurtrière.

Il faut souligner aussi que depuis quelques mois, dans certaines unités et sans généraliser, on a noté un découragement provoqué par des prises de position du pouvoir civil qui ne sont pas comprises des militaires.

C'est ainsi que l'armée a pu moins rechercher le contact faire preuve de moins d'initiative militaire.

De l'avis de certains également, les mutations d'officiers ou chefs de groupe, connaissant bien leur secteur, auraient nu à la répression de la rébellion car tout le travail de renseignement servant de base aux opérations militaires était annihilé.

IV) - Les doléances portent sur la communication, jugée trop tardive, de la date de démobilisation.

La suppression de la prime de maintien de l'ordre a été également très impopulaire, surtout chez les militaires qui ne reçoivent pas d'aide substantielle de leur famille.

Enfin, dans un cadre annexe, certains démobilisés attribuent l'attitude des milieux "européens" dont ils ont reçu un accueil réservé et jugement insuffisant l'effort des Français d'Algérie pour la sauvegarde d'intérêts auxquels ils sont les premiers intéressés.

En Lot-et-Garonne, il n'apparaît pas pour l'instant que des formations politiques extrémistes sollicitent les démobilisés pour les entraîner dans l'action publique.

Il n'existe pas, par ailleurs, dans le département, d'associations d'obédience extrémiste, réunissant les familles des soldats rapatriés ou appelés en Algérie qui seraient susceptibles d'entretenir un mouvement d'opposition à la politique gouvernementale en Algérie.

L'"Association des Combattants de l'Union Française", présidée par le plan départemental par M. Jean RAPHAËL-LETQUES, Radical-Socialiste, Conseiller Général et Maire de Villeneuve-sur-Lot, Conseiller de l'Union Française, essaie de regrouper les combattants rapatriés d'Afrique du Nord et en compte une centaine dans ses rangs.

Il faut préciser qu'elle n'a pas encore touché les jeunes de la classe 1955/2, tout récemment démobilisés.

La section départementale de cette Association se veut apolitique ; créée en février 1957, elle ne s'est jamais livrée soit à des actions directes, soit à des contre-manifestations.

Elle s'intéresse à la défense des intérêts de ses membres et à leur reclassement.

Enfin, aucun militaire démobilisé n'a, soit par voie de presse, soit par témoignage direct au cours de réunions publiques, précisé sa position, en particulier sur la présente action militaire en Algérie.

174. Paroles de démobilisés. Extraits de la revue hors-série *Ancrage* « AlgérieS », 2020

Bernard Weber, « on ne commémore pas les défaites »

« Bernard Weber a été appelé sous les drapeaux en 1960. Il a passé en tout une dizaine de mois en Algérie, dans les zones de combat les plus dangereuses [...]

Maintenant retraité, Bernard Weber a su faire la part des choses, et retient quelques bons côtés de son passé militaire : « Grâce à mes aptitudes au commandement, j'ai été nommé contremaître lorsque je suis retourné à l'usine où je travaillais, puis je suis passé chef-contre-maître. Enfin quand l'entreprise anglaise Redland s'est installée en France, pour faire des tuiles-béton, on m'a dit qu'ils avaient besoin de gens comme moi, qui avaient une certaine expérience. C'est pour cela que je suis allé à la fabrique d'Aiguillon ».

Quand on demande son sentiment sur cette guerre, le galeriste est unanime sur certains points : « Les grands perdants de cette guerre sont les Harkis et les pieds-noirs, enfin, ceux qui y croyaient jusqu'au bout », approuve-t-il. Selon lui, on ne voit aujourd'hui que les effets négatifs de la guerre, de la colonisation. Et pour la torture, il se défend : « Je n'en ai fait qu'une demi-heure sur toute la guerre, alors que la partie humanitaire, cela a duré des mois [...]

Après son service en Algérie, il a volontiers adhéré aux deux associations d'anciens combattants, la FNACA (Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie) et le PG-CATM (Prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc). Mais il concède les avoir quittées très vite. La faute aux petites guerres que se mènent les deux associations entre elles, selon lui. Notamment à cause des dates de commémoration. La FNACA commémore le jour du cessez-le-feu, le 19 mars. Pour l'ancien appelé, la célébration de cette date serait déplacée, car elle est synonyme de défaite, et « on ne commémore pas les défaites ».

Le PG-CATM fête quant à lui le 5 décembre, date neutre promulguée en 2003 par Jacques Chirac. « Une date qui ne veut rien dire. C'était juste pour l'occasion de l'inauguration du mémorial au Quai Branly ». Sur ce point, les deux associations ne sont pas prêtes de se réconcilier [...]

Extraits de l'article de Simon Loignon, « Bernard Weber, un conflit qui laisse des séquelles », Revue *Ancrage*, hors-série 2020

Jean-Claude Donda, « rattraper le temps perdu »

« Jean-Claude Donda a passé deux ans en Algérie en tant qu'appelé du contingent. Il y a fait ses classes. Dès son retour en France, l'épisode algérien sort de sa tête, il n'en parle pas. Ce n'est qu'en adhérant un peu plus tard à la FNACA qu'il renoue avec son passé. Lorsqu'il raconte son histoire, il laisse transparaître le récit d'un jeune homme un peu contraint d'être au cœur du conflit comme tant d'autres, couplé à une lucide analyse de cet épisode historique.

[...] L'Agenais se trouve à Béjaïa (nommée Bougie en français) lorsqu'éclate en mars 1961 le putsch des généraux. Dès lors, plus aucune communication, que ce fût au sein de l'armée, ou avec la métropole. Le général qui s'occupe du Constantinois est du côté des putschistes, tandis que dans l'Oranais, le cœur penche pour de Gaulle. La situation n'est pas tenable. Les troupes sont inquiètes. [...] C'est finalement par les transistors que les soldats reçoivent les ordres du général de Gaulle. Tout s'arrange. Les putschistes n'ont plus de partisans. Le contingent en a assez. Plus personne ne veut rester. Il est temps que cette guerre finisse.

[...] Après deux ans de bons et loyaux services, si on peut dire, vient la quille tant attendue. Jean-Claude Donda, de retour à Agen, s'affaire à oublier la guerre. Il travaille dur, reprend l'entreprise dans laquelle il travaillait, profite à nouveau de la vie, courtise les jeunes filles en fleurs...

« Je voulais m'éclater, rattraper le temps perdu », explique-t-il.

L'Algérie ne refait surface que lorsqu'il adhère, une dizaine d'années plus tard, à la FNACA. Avec l'association, il se bat pour obtenir les retraites d'anciens combattants, aide les veuves à avoir des pensions, participe aux commémorations, celle du 19 mars 1962. « Attention, c'est la date du cessez-le-feu et non de la fin de la guerre, met-il en garde. Quant au 5 décembre, elle ne rime à rien, ce n'est qu'une date d'agenda, qui arrangeait les politiques, tandis que le 19 mars, c'est officiel, on avait l'aval de de Gaulle ».

Il rajoute : « La FNACA est une association apolitique, je tiens à le dire. Ici, on nous a souvent traités de « rouges » parce que l'on se trouvait dans la même rue que les communistes ».

Jean-Claude Donda a mis longtemps à parler de son expérience de guerre. Non qu'elle le traumatisât au plus haut point, mais il avait tout simplement enfoui cet épisode au plus profond de son être. Aujourd'hui encore, la plupart de sa descendance n'est pas au courant de son histoire.

Extraits de l'article de Simon Loignon, « Jean-Claude Donda, avec l'âge, on voit les choses différemment », à partir du témoignage de Jean-Claude Donda, Revue *Ancrage*, hors-série 2020

175. Des associations qui regroupent les anciens combattants. Carte de la FNACA de Joseph Bet, année 1972, Coll. part. Joseph Bet *Pour son parcours en Algérie voir document 52*



176. Il reste les bons souvenirs avec la mascotte.

Photographie d'une journée à Zéraïa (Zeghaïa aujourd'hui dans la wilaya de Mila) du 51^e RI, 1958-1960, Arch. dép. Lot-et-Garonne, 50 Fi – fonds Claude Schrebert



177....d'une Algérie française. Photographie de la fanfare du 51^e RI répétant à la caserne Testanière de Constantine, 1958-1960, Arch. dép. Lot-et-Garonne, 50 Fi – fonds Claude Schrebert

PARTIE 4

Un conflit qui se prolonge :
entre besoin de mémoire et
exigence de réparation

Chronologie années 1970 à nos jours : le réveil des mémoires

	France / Algérie	Lot-et-Garonne / Algérie
1970	Juillet, loi d'indemnisation des biens des rapatriés ADBIR devient l'Agence nationale de l'indemnisation des Français d'Outre-mer (ANIFOM) 5 décembre, manifestations de harkis dans les camps de Bias et Saint-Maurice l'Ardoise	
1971	Création du Mouvement d'assistance et de défense des rapatriés d'Afrique du Nord (MADRAN), 1 ^{ère} association de Français-Musulmans rapatriés	Première thèse universitaire sur le camp de Bias (de médecine) : <i>Les problèmes médico-sociaux d'une population de musulmans rapatriés</i> , par Marie-Madeleine Pouvreau
1972	Rapport officiel du sociologue Jean Servier sur « les musulmans français » Création du Front national par Jean-Marie Le Pen, ex-lieutenant de réserve rappelé de la 10^e division parachutiste pendant la guerre d'Algérie, rejoint par de nombreux membres de l'O.A.S., dont Jean-Jacques Susini, membre fondateur de l'O.A.S. et Pierre Sergent, responsable de la branche métropolitaine de l'O.A.S. .	
1973	9 janvier, loi sur la nationalité française abrogeant la distinction entre « personnes originaires d'Algérie de statut civil de droit local » et rapatriés « de droit commun » Avril, création de la Confédération des Français musulmans rapatriés d'Algérie et leurs amis (CFMRAA) Création du Front national des rapatriés français de confession islamique (FNRFCI) et du Cercle Algérieniste (pieds-noirs) 14 décembre, attentat au consulat algérien de Marseille (4 morts et 17 blessés) et assassinats de 16 Algériens	14 juin 1973-28 octobre 1975, Paul-Louis Feuilloley préfet de Lot-et-Garonne, ancien préfet d'Alger (1961-1962) puis de Bône (Annaba) Deuxième thèse universitaire sur le camp de Bias (de psychiatrie) : <i>Un camp d'accueil de réfugiés algériens en France : Bias</i>, par Monique Etchegaray
1974	Janvier-février, premières grèves de la faim de harkis et de leurs enfants Septembre, grèves de la faim d'anciens supplétifs et de leurs enfants à l'église de la Madeleine à Paris Octobre, marche de soutien aux grévistes de la faim à Paris Décembre, loi accordant le statut d'ancien combattant aux appelés et aux anciens supplétifs Création du Centre de Documentation Historique sur l'Algérie à Aix en Provence (CDHA)	
1975	Mars, grève de la faim d'anciens harkis à Évian 10 avril, Valéry Giscard d'Estaing premier président français à effectuer une visite officielle en Algérie depuis l'indépendance Mai, révoltes des camps de harkis de Bias et de Saint-Maurice l'Ardoise 13 mai, création d'une commission interministérielle permanente pour les FMR (« Français Musulmans Rapatriés ») 19 mai : occupation des locaux administratifs au camp de Saint-Maurice l'Ardoise 17 juin, séquestration par des enfants de harkis du président du Comité national pour les musulmans français, dans son bureau du Conseil d'État 19-21 juin, prise en otage par des enfants de harkis, du directeur du camp de Saint-Maurice-l'Ardoise 6 août, prise d'otage de quatre travailleurs immigrés algériens détenus au camp de Saint-Maurice- l'Ardoise 7 août, annonce de la fermeture des hameaux forestiers et des cités d'accueil et de mesures financières et sociales pour les harkis Août, grève au hameau forestier d'Apt Octobre, nouvelles agitations et incendies au camp de Saint-Maurice l'Ardoise	Avril-août, grave crise au camp de Bias : grève, manifestations, actes de vandalisme, prise d'otage A l'issue de la libération de l'otage, promesse de destruction du camp

France / Algérie

Lot-et-Garonne / Algérie

1976	1^{er} février et 13 mars, manifestation d'anciens harkis et enfants de supplétifs à Paris 22 juin, demande d'indemnisation financière des biens immobiliers des rapatriés français abandonnés au moment de l'indépendance rejetée par le pouvoir algérien 1^{er} juillet, fermeture administrative du camp de Saint-Maurice l'Ardoise 17 octobre, manifestation de harkis à Rouen Décembre, grève de la faim de harkis à Roubaix et à Marseille Décembre, fondation du Rassemblement et coordination unitaires des rapatriés et spoliés (le RECOURS)	27 janvier, municipalisation du CARA sous le nom de « cité d'Astor » 31 décembre, suppression officielle du CARA qui va devenir un "centre d'hébergement et de réadaptation sociale"
1978	Janvier, deuxième loi d'indemnisation des biens des rapatriés	
1981	6 janvier, création de l'association Jeune Pied-Noir 30 novembre, visite officielle du président François Mitterrand en Algérie	
1982	troisième loi d'indemnisation des biens des rapatriés 3 décembre, dernière loi d'amnistie pour participation au putsch de 1961 et affiliation à l'O.A.S.	
1983	15 octobre - 3 décembre, « Marche pour l'égalité » et contre le racisme, surnommée par les médias « Marche des beurs »	Démolition du camp et transfert des familles de harkis du camp de Bias dans la nouvelle cité HLM Paloumet
1985	24 mai-15 juin, marche de Dunkerque jusqu'à Marseille de Brahim Sadouni, ex-supplétif	Janvier, grève de la faim à la cité Astor de Bias de deux fils de harkis 2 février, réception à la préfecture d'Agen d'une délégation des grévistes 9 février, marche pacifique de Villeneuve-sur-Lot au camp de Bias 15 février, rencontre au centre de Bias entre le préfet et les grévistes qui obtiennent satisfaction sur un bon nombre de leurs revendications
1987	Marche de Brahim Sadouni de Rouen à Monte Cassino, rencontre du pape Jean-Paul II le 15 juillet 25 février, délégation de grévistes de la faim lot-et-garonnais reçue à Paris par le secrétaire d'État aux Rapatriés 30 mai, colloque parisien sur les harkis perturbé par des jeunes enfants de harkis du Lot-et-Garonne 16 juillet, « loi Santini » d'indemnisation des biens des rapatriés et pour les anciens supplétifs (première loi avec des dispositions spécifiques aux harkis) 8 août, délégation de harkis et de l'association Jeunes Pieds-noirs reçue par le ministre de l'Intérieur au sujet du dossier des enlèvements et du massacre de harkis et pieds-noirs durant l'été 1962	14 février, début d'une grève de la faim de harkis sur la commune de Montayral 16 février, contagion du mouvement de grève sur plusieurs communes du département 23 février, manifestation de soutien aux grévistes à Agen Octobre-novembre, marche symbolique de quatre filles de harkis de Toulouse à Bias
1988		Janvier, grève de la faim à Casseneuil et réception d'une délégation à l'Élysée Arrêt du mouvement après l'obtention par les grévistes d'aides substantielles pour eux ou pour leurs proches
1989	Décembre, émission d'un timbre commémoratif « Hommage aux harkis soldats de la France » Création du Conseil National des Français Musulmans	17 janvier, création de l'Association pour l'Avenir des jeunes de Bias et leurs Amis (AAJBA) Octobre, courte grève de la faim menée à Agen
1990	24-25 mars, États Généraux de la communauté des Français musulmans regroupant à Lyon 176 représentants d'associations 7 juin, siège du quotidien <i>Midi Libre</i> par un harki Création du Comité National des Français Musulmans (CNFM) 4 décembre, Mission de réflexion sur les harkis présidée par Abd-El-Aziz Méliani dirigeant du Conseil national des Français musulmans	4 octobre, manifestation de la Fédération harkie à Agen en soutien à la délégation venue négociée avec les autorités ; occupation du site de l'ex-camp de Bias 15 octobre, engagement du gouvernement de venir négocier à Agen 27 octobre, table ronde interministérielle sur les harkis à Agen débouchant sur l'annonce d'une « mission nationale de réflexion » sur les harkis

France / Algérie

Lot-et-Garonne / Algérie

- 1991 30 juin, rapport de la « mission de réflexion sur la communauté rapatriée d'origine nord-africaine »
- Été, manifestations de fils de harkis dans presque toute la France à partir de Narbonne (21 juin), de Saint-Laurent-des-Arbres, de Bias
- 13 juillet, manifestation de harkis à Paris à l'appel du Conseil national des Français musulmans (CNFM)
- 17 Juillet, annonce du premier ministre Édith Cresson d'un « plan d'urgence » de 100 millions de francs en faveur des RONA avec un volet propre au camp de Bias
- 25 juillet, recrudescence de la violence dans le Sud
- Été, tentative de mise en place d'une coordination nationale des harkis
- 13 septembre et 11 octobre, circulaires ministérielles en faveur des harkis
- 20 septembre, vague d'arrestation à Narbonne d'enfants de harkis
- 1992 Début de l'ouverture en France des archives publiques sur la guerre d'Algérie
- 22 janvier, création de l'Union Syndicale de Défense des Intérêts Français Repliés d'Algérie (USDIFRA)
- 26 août, début de la guerre civile en Algérie
- 30 novembre, colloque organisé par le Conseil national des Français Musulmans sur « la place des Français musulmans d'aujourd'hui »
- 1993 Attentats terroristes en Algérie contre des civils français, des intellectuels, des artistes et des journalistes algériens
- 5 mars, assassinat à Montpellier de Jacques Roseau, figure emblématique de la communauté pied-noire et leader du RECOURS opposé à l'USDIFRA
- 1994 11 juin, « Loi Romani » sur la reconnaissance et l'indemnisation des RONA
- Cérémonie organisée dans chaque département en mémoire des harkis
- 2 au 3 janvier, grève de la faim au centre médico-social d'Agen
- 8 janvier, rassemblement à Agen de harkis et « Pieds-Noirs »
- 12 janvier, fin de la grève suite à un entretien avec le ministre des Rapatriés
- 9 février, grève de la faim d'une journée devant le ministère des Rapatriés à Paris.
- 1995 Juillet-octobre, vague de terrorisme islamiste à Paris, Lyon et Lille
- Novembre, déclaration du nouveau président algérien, Liamine Zéroual, à *El Watan* sur la guerre civile qualifiant les criminels de « harkis ou fils de harkis »
- 2 décembre, stèle à la mémoire des harkis érigée dans l'ancien camp de Rivesaltes
- Hamlaoui Mekachera, président du Conseil national des Français musulmans, nommé délégué à l'intégration auprès du gouvernement
- 1996 11 novembre, inauguration par le président Jacques Chirac du monument parisien à « la mémoire des victimes civiles et militaires tombées en Afrique du Nord de 1952 à 1962 »
- 3 décembre, attentat à la bombe au métro Port-Royal à Paris
- Janvier, réunion ministérielle arrêtant un plan de règlement global pour le camp de Bias
- Mars, agitation à Bias et occupation de la mairie
- 24 septembre, rejet du plan proposé par le gouvernement
- 17 octobre, début de grève de la faim de Zohra Tamazount-Jammes pour le maintien d'un temps plein de médecin au dispensaire de Bias, revendication acceptée par le gouvernement
- 1997 Septembre, démission du délégué aux Rapatriés, Guy Forzy, jugeant qu'il ne dispose pas des moyens financiers pour mener à bien sa politique
- Septembre-octobre, grève de la faim de quarante-cinq jours d'enfants de harkis aux Invalides à Paris
- Janvier, grève de la faim éphémère à Villeneuve-sur-Lot
- Février, grève au centre médico-social de Sainte-Livrade ; rapide propagation du mouvement dans le département débouchant sur une reconnaissance officielle du Comité national de liaison des Harkis

France / Algérie

Lot-et-Garonne / Algérie

- 8 octobre, quatre fils de harkis prennent le relais des grévistes aux Invalides, un est lot-et-garonnais
Ouverture d'archives sur le 17 octobre 1961
- 1998 17 avril, fin de la grève de la faim aux Invalides
Création de l'Association Justice Information Réparation pour les harkis (AJIR)
- 1999 20 janvier, « plan Aubry » en faveur de l'insertion économique et sociale des descendants de harkis
Création à Marseille du Parti Pied-Noir (PPN)
15 mai, manifestation à Paris du Comité National de Liaison des Harkis
16 septembre, première loi d'amnistie pour mettre fin à la guerre civile en Algérie approuvée par référendum
18 octobre, reconnaissance officielle par la France du terme de « guerre » à propos des événements d'Algérie débutés en 1954
30 décembre, loi octroyant une rente viagère de 9 000 F par an pour les anciens supplétifs ou leurs veuves touchant des revenus inférieurs au minimum vieillesse
- 2000 14 juin, voyage officiel en France du président algérien Bouteflika suggérant la repentance de la France et comparant les harkis aux « collabos » de la Seconde Guerre mondiale
31 octobre, publication par le journal *L'Humanité* d'un appel au président de la République et au Premier ministre pour reconnaître « la responsabilité de l'État français dans les crimes commis en Algérie par l'armée et la police françaises » (l'appel des douze)
23 novembre, publication par le journal *Le Monde* des témoignages des généraux Massu et Aussaresses soulignant l'usage de la torture en Algérie comme un système cautionné par les plus hauts responsables de l'État
Camp de transit Joffre de Rivesaltes classé à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques
- 2001 Février et mai, lois mémorielles sur le génocide arménien et sur la traite et l'esclavage
Août, colloque de l'Éducation nationale sur « Comment enseigner l'histoire de la guerre d'Algérie ? »
30 août, plainte de harkis et de parents, veuves ou fils de harkis contre X pour « crimes contre l'humanité » pour l'abandon des harkis
25 septembre, participation du président Jacques Chirac et du Premier ministre Lionel Jospin à une « Journée nationale d'hommage aux forces supplétives ou assimilées ayant servi en Algérie » et reconnaissance par Jacques Chirac que la France a une « dette d'honneur » envers eux
Apposition de plaques commémoratives dans 22 départements notamment sur les sites de Rivesaltes, du camp de Bias, du Mas-Thibert, mais aussi des Invalides
17 octobre, inauguration par le maire de Paris de la plaque commémorative de la répression sanglante de la manifestation du 17 octobre 1961
- 2002 22 janvier, loi reconnaissant le 19 mars comme journée nationale du souvenir de la guerre d'Algérie (ne sera débattue au Sénat qu'en 2012)
Mai, création d'une mission interministérielle aux rapatriés directement rattachée au Premier ministre
25 septembre, création de l'association Femmes, filles, anciens combattants harkis (FFACH)
20 novembre, Hélié Denoix de Saint-Marc, ex-officier putschiste, est fait grand officier de la Légion d'honneur par Jacques Chirac
5 décembre, inauguration par le président Jacques Chirac du mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie, quai Branly à Paris
Création de la journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie
- 7 février, grève de la faim sur l'ancien camp de Bias de plusieurs leaders associatifs pour protester contre les lenteurs de la mise en œuvre du plan décidé en 1996
30 août, parmi les requérants portant plainte pour crime contre l'humanité deux Lot-et-Garonnais au nom du Comité national de liaison des Harkis
25 septembre, apposition d'une plaque commémorative au camp de Bias

France / Algérie

Lot-et-Garonne / Algérie

- 20 décembre, création du Haut Conseil des Rapatriés (HCR)
- 30 décembre, loi remplaçant la rente viagère de 9 000 F par an pour les anciens supplétifs ou leurs veuves par une allocation de reconnaissance sans condition de ressources
- 2003 Début de la négociation d'un traité d'amitié franco-algérien mais sans suite faute de repentance de la part de la France
- Mise en place du Conseil français du culte musulman (CFCM)
- Mars, gros succès du voyage de Jacques Chirac en Algérie, première visite d'État d'un président français en Algérie qui en appelle au respect de toutes les mémoires
- "Déclaration d'Alger" de Jacques Chirac et d'Abdelaziz Bouteflika, président algérien, sur l'instauration d'un partenariat d'exception entre la France et l'Algérie
- 31 mars, instauration d'une « journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives » fixée au 25 septembre
- 26 septembre, instauration d'une « journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie » fixée au 5 décembre
- 2004 10 janvier, manifestation à Paris d'anciens harkis, femmes de harkis et enfants de harkis et création de l'association Harkis et Droits de l'Homme (AHDH)
- 15 avril, nouveau voyage du président Chirac en Algérie
- 27 juillet, accord de partenariat stratégique entre la France et l'Algérie
- 2005 23 février, loi Mekachera « portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés » :
- l'alinéa 2 de l'article 4 précisant que « les programmes scolaires reconnaissent le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord » provoque de nombreuses critiques et l'indignation en Algérie (suspension du partenariat)
 - interdisant les propos injurieux ou diffamatoires envers les anciens membres des forces supplétives mais aucune sanction pénale prévue
- 27 février, qualification des « massacres du 8 mai 1945 » de « tragédie inexcusable » par l'ambassadeur de France à Alger, lors d'une visite à Sétif
- Septembre, reconnaissance par le président algérien Bouteflika des erreurs commises envers les harkis
- 2006 15 février, face aux protestations de nombreux historiens français et algériens, abrogation de l'alinéa 2 de l'article 4 de la loi du 23 février 2005
- 28 février, rejet par les députés de l'UMP de la date du 19 mars comme date de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie
- 24 septembre, plaques commémoratives en hommage aux harkis « morts pour la France » et aux victimes civiles des conflits du Maroc, de Tunisie et d'Algérie, dévoilées à Paris par le maire, Bertrand Delanoë
- 2007 7 février, discours à Toulon et 30 mars à Nice du candidat à la présidentielle Nicolas Sarkozy rejetant la revendication de repentance et rendant hommage « à l'œuvre civilisatrice des Européens en Afrique du Nord, aux rapatriés, aux fils de harkis et à leur pères et aux anciens combattants »
- 24 novembre, inauguration du « Mur des disparus, morts sans sépulture en Algérie » à Perpignan par les Cercles Algérienistes en présence du secrétaire d'État chargé des Anciens combattants
- 5 décembre, discours président Nicolas Sarkozy lors de son voyage en Algérie demandant la reconnaissance « des sacrifices et des souffrances vécues des deux côtés »
- Septembre, remise du rapport du député UMP du Lot-et-Garonne, Michel Diefenbacher, ancien préfet du département, au Premier ministre Jean-Pierre Raffarin: *Parachever l'effort de solidarité nationale envers les rapatriés. Promouvoir l'œuvre collective de la France outre-mer*

France / Algérie

Lot-et-Garonne / Algérie

2008	27 avril, reconnaissance par l'ambassadeur de France à Alger de « la très lourde responsabilité des autorités françaises » dans les massacres de Sétif, Guelma et Kherrata 26 mai, "Plan emploi harkis" permettant aux enfants de harkis de bénéficier du dispositif des emplois réservés dans la fonction publique 8 novembre, création de l'Association Nationale des Pieds-noirs Progressistes et de leurs Amis (ANPNPA)	
2009	6 mars, accord de coopération entre les Archives nationales algériennes et françaises 5 mai, début du campement devant l'Assemblée nationale d'un fils et d'une fille de harkis qui durera près de 2 ans Mai, journée d'études à destination des enseignants « Enseigner l'histoire des harkis » organisée à Paris par l'association Harkis et droit de l'homme (HDH), la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration et l'Institut National de Recherche Pédagogique	
2010	19 octobre, création de la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie Proposition de loi algérienne, non soutenue par le gouvernement, demandant le jugement de tous les crimes commis par la France de 1830 à 1962 contre le peuple algérien	
2011	4 février, avis du Conseil constitutionnel français confirmant l'aspect discriminatoire des lois en faveur des anciens supplétifs suite à l'action de l'association Harkis et Vérité Novembre, Hélié Denoix de Saint-Marc, ex-officier putschiste est fait grand-croix de la Légion d'honneur par Nicolas Sarkozy	
2012	7 mars, loi pénalisant l'injure et la diffamation envers les harkis car assimilés à des forces armées 19 mars, le candidat à la présidentielle, François Hollande, dans le journal algérien <i>El Watan</i> en appelle au dépassement de la guerre des mémoires 5 avril, le même s'engage à reconnaître la responsabilité de la France dans « l'abandon des harkis, le massacre de ceux restés en Algérie et les conditions d'accueil des familles transférées dans les camps en France » 14 avril, reconnaissance par le président Nicolas Sarkozy de la responsabilité de l'État français dans « l'abandon » des harkis 8 mai, appel du président algérien Abdelaziz Bouteflika à l'apaisement des mémoires entre la France et l'Algérie 25 septembre, reconnaissance par le président de la République François Hollande de « la faute et de la responsabilité de la France dans l'abandon des Français rapatriés et plus particulièrement des harkis, ainsi que du traitement indigne de ceux qui ont été accueillis en France » 17 octobre, hommage de François Hollande à la mémoire des victimes du 17 octobre 1961 et reconnaissance de la responsabilité de l'État dans cette répression 6 décembre, loi instituant le 19 mars, comme « Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc » 20 décembre, reconnaissance par François Hollande à Alger de l'injustice de la colonisation, soulignant la nécessité de dire la vérité des deux côtés en laissant travailler les historiens et regrettant les massacres de Sétif, de Guelma, de Kherrata et recueillement sur la stèle dédiée à Maurice Audin. Déclaration d'amitié et de coopération signée par les présidents Hollande et Bouteflika	
2013		Septembre-octobre, grève de la faim de Boaza Gasmi président du Comité national de liaison des harkis
2014	1 ^{er} janvier, suppression de l'ANIFOM dont les attributions sont dévolues à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)	

France / Algérie

Lot-et-Garonne / Algérie

- 14 mai, abandon du projet de Musée sur l'histoire de la France et de l'Algérie de Montpellier
- 25 septembre, lancement du *Plan harkis*
- 14 octobre, proposition de loi UMP, rejetée, portant reconnaissance officielle de la responsabilité de l'État français dans le drame du 26 mars 1962, rue d'Isly
- 2015 Juin, nouvelle visite du président Hollande en Algérie
- 16 octobre, inauguration du Mémorial du Camp de Rivesaltes
- 2016 Mars, décision du Président Hollande de dédier une journée de commémoration à toutes les victimes de la guerre d'Algérie, le 19 mars et d'être le premier président à y participer
- 24 septembre, engagement du candidat à la présidentielle Sarkozy, à Perpignan, devant des associations de harkis, de supprimer la date du 19 mars
- 25 septembre, reconnaissance par le président François Hollande de la responsabilité des gouvernements français dans le sort réservé aux harkis après le 19 mars 1962
- 2017 15 février, qualification par le candidat à la présidentielle Emmanuel Macron, en voyage en Algérie, de la colonisation comme « un crime contre l'humanité »
- 15 septembre, grève de la faim dans l'ancien camp de Bias de Boaza Gasmi président du Comité national de liaison des harkis (CNLH) et d'André Azni pour exiger du président Emmanuel Macron qu'il tienne "ses promesses" faites durant sa campagne présidentielle
- 25 septembre, à l'issue de sa rencontre avec Boaza Gasmi, président du Comité national de liaison des Harkis (CNLH), engagement du président de la République Emmanuel Macron à constituer « un groupe de travail homogène et représentatif de toute la France » sur la question des harkis
- 2018 17 juillet, remise au gouvernement du rapport « Aux Harkis, la France reconnaissante » du groupe de travail présidé par le préfet Dominique Ceaux / propositions notamment financières jugées « inacceptables » par le Comité national de liaison des harkis (CNLH)
- 13 septembre, reconnaissance par Emmanuel Macron de la responsabilité de l'État dans l'exécution du mathématicien Maurice Audin, militant communiste en Algérie
- 20 septembre, 26 harkis et responsables d'associations de harkis décorés de la légion d'honneur par Emmanuel Macron
- 28 décembre, décret revalorisant les aides et les allocations aux harkis et à leur enfants
- 2019 5 octobre, inauguration du Conservatoire National de la Mémoire des Français d'Afrique du Nord à Aix-en-Provence
- 2020 Ouverture par le gouvernement français d'une centaine de dossiers d'archives sur les disparus de la guerre d'Algérie
- 22 février, symposium à Villeneuve-sur-Lot organisé le Comité national de liaison des harkis (CNLH) visant à rassembler les différentes associations de harkis de France
- 3 juillet, restitution par la France des ossements de 24 chefs de la résistance algérienne à la colonisation française conservés au *Museum d'histoire naturelle* de Paris
- 24 juillet, mission confiée par le président Emmanuel Macron à l'historien Benjamin Stora pour rédiger un rapport sur « la mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie »
- 10 octobre, colloque à Sainte-Livrade-sur-Lot « La guerre d'Algérie est-elle terminée ? » organisé par la revue *Ancrage*
- 10 août, saisine du Conseil d'État par Génération harkis pour un recours en annulation de la décision d'Emmanuel Macron de confier une mission mémorielle à Benjamin Stora jugé par l'association trop proche du pouvoir algérien
- 2021 Janvier, remise du rapport de Benjamin Stora au président de la République / nombreuses critiques notamment de la part du Comité national de liaison des harkis (CNLH) et de membres du gouvernement algérien
- 20 septembre, les Villeneuvois André Azni, président de l'association Les harkis et leurs amis, Mohamed Badi et Boaza Gasmi, du Comité national de liaison des harkis font partie de la délégation reçue à l'Élysée par le président Macron
- 2 mars, reconnaissance par le président Emmanuel Macron de la torture et de l'assassinat du dirigeant nationaliste Ali Boumendjel par l'armée française pendant la bataille d'Alger
- 9 mars, annonce par Emmanuel Macron de la déclassification des documents couverts par le secret défense courants de la période de la guerre d'Algérie jusqu'aux dossiers de l'année 1970 incluse

France / Algérie

Lot-et-Garonne / Algérie

- Juillet, demande par 33 députés les Républicains à Emmanuel Macron d'accorder « une indemnisation spéciale » aux harkis pour les conditions indignes de leur accueil
- 20 septembre, à l'occasion de l'accueil à l'Élysée par Emmanuel Macron d'une délégation de harkis reconnaissance de la responsabilité de l'Etat français dans l'abandon des harkis et demande de « pardon » tout en annonçant une loi sur « la reconnaissance et la réparation »
- 22 décembre, arrêté interministériel portant ouverture d'archives relatives à la guerre d'Algérie
- 2022 15 février, loi portant reconnaissance de la Nation et réparation des préjudices subis par les harkis

Les chiffres des personnes concernées en France par la guerre d'Algérie :

Les appelés du contingent : plus d'un million et demi

Les militaires d'active y compris des musulmans: près de 320 000

Les Européens d'Algérie (les pieds-noirs) : un million

Les immigrés algériens présents pendant la guerre en métropole : 400 000

Les immigrés algériens venus après le cessez-le-feu : 500 000

Les supplétifs musulmans de l'armée française et leurs familles venus après le cessez-le-feu : 200 000 environ

Et d'autres : gens mêlés, opposants, «porteurs de valise»

Au total avec les descendants : entre 6 et 7 millions de personnes liées aujourd'hui en France au conflit algérien

D'après Benjamin Stora, « Grand entretien : Pourquoi les mémoires de la guerre d'Algérie semblent-elles toujours irréconciliables ? », propos recueillis par Élise Lambert, France info, 18 mars 2022

Le cheminement mémoriel parcouru par l'ensemble des groupes impliqués dans la guerre d'Algérie :

1^{ère} phase : l'amnésie, le silence, le repli sur soi

2^{ème} phase : l'anamnèse, le retour à la mémoire du passé vécu et refoulé

3^{ème} phase : l'hypermnésie, l'exaltation de la mémoire, l'excès de mémoire

4^{ème} phase (souvent en cours, voire non entamée) : **la résilience post-mémorielle** passant par la reconnaissance personnelle et institutionnelle du traumatisme vécu

1. France-Algérie, une histoire parallèle de la fin des années 1960 à nos jours : les relations franco-algériennes entre surenchères et apaisement

- 1975 10 avril, Valéry Giscard d'Estaing premier Président français à effectuer une visite officielle en Algérie depuis l'indépendance ("La France historique salue l'Algérie indépendante")
- 1978 27 décembre, décès du président Houari Boumédiène
- 1979 7 février, élection de Chadli Bendjedid à la présidence de la République algérienne
- 1980 Avril, émeutes en Kabylie pour la reconnaissance de la culture berbère (« printemps berbère »)
- Octobre, libération d'Ahmed Ben Bella et exil en Suisse
- 1981 21 mai, François Mitterrand élu président de la République française
- 30 novembre, visite officielle de François Mitterrand en Algérie ("la France et l'Algérie sont capables de surmonter et de dépasser les déchirements du passé")
- 1982 18 décembre, première visite officielle d'un chef d'État algérien, Chadli Bendjedid, en France
- 1983 11 octobre, accord Mauroy-Ibrahimi : les jeunes hommes d'origine algérienne, issus de l'immigration ou d'anciens supplétifs, peuvent dorénavant faire le choix du service national dans l'un ou l'autre pays (de manière implicite, les enfants d'anciens supplétifs sont finalement reconnus comme des Algériens)
- 1989 18 février, fondation du Front islamique du salut (FIS) militant pour un État islamique
- 23 février, constitution algérienne reconnaissant le pluralisme politique
- 9 mars, visite de vingt-quatre heures de François Mitterrand en Algérie
- 1990 Juin, victoire du Front islamique du salut (FIS) aux élections municipales en Algérie (54 % des suffrages exprimés)
- 27 septembre, retour d'exil d'Ahmed Ben Bella
- 1991 Juin, proclamation de l'état d'urgence en Algérie après la grève générale lancée par le FIS

- 21 décembre, victoire écrasante du FIS au premier tour des élections législatives algériennes (47,27 % des suffrages exprimés)
- 1992 Début de l'ouverture des archives publiques françaises sur la guerre d'Algérie
- Janvier, démission forcée par l'armée du président Chadli Bendjedid en Algérie, annulation du second tour des élections législatives et proclamation d'un Haut Comité d'État présidé par Mohammed Boudiaf, arrestation des principaux leaders du FIS
- 26 août, début de la guerre civile en Algérie
- 1993 Attentats terroristes en Algérie contre des civils français, des intellectuels, des artistes et des journalistes algériens
- 7 février, proclamation de l'état d'urgence en Algérie
- 1994 Algérie enfoncée dans la guerre civile
- 30 janvier, le général Liamine Zeroual nommé à la tête de l'État algérien
- 1995 17 mai, Jacques Chirac élu président de la République française
- Juillet-octobre, vague de terrorisme islamiste à Paris, Lyon et Lille (8 morts, 200 blessés)
- Novembre, déclaration sur la guerre civile du nouveau président algérien Liamine Zéroual, dans le journal *El Watan*, qualifiant les criminels de « harkis ou fils de harkis »
- 1996 Mars-avril, enlèvement puis assassinat des moines de Tibhirine en Algérie
- 1^{er} août, assassinat de l'évêque d'Oran Monseigneur Claverie
- 3 décembre, attentat à la bombe au métro Port-Royal à Paris (4 morts, 91 blessés)
- 1997 Ouverture d'archives sur le 17 octobre 1961 autorisée par le Premier ministre Lionel Jospin
- 1999 15 avril, élection d'Abdelaziz Bouteflika à la présidence de la République algérienne
- 6 juin, proclamation par l'Armée islamique du salut (AIS), bras armé de l'ex-FIS et opposée aux GIA, de la fin de la lutte armée
- 16 septembre, loi d'amnistie pour mettre fin à la guerre civile en Algérie (« concorde civile ») approuvée par référendum
- 18 octobre, loi n°1 relative à la substitution, à l'expression « aux opérations effectuées en Afrique du Nord », de l'expression « à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc »
- 2000 14 juin, voyage officiel en France du président algérien Bouteflika soulignant devant l'Assemblée nationale les efforts de la France pour porter un regard critique sur la période coloniale et la guerre d'indépendance et suggérant la repentance de la France (« la colonisation, au siècle dernier, nous a ouverts à la modernité » mais que « la colonisation porta l'aliénation de l'autochtone à ses limites extrêmes. Si ce qu'on a appelé la décolonisation lui rendit la liberté, elle ne lui a pas, pour autant, assuré une relation décolonisée avec l'ancien maître ») puis deux jours plus tard, sur France 2, son parallèle entre les harkis et les « collabos » de la Seconde Guerre mondiale amène le Comité national de liaison des harkis à manifester et à appeler la communauté harkie à boycotter les produits algériens et les chefs d'entreprise français à ne pas investir en Algérie
- 31 octobre, *L'Humanité* publie un appel lancé par douze personnalités au président de la République et au Premier ministre pour qu'ils reconnaissent « la responsabilité de l'État français dans les crimes qui ont été commis en Algérie par l'armée et la police française »
- 23 novembre, après avoir publié plusieurs témoignages de victimes de la torture durant la guerre d'Algérie le journal *Le Monde* rapporte ceux des deux principaux chefs militaires de la bataille d'Alger en 1957, le général Massu, à l'époque commandant de la 10^e division parachutiste et investi des pouvoirs de police, et le général Aussaresses, alors commandant chargé du renseignement parlant de la torture et des exécutions sommaires comme d'un système cautionné par les plus hauts responsables de l'État
- 2001 25 septembre, participation du président Jacques Chirac et du Premier ministre Lionel Jospin à une « Journée nationale d'hommage aux forces supplétives ou assimilées ayant servi en Algérie » aux Invalides et reconnaissance par Jacques Chirac dans son discours de l'Élysée du fait que la France a une « dette d'honneur » vis-à-vis « des rapatriés anciens membres des formations supplétives et assimilés ou victimes de la captivité en Algérie, pour les sacrifices qu'ils ont consentis » de 1954 à 1962
- Apposition de 28 plaques commémoratives dans 22 départements notamment sur les sites de Rivesaltes, du camp de Bias, du Mas-Thibert, mais aussi des Invalides (inscription : « La République française témoigne sa reconnaissance envers les rapatriés anciens membres des formations supplétives et assimilés ou victimes de la captivité en Algérie pour les sacrifices qu'ils ont consentis »)
- 17 octobre, inauguration de la plaque commémorative de la répression sanglante de la manifestation 17 octobre 1961 à Paris par le maire de Paris Bertrand Delanoë
- 19 décembre, accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne

- 2002 5 décembre, inauguration par le président Jacques Chirac du mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie entre 1952 et 1962, quai Branly à Paris (dans son discours il déclare que « les harkis (...) qui ont tant donné à notre pays, ont également payé un très lourd tribut » et « qu'à eux, à leur honneur de soldats, à leurs enfants qui doivent trouver toute leur place dans notre pays, la France adresse aujourd'hui un message tout particulier d'estime, de gratitude et d'amitié »)
- Création de la journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie
- 2003 Début de la négociation d'un traité d'amitié franco-algérien proposé par le président de la République Jacques Chirac mais faute de repentance de la part de la France, projet enterré
- 2 mars, première visite d'État d'un président français dans l'Algérie indépendante ; « Déclaration d'Alger » de MM. Jacques Chirac, et Abdelaziz Bouteflika, président algérien, sur « la refondation de la relation franco-algérienne et l'instauration d'un partenariat d'exception entre la France et l'Algérie »
- 3 mars, discours de Jacques Chirac, un gros succès reconnu par tous : « D'un côté comme de l'autre, sachons regarder ce passé en face. Reconnaître ses blessures, sa dimension tragique. Accueillons ensemble les mémoires, toutes les mémoires. Respectons toutes les victimes de la guerre d'Algérie, toutes celles et ceux qui ont combattu dans la sincérité de leurs engagements. Celles et ceux qui n'ont pu voir se lever les jours de l'indépendance, comme celles et ceux qui ont dû se résoudre à l'exil. »
- 31 mars, décret instaurant une "Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives" fixée au 25 septembre
- 26 septembre, instauration par le président Chirac d'une « Journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie » fixée au 5 décembre
- 2004 15 avril, nouveau voyage du président Chirac en Algérie
- 17 juillet, première visite en Algérie d'un ministre de la Défense français, Michèle Alliot-Marie, depuis son indépendance
- 27 juillet, accord de partenariat stratégique entre la France et l'Algérie
- 2005 23 février, « loi Mekachera » « portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés » :
- reconnaissance des « souffrances éprouvées et les sacrifices endurés par les rapatriés, les anciens membres des formations supplétives et assimilés, les disparus et victimes civiles et militaires des événements liés au processus d'indépendance »
- 27 février, Hubert Colin de Verdière, ambassadeur de France à Alger, qualifie à Sétif les massacres du 8 mai 1945 de « tragédie inexcusable »
- Septembre, reconnaissance par le président algérien Bouteflika lors de la campagne des législatives des erreurs commises envers les harkis : « Nous avons commis des erreurs à l'encontre des familles et des proches des harkis et n'avons pas fait preuve de sagesse. Nous avons suscité en eux un sentiment de haine et de rancœur, portant ainsi un préjudice au pays » (8 septembre à Oran) et que « les enfants des harkis ne sont pas responsables des actes de leurs parents » (2 septembre à Chlef)
- 29 septembre, charte pour la paix et la réconciliation nationale approuvée par référendum mettant fin en Algérie à treize ans de guerre civile (entre 150 000 et 200 000 morts et des milliers de disparus)
- 2006 15 février, face aux protestations de nombreux historiens et des autorités algériennes, abrogation de l'alinéa 2 de l'article 4 de la loi du 23 février 2005, selon lequel « les programmes scolaires reconnaissent le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord »
- 2007 7 février, discours de Toulon du candidat à la présidentielle Nicolas Sarkozy sur l'unité de la Méditerranée rejetant la revendication de repentance et rendant hommage à l'œuvre civilisatrice des Européens en Afrique du Nord, aux rapatriés, aux fils de Harkis et à leurs pères et aux anciens combattants
- 30 mars, discours de Nice de Nicolas Sarkozy sur l'identité nationale, les valeurs d'ordre et l'histoire de la France, le rôle des colons et des harkis en Afrique du Nord, l'école et la "faillite morale" de la gauche (« Je veux que la France reconnaisse sa dette, vis-à-vis des harkis et des supplétifs d'Indochine et qu'elle l'honore. »)
- 16 mai, Nicolas Sarkozy élu président de la République
- Octobre, communication par la France de la localisation des mines anti-personnel (11 millions), posées pendant la guerre d'Algérie, aux frontières algérienne et marocaine
- 4 décembre, accord d'échange d'archives audiovisuelles entre la France et l'Algérie
- 5 décembre, voyage en Algérie de Nicolas Sarkozy pour relancer le projet de l'union pour la Méditerranée : « oui le système colonial a été profondément injuste [mais] qu'à l'intérieur de ce système [...], il y avait beaucoup d'hommes et de femmes qui ont aimé l'Algérie avant de devoir la quitter » ; hommage aussi aux victimes de la guerre d'indépendance, « Je n'oublie ni ceux qui sont tombés les armes à la main pour que le peuple algérien soit de nouveau un peuple libre, je n'oublie ni les victimes innocentes d'une répression aveugle et brutale, ni ceux qui ont été tués dans les attentats et qui n'avaient jamais fait de mal à personne, ni ceux qui ont dû tout abandonner »

5 décembre, à son retour, dans une déclaration à l'Élysée, hommage rendu aux appelés, aux pieds-noirs, aux harkis et engagement à indemniser les fils de harkis

2008 27 avril, reconnaissance par l'ambassadeur de France à Alger, Bernard Bajolet, lors d'une visite à Guelma de « la très lourde responsabilité des autorités françaises » dans les massacres de Sétif, Guelma et Kherrata

Octobre, manifestations culturelles « Français et Algériens, art, mémoires, histoire » à Paris, orchestrées par l'association Harkis et Droits de l'Homme (HDH)

2009 6 mars, accord de coopération entre les Archives nationales, algérienne et française

2010 Mars, proposition de loi algérienne (présentée par 125 députés mais non soutenue par le gouvernement) demandant le jugement par un tribunal algérien de tous les crimes commis par la France de 1830 à 1962 contre le peuple algérien

19 octobre, création de la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie (FM-GACMT) pour une « connaissance la plus objective des conditions de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie » en application de la loi du 23 février 2005 / nombreuses polémiques et critiques de la part des historiens et de la FNACA (pour Sylvie Thénault, une fondation visant à flatter « les nostalgiques de l'Algérie française à des fins électoralistes »)

2012 19 mars, tribune du candidat à la présidentielle François Hollande dans le journal algérien *El Watan* pour en appeler au dépassement de la guerre des mémoires (« La France et l'Algérie ont un travail commun à mener sur le passé pour en finir avec la « guerre des mémoires » »)

5 avril, engagement de François Hollande à reconnaître la responsabilité de la France dans « l'abandon des Harkis, le massacre de ceux restés en Algérie et les conditions d'accueil des familles transférées dans les camps en France »

14 avril, reconnaissance par le président Nicolas Sarkozy à l'issue de la visite du camp de Rivesaltes de la responsabilité de l'État français dans « l'abandon » des harkis à la fin de la guerre d'Algérie

8 mai, appel en faveur de l'apaisement des mémoires entre la France et l'Algérie par le président Abdelaziz Bouteflika à Sétif pour le 67^e anniversaire de la répression sanglante de la manifestation nationaliste par l'armée française (« Seule une lecture objective de l'histoire, loin des guerres de mémoire et des enjeux conjoncturels, est à même d'aider les deux parties à transcender les séquelles du passé douloureux pour aller vers un avenir où règnent confiance, compréhension, respect mutuel et partenariat bénéfique. »)

15 mai, François Hollande élu président de la République

17 octobre, hommage de François Hollande à la mémoire des victimes du 17 octobre 1961 reconnaissant la responsabilité de l'État dans cette répression / dénoncé par l'extrême droite et la droite comme un acte de repentance

6 décembre, loi instituant le 19 mars, jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie, comme « Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc »

20 décembre, reconnaissance par François Hollande à Alger de la colonisation comme « un système profondément injuste et brutal » et « les souffrances ... infligées au peuple algérien », soulignant la nécessité de laisser travailler les historiens des deux côtés de la Méditerranée (« Nous avons ce devoir de vérité sur la violence, l'injustice, les massacres, la torture ... C'est pourquoi il est nécessaire que les historiens aient accès aux archives »), regrettant les massacres de Sétif, de Guelma, de Kherrata (« la France manquait à ses valeurs universelles ») et se recueillant sur la stèle dédiée à Maurice Audin. Déclaration d'amitié et de coopération signée par les présidents des deux pays, François Hollande et Abdelaziz Bouteflika

2015 Juin, nouvelle visite du président Hollande en Algérie

2016 Mars, décision du président Hollande de dédier une journée de commémoration à toutes les victimes de la guerre d'Algérie, le 19 mars et d'être le premier Président à participer aux cérémonies au mémorial du Quai Branly (« Le 19 mars, ce n'est pas la paix, c'est la sortie de la crise »)

Lancement de la collecte de la mémoire orale ainsi que du programme et de la mallette pédagogique de l'ONACVG, pour les élèves du secondaire, de témoignages à quatre voix associant un ancien membre des formations supplétives, un ou une rapatrié(e), un ancien appelé ou engagé et un ancien militant de l'Indépendance algérienne

2017 15 février, colonisation qualifiée de « crime contre l'humanité » par le candidat à la présidentielle Emmanuel Macron lors d'un voyage en Algérie

7 mai, Emmanuel Macron élu président de la République

2020 Ouverture par le gouvernement français d'une centaine de dossiers d'archives sur les disparus de la guerre d'Algérie

19 janvier, rencontre tendue à Berlin entre Emmanuel Macron et le président algérien Tebboune

3 juillet, restitution par la France des ossements de 24 chefs de la résistance algérienne à la colonisation française conservés au Muséum d'histoire naturelle de Paris

- 2021 20 janvier, remise au président Macron du rapport de l'historien Benjamin Stora sur *Les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie*, fortement critiqué par des officiels algériens
- Mars, reconnaissance par la France de l'assassinat de l'avocat algérien Ali Boumendjel par l'armée française en 1957 et ouverture des archives classées secret défense aux historiens
- 5 avril, lettre ouverte des chercheurs et des historiens algériens demandant l'ouverture des archives nationales algériennes sur la guerre d'Algérie
- 10 avril, annulation de la visite à Alger du Premier ministre français Jean Castex ; ministre du Travail algérien qualifiant la France « d'ennemi traditionnel et éternel de l'Algérie » et déplorant l'absence d'excuses officielles de la part de l'État français pour la colonisation et les crimes de guerre en Algérie
- Octobre, après les propos rapportés du président Macron accusant le système « politico-militaire » algérien d'entretenir une « rente mémorielle » sur la guerre d'Algérie et questionnant l'existence d'une nation algérienne avant la colonisation française, rappel par le gouvernement algérien de son ambassadeur à Paris et interdiction du survol de son territoire par les avions militaires français
- 2022 25-27 août, à l'invitation du président algérien Tebboune, voyage d'Emmanuel Macron en Algérie pour approfondir la relation bilatérale, renforcer la coopération et poursuivre le travail d'apaisement des mémoires entre les deux pays (le président français annonce la création d'une commission mixte d'historiens pour étudier les archives afin de mener "une oeuvre de reconnaissance" sur la colonisation française et la guerre de libération).

2. La question harki, emblématique des enjeux mémoriaux de la guerre d'Algérie : la longue marche vers la résilience

178. Chronologie de la reconnaissance de l'histoire des harkis et des pieds-noirs

1961 26 décembre, loi définissant la notion de rapatrié (« les Français, ayant dû ou estimé devoir quitter, par suite d'événements politiques, un territoire où ils étaient établis et qui était antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France ») et visant « à intégrer les Français rapatriés dans les structures économiques et sociales de la nation » par de nombreuses mesures (prestations de retour, prestations temporaires de subsistance, prêts à taux réduit et subventions d'installation et de reclassement, facilités d'accès à la profession et d'admission dans les établissements scolaires, prestations sociales, secours exceptionnels et programmes de construction de logements), indemnités particulières prévues pour les plus vulnérables (pauvreté, grand âge, invalidité)

1964 31 janvier, circulaire du ministre des Rapatriés aux préfets leur demandant de ne reloger d'anciens harkis et leur famille dans des HLM qu'après avoir relogé tous « les rapatriés » (européens)

1968, création du Titre de reconnaissance de la nation (TRN) afin d'honorer les militaires ayant pris part, pendant 90 jours aux opérations en Afrique du Nord entre 1952 et 1962 (les supplétifs n'y sont pas associés)

1970 15 juillet, loi d'indemnisation des biens des rapatriés avec un plafond de 260.000 francs par ménage, ne concernant que les Européens (la plupart des harkis ne rentraient pas dans ce dispositif d'indemnisation car ne possédant pas de patrimoine en Algérie)

1970 5 décembre, premières manifestations de harkis contre leurs conditions de vie dans les camps de Bias et Saint-Maurice l'Ardoise

1971 1^{er} août, première association de Français-Musulmans rapatriés, le Mouvement d'assistance et de défense des rapatriés d'Afrique du Nord (MADRAN)

1973, création du Cercle algérieniste, association de rapatriés se donnant pour vocation de défendre et de promouvoir l'histoire et la culture des pieds-noirs (musée à Perpignan en 2012, centre de documentation, revue *L'Algérieniste*)

1974 septembre, grève de la faim d'anciens harkis et de fils d'anciens harkis à l'église de la Madeleine à Paris

1974 9 décembre, loi accordant le statut d'anciens combattants aux appelés et aux harkis

1975, le tournant de la « question harkis » : médiatisation, prise de conscience des autorités et effervescence

Mai, révoltes dans les camps des jeunes organisées par la CFMRAA de M'hamed Laradji : Bias le 7, Saint-Maurice-l'Ardoise le 19 (manifestations, grèves, occupations de locaux)

19 juin-20 juin, prise en otage à la mairie de Saint-Laurent des Arbres (Gard), de deux secrétaires et du directeur du camp de Saint-Maurice l'Ardoise par quatre jeunes enfants de harkis

6 août, quatre ouvriers algériens enlevés près de Bagnols-sur-Cèze pour répondre à la retenue en Algérie du fils d'un ancien supplétif (libérés après le retour de l'enfant en France)

6 août, décision du gouvernement de fermer les hameaux forestiers et les camps d'hébergement et mesures sur l'indemnisation des biens perdus, le logement, la formation professionnelle et l'emploi

16 août, secrétaire de l'Amicale des Algériens en Europe kidnappé et amené comme otage par quatre enfants de harkis au camp de Bias (libéré le 18)

16 décembre, mis en place d'une allocation forfaitaire de détention versée sur leur demande aux anciens supplétifs français détenus en Algérie après l'indépendance

1977 7 janvier, Titre de reconnaissance de la nation (TRN) étendu aux supplétifs

1978 2 janvier, loi d'indemnisation des biens des rapatriés majorant le plafond d'indemnisation, porté à un million de francs, ne concernant que les européens

1981 6 janvier, création de l'association « Jeune Pied-Noir » visant à « rassembler les Français d'outre-mer et leurs amis en vue de défendre et faire connaître l'œuvre de la France en Afrique du Nord et en Outre-mer »

1982 6 janvier, loi sur la réinstallation des rapatriés allouant à ceux justifiant d'un revenu inférieur au SMIC une somme de 10.000 francs indemnisant la perte des meubles et meublants, concernant les Européens et les ex-supplétifs

1987, loi d'indemnisation des biens des rapatriés réévaluant les barèmes et accordant à ceux d'origine arabo-berbère une indemnisation forfaitaire de 60 000 francs pour les biens laissés en Algérie par les personnes ne pouvant fournir un titre de propriété en raison de la tradition orale ou des conditions de leur départ

1991 16 juillet, loi d'indemnisation des rapatriés, comportant essentiellement des mesures dont ne peuvent bénéficier que les rapatriés d'origine européenne et aussi quelques mesures d'aide aux harkis et leurs familles

1991, été manifestations de fils de harkis, pour la plupart nés en France, à Narbonne, à Saint-Laurent-des-Arbres, à Carcassonne, Jouques, Bias, Avignon, Amiens et dans presque toute la France

1994 11 juin, « loi Romani » relative aux rapatriés anciens membres des formations supplétives et assimilés en Algérie ou victimes de la captivité en Algérie : témoignage de la « reconnaissance prioritaire de la dette morale de la nation à l'égard de ces hommes et de ces femmes qui ont directement souffert de leur engagement au service de notre pays » par la République française ; création du statut de victime de la captivité en Algérie, assorti de pensions ; allocation forfaitaire de 110 000 francs ; aides au logement ; aide spécifique aux veuves d'un montant égal au minimum vieillesse

1995, instruction interministérielle accordant à ceux qui ont été capturés et détenus après le 2 juillet 1962 une indemnisation (500 francs par trimestre de détention)

1999 30 décembre, loi de finances rectificative créant une rente viagère versée aux harkis et à leurs veuves, mais soumise à conditions de ressources.

2001 25 septembre, participation du président Chirac et du gouvernement de Lionel Jospin à une journée nationale spécifique d'hommage aux harkis

2002 5 décembre, inauguration du mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie entre 1952 et 1962, quai Branly à Paris portant inscription « A la mémoire des combattants morts pour la France lors de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, et à celle de tous les membres des forces supplétives, tués après le cessez-le-feu en Algérie, dont beaucoup n'ont pas été identifiés »

2002 30 décembre, rente viagère versée aux harkis et à leurs veuves transformée en allocation de reconnaissance supprimant la condition de ressources et indexée sur le coût de la vie (nombre de bénéficiaires quasiment doublé)

2003, création du Haut conseil des rapatriés par Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre.

2003 31 mars, décret pérennisant le 25 septembre comme « Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives en reconnaissance des sacrifices qu'ils ont consentis du fait de leur engagement au service de la France lors de la guerre d'Algérie

2004 23 septembre, « Manifeste pour la ré-appropriation des mémoires confisquées », signé en particulier par des enfants d'immigrés algériens et des enfants de harkis (rendu public par Fatima Besnaci-Lancou, auteure du livre témoignage *Fille de harki*)

2005 23 février, loi « portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés », reconnaissant notamment les « souffrances éprouvées et les sacrifices endurés par les rapatriés, les anciens membres des formations supplétives et assimilés, les disparus et victimes civiles et militaires des événements liés au processus d'indépendance » ; créant une contribution nationale ; interdisant toute injure envers les harkis ou toute apologie des crimes commis contre eux ; modifiant leur modalités d'indemnisation et mettant en place des dispositions spécifiques relatives au versement d'une retraite militaire

2007 octobre, consultation des associations nationales de rapatriés par le Conseil économique et social à la demande du Premier ministre, François Fillon

2008-2014, campagne dans la presse du collectif « Vérité et Justice pour les Français rapatriés », composé d'une soixantaine d'associations de harkis et de « pieds-noirs », dénonçant le « crime d'État » et le « crime contre l'Humanité » du 19 mars 1962 et demandant une loi de reconnaissance et de réparation.

2010 25 septembre, annonce de la création d'une « Fondation pour la mémoire de la guerre en Algérie, des combats au Maroc et en Tunisie », prévue par la loi du 23 février 2005

2012 27 février, loi pénalisant la diffamation et l'injure envers les harkis

2012 14 avril, reconnaissance par le président Nicolas Sarkozy de la responsabilité de la France dans « l'abandon » des harkis après la fin de la guerre d'Algérie en 1962

2016 25 septembre, reconnaissance dans la cour d'honneur de l'Hôtel national des Invalides à Paris par le président François Hollande des « responsabilités des gouvernements français dans l'abandon des harkis, les massacres de ceux restés en Algérie et les conditions d'accueil inhumaines des familles transférées dans les camps en France »

2022 23 février, loi « portant reconnaissance de la Nation envers les harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie anciennement de statut civil de droit local et réparation des préjudices subis par ceux-ci et leurs familles du fait de l'indignité de leurs conditions d'accueil et de vie dans certaines structures sur le territoire français » :

- reconnaissance de la Nation envers les harkis, les moghaznis et les personnels des diverses formations supplétives et assimilés de statut civil de droit local qui ont servi la France en Algérie et qu'elle a « abandonnés » lors du processus d'indépendance de l'Algérie (art.1)

- reconnaissance de la responsabilité de l'État dans les conditions indignes de leur rapatriement et de leur accueil dans des "structures de toute nature" en France, après les accords d'Évian du 19 mars 1962 (art.1)

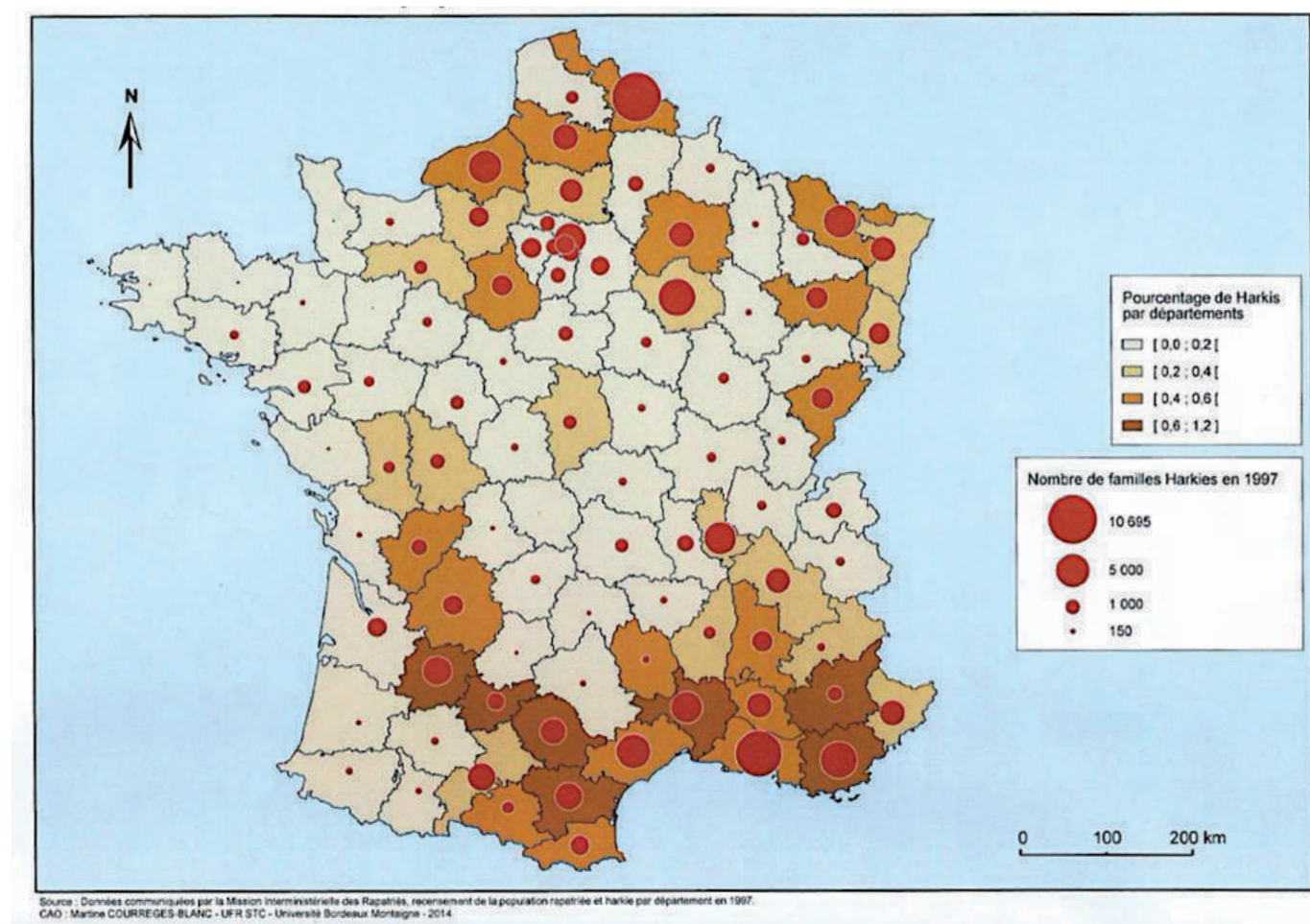
- réparation envers les personnes nommées dans l'article 1, leurs conjoints et leurs enfants ayant séjourné dans des camps de transit, de regroupements et des hameaux de forestage entre le 20 mars 1962 et le 31 décembre 1975 (art.3) : indemnité forfaitaire selon la durée du séjour dans ces structures (2 000 euros pour un séjour de moins de trois mois, 3 000 euros pour

un séjour entre trois mois et un an et 1 000 euros par année supplémentaire ; concernerait 50 000 personnes pour un montant d'environ 310 millions d'euros)

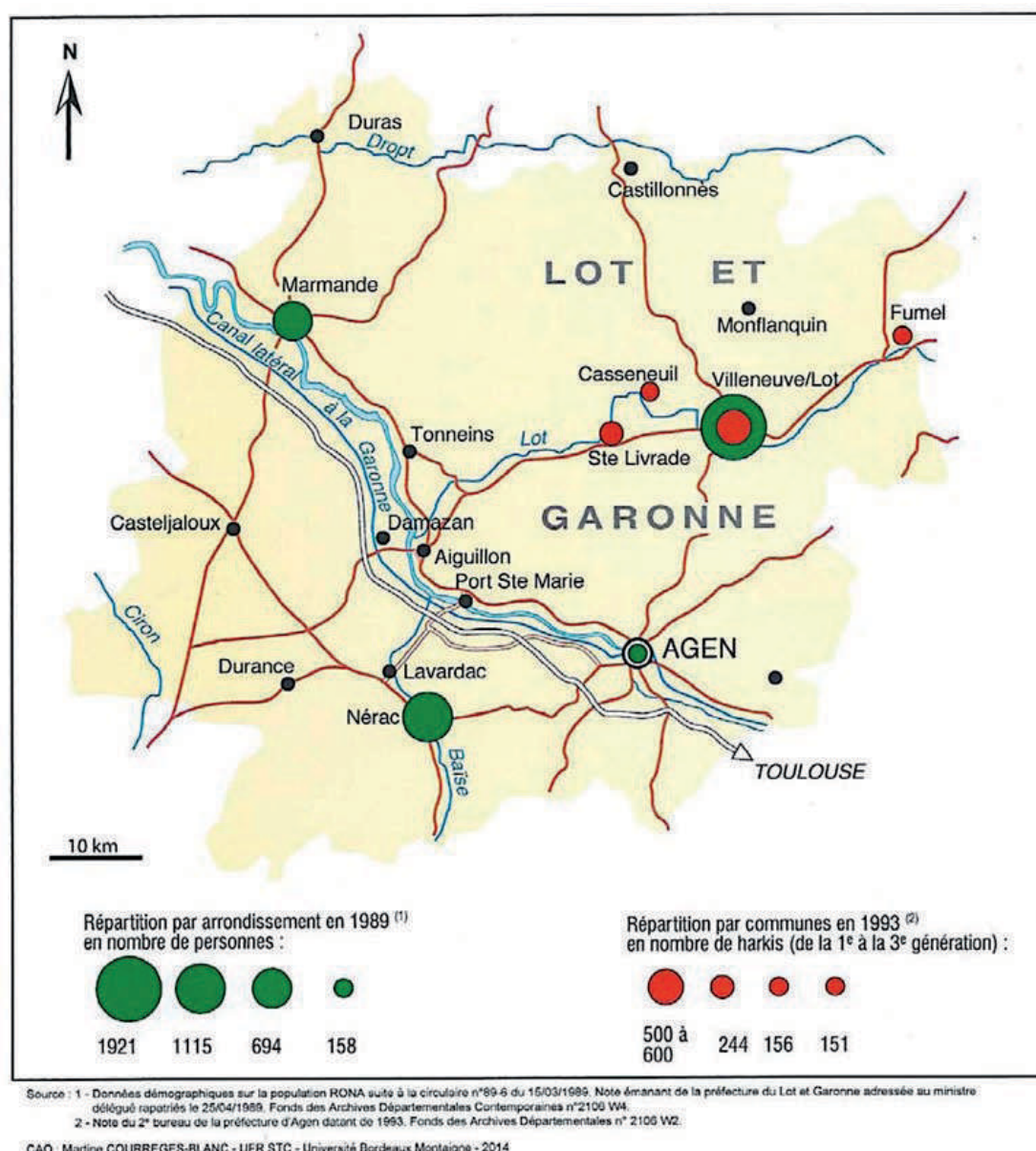
-fixation du 25 septembre comme « journée nationale d'hommage aux harkis, aux moghaznis et aux personnels des diverses formations supplétives et assimilés en reconnaissance des sacrifices qu'ils ont consentis et des sévices qu'ils ont subis du fait de leur engagement au service de la France lors de la guerre d'Algérie », y sont associées les « personnes qui leur ont porté secours et assistance à l'occasion de leur rapatriement et de leur accueil sur le territoire français » (art.2 abrogeant et élargissant le décret de 2003)

2.1 Rompre le silence et le déni officiel

179. Une population harkie essentiellement méridionale, carte de la population harkie en 1997 élaborée par Martine Courrèges-Blanc - UFR STC – Université Bordeaux Montaigne et extraite de la thèse de Katia Khemache, *La relation entre les pouvoirs publics français et la population harkie lot- et-garonnaise de 1962 à nos jours : regards sur des pratiques administratives postcoloniales*, 2014



180. Dans le Lot-et-Garonne, une population harkie concentrée dans le Villeneuvois, carte de la répartition des populations harkies en Lot-et-Garonne en 1989 et 1993 élaborée par Martine Courrèges-Blanc - UFR STC - Université Bordeaux Montaigne et extraite de la thèse de Katia Khemache, *La relation entre les pouvoirs publics français et la population harkie lot-et-garonnaise de 1962 à nos jours : regards sur des pratiques administratives postcoloniales*, 2014



Le rapport de Jean Servier de 1972 alerte les pouvoirs publics sur les conditions de vie des anciens supplétifs et de leurs familles.

Jean Servier est un intellectuel d'origine pied-noire engagé pour la cause des harkis : homme de terrain originaire de Constantine, ethnologue et sociologue renommé, spécialiste du monde berbère et professeur à partir de 1962 à la Faculté des lettres de Montpellier.

- 1954 Après l'assassinat d'un instituteur et du caïd Hadj Saddok dans les Aurès le 1^{er} novembre 1954 (« Toussaint rouge »), Jean Servier, ex-officier préparant une thèse d'ethnologie sur « les Jeux rituels et les rites agraires chez les berbérophones d'Algérie » obtient d'un chef de tribu de réunir des hommes pour retrouver les assassins. C'est le début de ce qui va devenir, avec le soutien des autorités militaires, les harkas.
- 1968 Enquête de Jean Servier recensant 138 456 « Français-Musulmans rapatriés » en France
- 1971 1^{ère} association de Français-Musulmans rapatriés, le Mouvement d'assistance et de défense des rapatriés d'Afrique du Nord (MADRAN) par Ahmed Kaberseli
27 mai, Alexandre Parodi, vice-président du Conseil d'État et président du « Comité national pour les Français Musulmans » (CNFM) demande à Jean Servier une enquête générale sur la population des Français musulmans rapatriés
- 1972 Rapport de Jean Servier (Enquête sur les musulmans français) faisant état de la surnatalité, des retards scolaires et des problèmes de relations familiales

181. Extraits du rapport du Conseil économique et social, *La situation sociale des enfants de harkis*, présenté par Hafida Chafi, 2007 et l'article d'Abderahmen Moumen « 1973 : l'émergence d'une « question harkie » ? » in *Hommes & Migrations* 2020/3 (n° 1330)

Une importante communauté :

- Un groupe initial de 90 000 personnes (anciens supplétifs des forces de « maintien de l'ordre », des élus, des fonctionnaires ou des contractuels militaires et civils liés à l'État ou à l'armée) dont 42 000 passèrent par des camps
- Une population totale familiale estimée à 180 000 dont 38% a moins de 17 ans
- Près de 60% est concentrée dans sept régions dont près du ¼ en région parisienne et entre 9 et 6% pour les régions PACA, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Nord

Une situation de déclassement alarmante :

- 45% d'assistés
- 14 700 sont encadrés en permanence par le ministère du Travail : 1 500 dans des cités d'accueil (Bias et Saint-Maurice), 5 400 dans 31 hameaux forestiers, 7 800 dans 16 ensembles immobiliers de type HLM

Les causes de la précarisation croissante du point de vue de l'ethnologue :

- La responsabilité de l'État français : refus de la France de voir le problème dans le contexte du déni général sur la guerre d'Algérie, aucune vision spécifique (méconnaissance, incompréhension)
- Le déracinement et l'inadaptation au nouvel environnement : passage du bled avec ses solidarités et ses traditions (notamment le poids de l'islam) à la société européenne moderne, individualiste et sécularisée très difficile
- La surnatalité handicapant l'insertion
- Le très fort retard scolaire, 2 ans dès le primaire : bon nombre déjà déscolarisé ou jamais scolarisé en Algérie, très grosses lacunes linguistiques, nombreux stéréotypes auprès des enseignants, conditions de vie peu propices aux études
- De nombreux problèmes familiaux : incompréhension et cloisonnement intergénérationnels, mise à l'écart des femmes

Les conséquences du rapport :

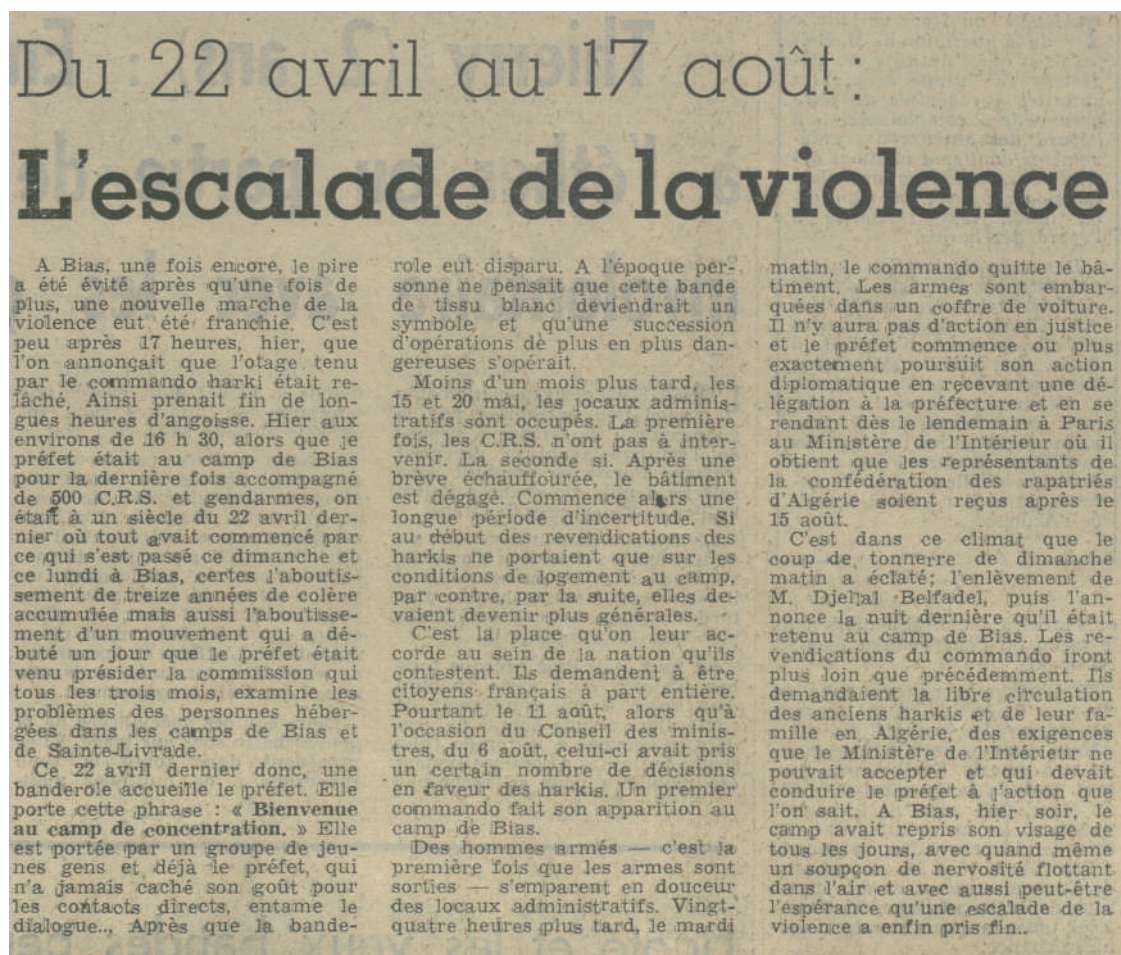
- Une prise de conscience et réaction des autorités : création par le Premier ministre Pierre Messmer de la Commission Barbeau, débouchant sur un plan articulant des mesures en matière de logement, de scolarisation, de formation, d'emploi, de loisirs (les jeunes étant particulièrement visés)
- Question harkie devient sociale, politique et... électorale

182. La révolte de 1975 des enfants de harkis du camp de Bias dans le contexte de la contestation nationale

	France	Camp de Bias
1971	Création du Mouvement d'assistance et de défense des rapatriés d'Afrique du Nord (MADRAN), première association de Français-musulmans rapatriés	Première thèse universitaire sur le camp de Bias (de médecine) : <i>Les problèmes médico-sociaux d'une population de musulmans rapatriés</i> , par Marie-Madeleine Pouvreau
1972	Rapport officiel du sociologue Jean Servier sur « les Musulmans français »	
1973	9 janvier, loi sur la nationalité française abrogeant la distinction entre « personnes originaires d'Algérie de statut civil de droit local » et rapatriés « de droit commun » Avril, création de la Confédération des Français musulmans rapatriés d'Algérie et leurs amis (CFMRAA)	14 juin 1973-28 octobre 1975, Paul-Louis Feuilloley préfet de Lot-et-Garonne, ancien préfet d'Alger (1961-1962) puis de Bône (Annaba)
	Création du Front national des rapatriés français de confession islamique (FNRFICI) et du Cercle algérieniste (Pieds-noirs) 14 décembre, attentat au consulat algérien de Marseille (4 morts et 17 blessés) et assassinat de 16 Algériens	Deuxième thèse universitaire sur le camp de Bias (en psychiatrie) : <i>Un camp d'accueil de réfugiés algériens en France : Bias</i> , par Monique Etchegaray
1974	Janvier-février, premières grèves de la faim de harkis et de leurs enfants Septembre, grèves de la faim d'anciens supplétifs et de leurs enfants à l'église de la Madeleine à Paris Octobre, marche de soutien aux grévistes de la faim à Paris Décembre, loi accordant le statut d'ancien combattant aux appelés et aux anciens supplétifs Création du Centre de documentation historique sur l'Algérie à Aix en Provence (CDHA)	
1975	Mars, grève de la faim d'anciens harkis à Évian 10 avril, Valéry Giscard d'Estaing premier président français à effectuer une visite officielle en Algérie depuis l'indépendance Mai, révoltes des camps de harkis de Bias et de Saint-Maurice l'Ardoise 13 mai, création d'une commission interministérielle permanente pour les FMR (« Français musulmans rapatriés ») 19 mai, occupation des locaux administratifs au camp de Saint-Maurice-l'Ardoise	22 avril, préfet accueilli au camp de Bias avec une banderole sur laquelle est inscrit « Bienvenue au camp de concentration » 7 mai, M'Hamed Laradji, président de la CFMRAA, se rend au camp de Bias 9 mai, suite à sa venue, début de grève illimitée des enfants de harkis 12 mai, manifestation à Villeneuve-sur-Lot en soutien aux grévistes de Bias Nuit du 14 au 15 mai, incendie de l'école du camp de Bias

France		Camp de Bias	
	17 juin, séquestration par des enfants de harkis du président du Comité national pour les musulmans français, dans son bureau du Conseil d'État		15 mai, occupation des locaux administratifs du camp de Bias
	19 - 21 juin, prise en otage par des enfants de harkis, du directeur du camp de Saint-Maurice-l'Ardoise		20 mai, 500 CRS occupent le camp de Bias
	6 août, prise d'otage de quatre travailleurs immigrés algériens détenus au camp de Saint-Maurice-l'Ardoise		6 août, annonce de la fermeture du CARA de Bias
	7 août, annonce de la fermeture des hameaux forestiers et des cités d'accueil et de mesures financières et sociales pour les harkis		11 août, occupation du centre administratif du CARA de Bias
	Août, grève au hameau forestier d'Apt		16-18 août, le président de l'Amicale des Algériens d'Europe, militant du FLN, Djelloul Belfadel enlevé chez lui dans le Loiret et amené comme otage par quatre enfants de harkis au camp de Bias : il s'agit de négocier la libre-circulation des harkis et de leurs familles avec l'Algérie, alors qu'est appliqué depuis le 1 ^{er} juillet, la politique du regroupement familial
	Octobre, nouvelles agitations et incendies au camp de Saint-Maurice-l'Ardoise		En échange de la libération de l'otage, préfet obtient une rencontre entre les dirigeants de la Confédération des Harkis et M. Aurillac, directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur M. Poniatowski, et que le gouvernement négociera avec le pouvoir algérien 18 août, à l'issue de la libération de l'otage promesse de destruction du camp
1976	1 ^{er} février et 13 mars, manifestation d'anciens harkis et enfants de suppléants à Paris		27 janvier, municipalisation du CARA sous le nom de « cité d'Astor »
	1 ^{er} juillet, fermeture administrative du camp de Saint-Maurice-l'Ardoise		Août 1975-octobre 1976 : la moitié des 600 occupants quitte le camp, la grande majorité reste en Lot-et-Garonne (Condat près de Fumel, Casseneuil, Miramont- de-Guyenne, Buzet-sur-Baise)
	17 octobre, manifestation de harkis à Rouen		31 décembre, suppression officielle du CARA
	Décembre, grève de la faim de harkis à Roubaix et à Marseille		
	Décembre, fondation du Rassemblement et coordination unitaires des rapatriés et spoliés (<i>le RECOURS</i>)		

183. Le fil des évènements de Bias, article du journal *Sud-Ouest*, 19 août 1975, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 206 JX 295



184. Le point d'orgue de la révolte du camp de Bias, article du journal *La Dépêche*, 18 août 1975, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 207 JX 561

faits
divers

LA DÉPÊCHE

Lundi 18 août 1975

L'enlèvement de M. Delfadel

Le camp de Bias devient la plaque tournante de la contestation des harkis

Agen (C. P.). — Cette fois, le coup est parti de Firminy dans la Loire. Dans la nuit de samedi à dimanche, un commando de harkis dont on ignore encore la composition et le nombre s'empare d'un ressortissant Algérien : Djelloul Delfadel, 43 ans, né à Saïda, demeurant, 34, rue Pierre-Curie, à Unieux (42) à côté de Firminy. Les ravisseurs ont bien choisi leur otage, ancien membre du F.l.n., Delfadel est le responsable de l'Amicale des Algériens en Europe pour la région du Rhône.

Cette fois, la Confédération des Français musulmans que préside M. Larradji, a franchi un nouveau degré dans l'escalade de la revendication. Si la semaine dernière un commando armé avait occupé les bureaux du camp, il n'y avait pas d'otage et les autorités avaient pu discuter à un endroit précis avec les responsables.

Le préfet de Lot-et-Garonne avait obtenu un armistice. Mais, les dirigeants des harkis n'avaient pas caché que leur action n'était pas éteinte pour autant et qu'il fallait s'attendre à d'autres convulsions, dans les jours à venir, tant qu'il n'y aurait pas de rendez-vous ferme avec un responsable du ministère de l'Intérieur.

Et, sans doute, ce rendez-vous a-t-il trop tardé puisque, hier matin, une prise d'otage a eu lieu.

Etant donné la qualité de l'Algérien enlevé, la confédération montre d'une part, que sa détermination s'intensifie et, d'autre part,

qu'elle entend qu'Alger participe d'une certaine façon au règlement du problème harki, et surtout se penche sur la revendication essentielle : la libre circulation entre les deux pays et la réunion des familles séparées.

En raison de la présence du président Larradji au camp de iBas, et qu'il était en possession des papiers de l'Algérien enlevé, l'opération commencée dans la Loire se transporte ainsi en Lot-et-Garonne. Bien que les ravisseurs soient toujours perdus dans la nature et que l'on ignore s'ils sont dans une « planque » ou itinérants, un amalgame fut fait entre eux et le président, et la conviction s'encra qu'il était en Lot-et-Garonne.

Durcissement

De toute façon, le camp de Bias fut toute la journée la plaque tournante de « l'affaire ».

C'est là que l'administration fit savoir à M. Larradji qu'il n'y aurait pas de discussion tant que l'otage

de renoncer devant l' inanité de ces recherches.

Toute la journée fut une longue attente de quelque événement décisif, comme le repérage du commando ou une action de la police.

Vers 17 h 30, la nouvelle survint que le juge d'instruction de Lyon avait ordonné une commission rogatoire pour poursuivre les auteurs de l'enlèvement. Larradji répliqua aussitôt par le communiqué suivant : La Confédération des Français musulmans rapatriés d'Algérie et leurs amis viennent d'apprendre qu'une commission rogatoire a été ordonné à l'encontre des musulmans Français auteurs de l'enlèvement de M. Delfadel, responsable régional de l'Amicale des Algériens en Europe et ancien membre du F.l.n. En conséquence, les resmandent solennellement à tous ses ponsables de la confédération de adhérents et sympathisants de continuer la lutte pour obtenir un règlement juste et équitable des problèmes spécifiques concernant les Musulmans Français rapatriés d'Al-

L'ambassade d'Algérie : « certaines complicités... »

Dans un communiqué publié, hier après-midi, l'ambassade d'Algérie en France, déclare à propos de l'enlèvement de M. Delfadel : « Les multiples attentats contre les personnes et les biens algériens en France (...) nous amènent à conclure que certaines complicités deviennent graves et dévoilent clairement les intentions profondes du récent enlèvement du camp de Saint-Maurice.

» Les autorités algériennes

sont sérieusement préoccupées par l'escalade de l'insécurité de ses ressortissants, du fait de l'impunité dont jouissent certains. »

L'ambassade rappelle « solennellement » que les travailleurs algériens en France « doivent bénéficier de la protection de la loi française à l'image des ressortissants français en Algérie, qui jouissent de la protection complète de la loi algérienne. »



M. LARRADJI, président de l'Amicale des Français musulmans rapatriés d'Algérie.

ne serait pas relâché. C'est là que, jusqu'à 16 h 30, fut attendu un contact avec le commando. Il se produisit au téléphone, vers 18 heures, mais fut très bref. Larradji put tout juste transmettre à son interlocuteur la première réponse de l'administration avant qu'il ne raccroche brutalement. En fin de matinée, des barrages avaient été mis en place aux alentours du camp, mais ils furent levés au bout de deux heures.

Sans doute avait-on pensé pouvoir intercepter le commando avant

gérie et que la lutte continue quoi qu'il arrive. A partir de cet instant, nous nous considérons comme étant en état d'arrestation. Nous réaffirmons encore une fois que les pouvoirs publics par leur indifférence ont forcé les Français Musulmans à une escalade de violence et demandons aux Français de juger le bien fondé de notre action.

Les positions, en fin de journée, se durcissaient de part et d'autre et le commando restait introuvable.

Heureux dénouement dans l'affaire de l'enlèvement de M. Djelloul Belfadel

• L'otage de Bias a quitté le camp sain et sauf

On a craint le pire, hier, à Bias, où un responsable de l'Amicale des Algériens en France, M. Djelloul Belfadel pris en otage la veille par un commando armé de harkis était retenu prisonnier dans l'arrière-boutique de l'épicerie du camp. Les harkis étaient décidés d'aller jusqu'au bout. Le baraquement dans lequel s'étaient réfugiés les quatre ravisseurs (trois hommes, une femme) tenant leur otage en respect était inapprochable, personne à l'exception des responsables de la Confédération des français musulmans rapatriés d'Algérie ne put pénétrer à l'intérieur du bâtiment.

Le commando et M. Djelloul Belfadel étaient arrivés au camp de Bias, dans la nuit de dimanche. Toute la journée et celle d'hier matin furent placées sous le signe de l'attente tandis que les négociations étaient entamées à 13 heures avec l'arrivée de M. Paul Feuilloley, préfet de Lot-et-Garonne.

Pour la seconde fois en quelques jours, le représentant du gouvernement allait entrer en contact avec le commando par l'intermédiaire de M. Laradji, président de la Confédération des français musulmans rapatriés d'Algérie, mais cette fois-ci la présence d'un otage aggravait la situation.

On se souvient lors du premier coup de force, le commando armé qui avait pris possession des bureaux administratifs du camp avait accepté de quitter les locaux comme l'avait ordonné le préfet, en échange de quoi ce dernier avait donné l'assurance de recevoir une délégation à la préfecture. Le lendemain, M. Feuilloley se rendait à Paris pour exposer les revendications des harkis au ministère de Tutelle. Mais, semble-t-il, ces doléances et ces problèmes ne peuvent se régler aussi rapidement que le souhaitent les intéressés, car pour les harkis, trop de promesses ont été faites, ils

considèrent que leur dossier n'a pas évolué depuis treize ans. Aujourd'hui ils ne peuvent plus attendre et ils précisent leurs exigences comme ils en ont fait une nouvelle fois la démonstration à Bias.

La démarche du préfet de Lot-et-Garonne au lendemain du premier coup de force pouvait laisser penser qu'aucun incident n'interviendrait par la suite mais les événements de ce dernier week-end prouvent que l'action se poursuit et que les harkis restent bien « mobilisés » comme nous l'avait confié en un autre temps, M. Christophe, vice-président de la C.F.M.R.A.



Il est 17 heures, le commando s'enfuit, l'otage est libéré.

(Photo RENE)

La libération de M. Djelloul Belfadel aux environs de 17 heures, a été le dénouement heureux d'une journée extrêmement « tendue ».

Pour la seconde fois, le préfet de Lot-et-Garonne devant la gravité des faits dut écarter ses vacances normandes. Il arriva à Agen dans la matinée de lundi et prit contact dès son arrivée avec M. Laradji, par l'intermédiaire de M. Lumeau, des renseignements généraux. Un rendez-vous fut convenu au camp de Bias. M. Feuilloley transmit aux responsables de la Confédération le communiqué émanant du ministère de l'Intérieur qui ordonnait aux ravisseurs de libérer l'otage sans conditions.

Le commando refusa de se plier aux ordres de M. Poniatowski. Un certain nombre d'allées et venues très angoissantes s'établirent tout au long de l'après-midi entre le camp

LES HARKIS :
Représentant la moitié des Algériens ayant servi dans les rangs de l'armée française pendant la guerre d'Algérie — soit 70 000 hommes sur

doise (Gard).

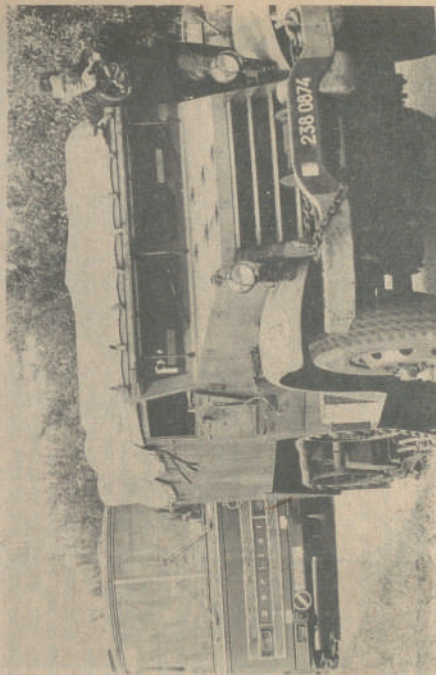




Les C.R.S. encerclent le camp.

130 000 — les harkis (suppléants) constituent aujourd'hui avec leurs familles un groupe de quelque 220 000 Français.

Le groupe le plus militant parmi ces Français musulmans est constitué par les harkis (suppléants) qui constituent aujourd'hui avec leurs familles un groupe de quelque 220 000 Français.



Les forces de police ont fait usage d'un matériel impressionnant comme ces véhicules blindés auto-chenille.



Devant l'entrée du camp, les troupes spéciales de gendarmerie chargent leurs armes. (Photos René)

et la mairie de Bias. A 16 h 30, MM. De Puybusque, avocat général et Fonrouge, procureur de la République, se rendaient sur place. Entre temps, près de cinq cents hommes casqués et armés encerclaient le camp et étaient prêts à intervenir. Le commando avait été formel sur ce point, « si les forces de l'ordre interviennent, nous abatons l'otage ». Les pourparlers se poursuivent entre les dirigeants de la Confédération et M. le Préfet. Les forces de l'ordre s'approchent du camp sans user de leurs armes. Devant la résistance du commando et la fermeté des propos de M. le Préfet, on pouvait supposer le pire dans le camp. La présence des hommes armés rendait l'atmosphère insoutenable tant il y en avait de toutes parts.

Tout était étrangement calme, quelques cris d'enfants rompaient le silence de cet après-midi orageux. Un coup de feu, un geste ou une parole de trop et tout cela aurait cédé la place à des affrontements sanglants.

Finalement, les ravisseurs, le visage dissimulé sous une cagoule, quittèrent le baraquement, libérant l'otage qui prenait place dans la voiture de M. Lumeau.

Il était 17 heures et tout était fini. Les ravisseurs s'étaient évacués dans le camp.

Il n'y eut donc aucun incident, M. Laradji déclarait à l'issue de cette journée : « M. le Préfet vient de nous communiquer au nom du gouvernement que celui-ci était décidé de mener à bon terme les discussions engagées avec le gouvernement algérien. En plus des mesures adoptées le 16 août dernier, une série de nouvelles mesures doivent intervenir fin septembre.

« Les représentants de la Confédération des musulmans français d'Algérie seront reçus aujourd'hui par M. Auriac, au ministère de l'Intérieur pour étudier les modalités d'application des mesures prises.

« Nous nous sommes engagés avec les autorités de ne plus prendre d'otage jusqu'au 30 janvier ».

Autrement dit, si les revendications ne sont pas satisfaites, l'action ne s'arrêtera pas là. M.-F. Z.



M. Lumeau, des renseignements généraux, fait part au harkis de Bias des directives du ministère de l'Intérieur. A sa droite : M. Laradji.



M. Christophe va ravitailler le commando.



La pièce où fut détenu l'otage.

186.L'activisme associatif, fer de lance de la lutte pour la reconnaissance, nous reprenons ici, largement, les sous titres et les grandes lignes de l'excellent article d'Abderahmen Moumen, « De l'absence aux nouveaux porte-parole. Évolution du mouvement associatif harki (1962-2011) in Les Temps Modernes 2011/5 (n° 666), pages 159 à 169 »

DES « FRANÇAIS MUSULMANS » AUX HARKIS : DES PERES AUX ENFANTS, LES MUTATIONS DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF DES EX-SUPPLÉTIFS

Années 1970, l'émergence de la « question harkie » : « S'émanciper. Les associations de Français musulmans »

Remarques initiales :

Jusqu'aux années 1970, défense des intérêts des Français musulmans par des associations créées au lendemain du cessez-le-feu par des militaires français ayant commandé des supplétifs et se préoccupant de leur reclassement (« Association des anciens des affaires algériennes » (AAAA), « Comité national de solidarité pour les Français musulmans réfugiés » devenu peu après « Comité national pour les musulmans français » (CNMF))

Moyens d'action :

Essentiellement lobbying auprès des autorités et partis politiques, mais diversification avec un caractère contestataire croissant au fil des années

Associations et caractéristiques principales :

À partir de 1971, à l'issue des manifestations dans les camps, création d'associations à vocation nationale pour et par des Français musulmans :

« Mouvement d'assistance et de défense des rapatriés d'Afrique du Nord » (MADRAN) présidé par Ahmed Kaberseli

« Confédération des Français musulmans rapatriés d'Algérie et leurs amis » (CFMRAA)* de M'Hamed Laradji, neveu d'un député de l'Algérie française de 1958 à 1962

« Front national des Français de confession islamique » (FNRFCI)* de Mourad Kaouah et Ahmed Djebbour, anciens députés

« Union nationale des anciens combattants Français de confession islamique » (UNACFCI) du capitaine Khelif

*associations d'envergure réellement nationale présentes, d'après Abderahmen Moumen, « dans plus du tiers des départements et concentrées Sud-Est, Sud-Ouest, Rhône-Alpes, région parisienne, Picardie, Nord, Alsace »

Responsables issus de l'élite francisée, fonctionnaires, élus ou militaires hauts grades s'exprimant aussi pour les anciens supplétifs

Objectifs principaux et revendications :

-Libre circulation entre la France et l'Algérie, lieux pour le culte musulman et carrés musulmans dans les cimetières

-Lutte contre la relégation et la discrimination

Évolutions notables :

-Multiplication de petites associations :

200 environ naissent dans les années 1970, à l'échelle d'une ville ou d'un département

Jeunes (les fils) issus pour la plupart des camps de transit, des hameaux forestiers ou des cités urbaines commencent à s'investir dans le mouvement associatif

-À partir de la révolte de 1975 prolifération et activisme des associations pour obtenir une meilleure intégration

Années 1980-1990, le temps de la réparation : « S'affirmer. Les associations de harkis »

Remarques initiales :

Tournant de la révolte de l'été 1975 : prise de conscience de la force d'un mouvement « unitaire » et coordonnée, sensibilisation de l'opinion publique et fin du déni de la part des autorités

Moyens d'action :

-Lobbying par les grandes associations

-Marches relayées par le tissu associatif et médiatisées à l'échelle nationale (cf. celles de Brahim Sadouni)

-Mobilisations essentiellement à l'échelle locale

Associations et caractéristiques principales :

Maintien de quelques associations à l'échelle nationale interlocutrices des pouvoirs publics (Comité national des musulmans français (CNM), CFMRAA, FNRFCI, UNACFCI, Union nationale des rapatriés français musulmans) mais affirmation de nouvelles organisations plus informelles (coordinations, collectifs) et plus revendicatives mais souvent traversées par des rivalités internes

Objectifs principaux et revendications :

-Essentiellement aides financières pour favoriser l'insertion économique et sociale : indemnisation, accès à l'emploi et au logement, à la formation et à l'éducation

-Mais affirmation identitaire : revendication du terme « harki » et non plus de « Français musulmans »

Évolutions notables :

Féminisation du mouvement associatif et de la contestation

Depuis la fin des années 1990, le temps de la reconnaissance : « Revendiquer. Les nouveaux porte-paroles »

Remarques initiales :

Un nouveau contexte : une opinion publique favorable à la prise en compte de la question harkie alors que la mémoire vivante des anciens supplétifs s'efface peu à peu

Moyens d'action :

-Renforcement du lobbying

-Actions en justice

-Recherche universitaire débouchant sur une diffusion vulgarisée auprès de l'opinion et du public scolaire

-Opérations « coups de poing » à forte dimension médiatique

Associations et caractéristiques principales :

- De nouvelles associations à vocation unitaire beaucoup plus puissantes autour de leader de poids : « Collectif national justice pour les harkis et leurs familles » en 1998 après la grève de la faim d'Abdelkrim Klech en 1997, « Comité national de liaison des harkis » (CNLH) en 2000 par Boussad Azni ou « Association justice, information et réparation » (AJIR) en 1998 impulsée par le sociologue Mohand Hamoumou
- Nouvelles associations, souvent regroupées dans des collectifs, autour du tryptique se connaître (recueillir les mémoires, comprendre, écrire son Histoire), se reconnaître (se regrouper, s'affirmer, agir ensemble), être reconnu (judiciariser le combat, lutter pour la réhabilitation, obtenir l'hommage de la nation)

Objectifs principaux et revendications :

- Revendications prioritairement identitaires pour la « reconnaissance officielle de leur histoire » : leur choix de rester français, leur abandon prémédité, les massacres consécutifs aux accords d'Évian, la relégation dans les camps
- Le recours à la justice :

D'abord lutte pour reconnaissance des massacres de 1962 comme crime contre l'humanité : initiative du Collectif justice pour les harkis et le Comité national de liaison des harkis (devant le Tribunal de grande instance de Paris) en août 2001 suivie par une cinquantaine d'associations (devant les tribunaux de Paris, Marseille et Bordeaux) et rejetée par la Cour de cassation en 2003. Puis des associations orientées vers la judiciarisation pour obtenir réparation : « Génération Mémoire Harkis » de Smaïl Boufhel en 1999 et « Harkis et Vérité » de Charles Tamazount en 2006.

Octobre 2018, Charles Tamazount, juriste et fils de harki, obtient auprès du Conseil d'État la condamnation de l'État à verser 15 000 euros à son frère Abdelkader, né et ayant vécu dans des camps de transit et dans celui de Bias de 1964 à 1975, au titre des « préjudices matériels et moraux subis » / jurisprudence en s'appuyant sur la déclaration du président François Hollande reconnaissant, en 2016, « des responsabilités des gouvernements français dans l'abandon des harkis, les massacres de ceux restés en Algérie et les conditions d'accueil inhumaines des familles transférées dans les camps en France ».

Juin 2020, 200 enfants de Harkis étant passés par le camp de Saint-Maurice-l'Ardoise déposent plainte contre l'État français. Septembre 2021, la Cour européenne des droits de l'Homme déclare recevable la plainte déposée par des fils de harkis comprenant trois requêtes, dont deux portées par Abdelkader et Aïssa Tamazount accusant l'État français d'avoir violé six articles de la Convention européenne des droits de l'homme lorsqu'ils ont vécu au camp de Bias, invitant le gouvernement français à soumettre ses observations avant le 12 janvier 2022 : le début d'une longue procédure.

Des plaintes systématiques contre les personnalités utilisant le terme harki comme insulte (Raymond Barre, Siné, Georges Frêche, Dominique Bussereau).

- Des associations privilégiant le travail de mémoire (« Harkis et droits de l'homme » (AHDH), co-fondé et animé par Fatima Besnaci-Lancou depuis 2004, articulant recherche historique et sensibilisation auprès du public scolaire ; le groupement national « Femmes et filles de harkis » autour de Fatima Besnaci-Lancou et de Dalila Kerchouche fondé en 2016 ; en 2017, Fédération Nationale pour la Reconnaissance des Harkis (F.N.R.H.) ou/et le lien intergénérationnel (« Mémoire et Honneur » fondé en 2021 par Malik Boulefrak).

Évolutions notables :

- Des opérations « coups de poing » fortement médiatisées dans les années 2000 : « grèves de la faim, blocages d'autoroute ou de trains, manifestations en face de municipalités ou de sièges de partis politiques, occupation de permanences d'élus, prise d'otage ou campement devant l'Assemblée nationale ».
- Une convergence des associations pour obtenir la reconnaissance de la responsabilité de l'État dans l'abandon et le massacre des harkis en 1962, ce sera chose faite par le président François Hollande le 25 septembre 2016.
- Une demande croissante pour obtenir des avancées du côté du pouvoir algérien : janvier 2021, nombreuses critiques d'associations harkis envers le rapport de Benjamin Stora (*Les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie*) remis au président de la République Emmanuel Macron, jugé entre autres trop complaisant envers le pouvoir algérien.
- Pour conclure reprenons la fin de l'article d'Abderahmen Moumen. « Il n'en demeure pas moins que derrière l'unité relative autour d'une revendication de reconnaissance, le mouvement associatif harkis cache difficilement l'hétérogénéité d'un groupe social fortement clivée : se positionnant politiquement à gauche ou à droite, militant avec les associations rapatriés pieds-noirs ou s'en distançant fortement, se considérant d'abord comme rapatriés ou comme harkis, invoquant l'engagement assumé des pères ou l'enrôlement subi, revendiquant une part d'algérianité ou la déniant, assumant la dimension musulmane ou s'en abstenant, promouvant un rapprochement avec l'Algérie ou la déclinant... C'est finalement, au-delà de la sphère revendicative, à ces enjeux identitaires que le paysage associatif harki, et ses responsables, est actuellement confronté. »

Au 31 décembre 2021,

Plus de 300 associations de harkis coexistent sur le sol français.

En Lot-et-Garonne, on en compte au moins huit :

L'Association démocratique des rapatriés d'Algérie, dont le siège est à Bias

L'Association des enfants de harkis de l'Agenais, dont le siège est à Agen

L'Association des résidents des cités Astor et Paloumet, dont le siège est à Bias

La Coordination départementale d'entraide et de défense des harkis du 47, dont le siège est à Villeneuve-sur-Lot

La Fédération nationale de défense et de réhabilitation des victimes directes et indirectes du conflit lié à l'indépendance de l'Algérie, dont le siège est à Villeneuve-sur-Lot

Génération Harkis, dont le siège est à Casseneuil et qui compte majoritairement des femmes

Les Harkis et leurs amis, dont le siège est à Villeneuve-sur-Lot

Le Comité national de liaison des harkis, dont le siège est à Sainte-Livrade-sur-Lot.

Ces trois dernières sont les plus actives.

2.2 Être reconnu

187.A titre individuel, l'exemple du harki Belkacem Benfatah, Coll. privée

DUPLICATUM ETABLI A AGEN, le 16 avril 1993

OFFICE NATIONAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 409164

CARTE DU COMBATTANT

Office d e LOT-
ET-GARONNE

Valeur du XXXXXX19XXXXXX19XXXXXX19XXXXXX19XXXXXX

Délivrée à

Monsieur B E N F A T A H

Prénoms Belkacem

Domicile VILLENEUVE-SUR-LOT

Né le en 1939

A GHASSIRA Départ Algérie

A AGEN, le 15.03.1976

P. le Préfet et par délégation
Le Président de l'Office

Le Directeur du Service Départemental
Le Secrétaire Administratif, p.o.

Le Titulaire,

A. LACQUE



La carte du combattant, demandée le 19 janvier 1976, obtenue le 15 mars 1976

187 bis. Chevalier de la Légion d'honneur, le 1^{er} janvier 1979



188. Une première étape avec l'hommage de la nation, éditorial et article du journal *Sud-Ouest*, 26 septembre 2001, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 206 JX 608

CHIRAC VEUT QUE JUSTICE SOIT RENDUE AUX HARKIS

L'honneur retrouvé

EDITORIAL

Paul Meunier

Devoir de mémoire

Le président de la République a eu les mots justes pour accueillir — quarante ans après ! — les harkis dans la communauté nationale : il en allait d'une « dette d'honneur ». Il était bien que ce fût Jacques Chirac qui s'acquittât de cette « impérieuse obligation ». Car cette dette, elle figure, qu'on le veuille ou non, au passif de l'héritage du général de Gaulle. La France du printemps 1962 était bien trop partagée entre le soulagement de fuir le bourbier algérien, le choc du retour de centaines de milliers de rapatriés et la peur des représailles de l'OAS, pour se préoccuper du sort de ces Algériens coupables de s'être rangés aux côtés de nos soldats. Benjamin Stora l'a rappelé : l'Algérie française, c'était aussi des Algériens qui ont cru en la France. De Gaulle a-t-il imaginé que le FLN respecterait son engagement de s'abstenir de toutes représailles ? Cet homme pétri d'histoire, jusqu'à celle de la Libération, pouvait-il ignorer que les vainqueurs ne font guère de quartiers pour ceux qui ont joué perdant, surtout lorsqu'ils ne se sentent pas assurés de la ferveur populaire ? La réalité est là, trop longtemps enfouie dans les blessures de la mémoire algérienne comme française. C'est le FLN qui est coupable des traitements barbares dont ont été victimes 100 000 « supplétifs », peut-être plus, piégés en Algérie. Mais c'est de Gaulle qui les a désarmés et abandonnés au lendemain des accords d'Evian ; beaucoup d'officiers en souffrent encore. Et c'est la nation qui a parqué, oublié, humilié ceux qui avaient pu passer en France. Désormais — c'est aussi le cas pour la torture — les pages sombres de notre histoire algérienne s'entrouvrent. Mais ne nous payons ni de mots ni de plaques posées çà ou là. Nous devons à la troisième génération de harkis d'être considérée et traitée comme des Français à part entière. En attendant qu'un jour, une Algérie mieux pacifiée que celle de Bouffika soit capable de leur offrir un retour aux sources.



Le chef de l'Etat et le premier ministre étaient ensemble, hier matin, aux Invalides, pour la cérémonie d'hommage à ces « combattants fiers et courageux » auxquels « la nation n'a pas fait la place qui leur était due » (Photo Reuters)

- Jacques Chirac a appelé hier « au devoir de vérité » pour les harkis et demandé que « justice et dignité » leur soient rendues.
- Le chef de l'Etat a demandé que soit reconnue la barbarie des massacres commis contre eux après le cessez-le-feu de 1962.
- Cette journée d'hommage a été marquée par le dépôt de plaques à travers le pays, comme à Bias (Lot-et-Garonne). (Page 4)

JOURNÉE D'HOMMAGE NATIONAL AUX HARKIS

Le « devoir de vérité »

Le président de la République et le premier ministre ont participé hier à la première cérémonie officielle en hommage aux harkis. L'occasion pour Jacques Chirac de rappeler « la dette d'honneur » de la France

► **LES HARKIS.** Le terme définit les Français musulmans engagés par l'armée française comme suppléants au cours de la guerre d'Algérie (1954-1962). Ils forment aujourd'hui une communauté de quelque 400 000 personnes. Après le cessez-le-feu du 19 mars 1962, une minorité a pu se réfugier en France, installée dans des camps de fortune, mais échappant aux représailles dont ont été victimes 50 000 à 150 000 harkis et leur famille.

Jacques Chirac a appelé hier, au nom de la France, au « devoir de vérité » à l'égard des harkis et, sans aller jusqu'à la repentance, a reconnu « la barbarie » des « massacres commis en 1962 », après le cessez-le-feu du 19 mars 1962.

A l'occasion de la journée d'hommage national aux harkis, le président de la République, le premier ministre Lionel Jospin et plusieurs ministres ont participé hier matin, à une cérémonie officielle dans la cour d'honneur des Invalides à Paris. Les honneurs militaires rendus par des unités dans lesquelles ils ont servi pendant la guerre d'Algérie (spahis, zouaves, tirailleurs et artilleurs) et le dévoilement d'une plaque commémorative ont précédé la remise de décorations à une centaine de harkis ou à leurs descendants.

Dans un message bref et solennel, le président de la République a pris acte de la dette de la France à l'égard des harkis, « ces combattants fiers et courageux », en reconnaissant solennellement que la nation ne leur avait pas fait « la place qui leur était due ». « Que justice soit enfin rendue à leur honneur de soldat, à leur loyauté et à leur patriotisme ! Que leur dignité d'hommes libres dans un pays libre soit enfin reconnue », a-t-il proclamé.

Mais c'est dans la salle des fêtes de l'Elysée, devant les présidents d'associations et les harkis qu'il ve-



Jacques Chirac devant une des plaques pérennisant la reconnaissance de la France envers les harkis. Le mot harki ne figure pas sur toutes les plaques (Photo Reuters)

A Bias : « Une occasion perdue »

Aux Invalides à Paris comme dans vingt-six autres sites de France dont le camp de Bias en Lot-et-Garonne, des plaques ont été dévoilées hier à l'occasion de la journée d'hommage national aux harkis.

Sur ces plaques est gravé l'article 1^{er} de la loi du 11 juin 1994, adoptée à l'unanimité par le Parlement : « La République française témoigne sa reconnaissance envers les rapatriés anciens membres des formations supplétives et assimilées ou victimes de la captivité en Algérie pour les sacrifices qu'ils ont consentis ».

Satisfait de l'organisation de cette journée nationale dont il re-

vendique la paternité au nom du Comité national de liaison des harkis qu'il préside, le Lot-et-Garonnais Boussad Azni, une fois « l'émotion passée », ne se montrait pas hier soir pleinement convaincu de cette reconnaissance : « Cette journée a également été celle d'une occasion perdue car n'a pas été reconnue à l'indépendance de l'Algérie la responsabilité de la France dans l'abandon et le massacre de milliers de harkis. »

Accordant plus d'importance « aux écrits qui restent qu'aux discours qui s'envolent », il regrette l'absence du mot harki sur la plaque : « Quelle définition du vocabulaire supplétif donneront dans vingt ans

les dictionnaires ? Celui de harki par contre ne pourrait prêter à aucune interprétation ».

UNE COMMÉMORATION CHAQUE ANNÉE

Dans un contexte où la division a toujours régné au sein d'une communauté comptant 150 associations sur le plan national, l'ancien combattant s'interroge sur le bien-fondé de certaines remises de médailles hier à Paris.

« Nous aimerions savoir quels critères ont été choisis pour honorer certaines personnes qui ne sont pas des anciens harkis alors que nombreux de ces derniers n'ont pas été mis à l'honneur malgré nos de-

mandes ». Enfin, contrairement à certaines associations se contentant de cet hommage, Boussad Azni, à la tête d'une structure nationale qui fut la première à porter plainte contre l'Etat français pour « crimes contre l'humanité », rappelle l'une des principales revendications du comité.

« L'Etat a un devoir de mémoire envers les harkis. Cette journée en leur honneur ne saurait être un véritable hommage que si elle est commémorée chaque année ».

Cette question sera débattue le 10 novembre à Bias lors de la réunion préparatoire à un congrès national.

nait de décorer, que Jacques Chirac, très applaudi, a délivré son message plus politique. « Les massacres commis en 1962, frappant les militaires comme les civils, les femmes comme les enfants, laisseront pour toujours l'empreinte de la barbarie. Ils doivent être reconnus », a-t-il dit. « La France, en quittant le sol algérien, n'a pas su les empêcher, c'est vrai. Elle n'a pas su sauver ses enfants », a-t-il ajouté.

RÉPARER LES ERREURS COMMISES

« Ce devoir de vérité et de reconnaissance est pour le président de la République et pour le chef des armées une obligation impérieuse, une dette d'honneur », a affirmé le président.

Le chef de l'Etat a estimé qu'il fallait « aujourd'hui réparer les erreurs qui ont été commises » après 1962, lorsque, en contradiction avec « la tradition républicaine » qui « refuse le système des communautés », on a fait, « dans l'urgence, le choix de l'isolement ».

Le discours de M. Chirac, qui ne manque pas une occasion depuis les attentats du 11 septembre de mettre en garde contre tout amalgame entre terrorisme islamiste et monde arabo-musulman, tombait à point nommé. Il faut « lutter plus efficacement contre toutes les discriminations », « encourager la formation et favoriser l'accès à l'emploi des plus jeunes générations, qui restent encore indûment pénalisées dans leur recherche de travail », a-t-il dit.

Alors que lors de sa visite en France en juin 2000, le président algérien Abdelaziz Bouteflika les avait traités de « collabos », M. Chirac a dit partager l'« amertume » des harkis « devant certaines attitudes et certains propos » qu'il a « fermement » condamnés.

Dans le cadre de cette journée d'hommage, des cérémonies devaient être célébrées dans plusieurs régions, notamment à Epinal (Vosges), au cimetière du Ladhof à Colmar (Haut-Rhin), au camp de Bias (Lot-et-Garonne, voir ci-dessous), au cimetière de la Chartreuse (Gironde), et dans le quartier populaire de la Duchère à Lyon.

189. Honorer dignement la mémoire des disparus, article du journal *Sud-Ouest*, 24 janvier 2018, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 206 JX 804

BIAS

Tombes des Harkis : « Une nouvelle vie »

Cela faisait dix ans qu'il se battait. Lui, c'est Boaza Gasmi, le président du comité national de liaison des harkis qui milite depuis une décennie ans pour redonner à 16 tombes de harkis une sépulture digne de la France.

Lundi matin, dans le carré musulman du cimetière de Bias, une importante délégation conduite par Véronique Schaaf, sous-préfet de Ville-neuve, a procédé à la pose du premier cadre funéraire sur la tombe de Mohamed Mezenzi. Quinze autres seront réhabilitées par la mairie. Grâce à son combat ces oubliés de l'histoire vont avoir « une nouvelle vie », exprimaient Boaza Gasmi au cours de son intervention.

Les services municipaux ont effectué des recherches d'identité, au Souvenir français qui a fourni stèle et cadre funéraire : « Ces soldats qui ont combattu aux côtés de l'armée française vont pouvoir reposer en paix », s'est réjoui son président, le contrôleur général des armées, Serge Barcellini.

Mardi à Paris

Mardi prochain à Paris, Boaza Gasmi entamera un nouveau combat. Au près de la commission nationale de réparation du drame des familles de harkis cette fois. À partir de 1962 et



Mohamed Mezenzi, né en 1865 en Algérie et décédé à Bias le 8 février 1967, a désormais une sépulture. PHOTO A. D.

durant des années, 1500 personnes : hommes, femmes et enfants, ont vécu derrière les barbelés du camp de Bias, coupés du monde, ont rappelé Véronique Schaaf et Boaza Gasmi lundi matin. C'est en leurs noms que Boaza Gasmi voudrait qu'un « lieu de mémoire » soit réalisé « au camp de Bias » dont toutes les traces du passé ont été effacées. Il sera accompagné, entre autres, par le député Olivier Damaisin. Le parlementaire s'est d'ailleurs félicité que le « Lot-et-Garonne sera le département le plus représenté au sein de cette commis-

sion ». Il n'a pas, en revanche, confirmé la visite du président de la République, Emmanuel Macron, à Bias le 25 septembre prochain à l'occasion de la Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives.

Pour sa part, Patrick Cassany, vice-président du Conseil départemental, s'est à son tour félicité que cet « hommage soit enfin rendu à titre posthume au premier de ces 16 combattants, morts à Bias, après plus de quarante ans d'oubli »...

André Dossat

Le « pardon » de Macron aux harkis suscite l'espoir

La communauté harkie en Lot-et-Garonne réagit aux propos du président tenus hier, concernant le projet sur « la reconnaissance et la réparation à l'égard des harkis »

Julien Pellicier

j.pellicier@sudouest.fr

Le candidat Macron avait qualifié la colonisation française de « crime contre l'humanité » et, en même temps, promis de lancer un travail sur la mémoire des harkis s'il était élu. Six mois après, le 25 septembre 2017, il recevait les associations. Hier, au quatre-vingtièmes de son quinquennat, le président de la République, Emmanuel Macron, a demandé pardon. Au nom de la France.

Dans la salle des fêtes de l'Élysée, il a annoncé un projet de loi de « reconnaissance et réparation » à l'égard des harkis dont le contenu doit être dévoilé « avant la fin de l'année ».

En Lot-et-Garonne, où réside une importante communauté harkie, l'annonce était attendue. Bien que rasé, le camp de Bias est encore dans toutes les têtes. Née derrière ses barbelés, Dalila Kerkouch a vécu avec les siens dans cette « enceinte grillagée, fermée la nuit par un haut portail cadenassé. Pour les familles de harkis, c'était le bout du bout. Il était surnommé le mouiroir des harkis. »

Qui ? Combien ?

Entre la prise de parole de la ministre déléguée à la mémoire et aux anciens combattants, Geneviève Darrieussecq, et celle du président, la réalisatrice Dalila Kerkouch a raconté l'histoire des harkis comme une fiction, puis invité son auditoire à remplacer le terme « harkis » par « Français » pour se rendre compte que « le drame des harkis dépasse l'entendement. Il est irréparable. Ils ont été trahis par l'État français ».



Emmanuel Macron avec Salah Abdelkrim, un harki blessé au combat, fait Chevalier de la Légion d'honneur. GONZALO FUENTES / AFP

Tel est pourtant l'enjeu des mois qui arrivent : réparer l'abandon par la France de ces soldats qui ont lutté jusqu'en 1962 face aux nationalistes algériens, le déracinement qui a suivi ou les exactions dont ils ont pu être la cible dans leur pays natal.

« Il nous a promis qu'il viendrait avant la fin de son mandat »

« M. Macron a dit pardon pour la France. C'est un grand mot prononcé par un président de la République, c'est à prendre en compte, réagit Mohamed Badi, porte-parole du

Conseil national de liaison des harkis. Mais concernant la loi, on ne sait pas ce qu'elle va comporter, qui va participer à son élaboration. » Le Lot-et-Garonnais se souvient de la mission Ceaux et du rapport rendu en mai 2018. Une avancée dans la démarche de réparation qui avait aussi mis en lumière les dissensions au sein d'une communauté qui ne parvient pas à parler d'une seule voix.

« Un jour historique »

Le député (Lrem) de la troisième circonscription de Lot-et-Garonne, Olivier Damaisin, en a été témoin. Aujourd'hui, il se réjouit : « C'est un jour historique qui restera dans les livres, comme le discours du

vel d'hiv de Chirac (1). Et à ceux qui disent que ça arrive avant la présidentielle, ce sera surtout avant le 60^e anniversaire des accords d'Évian ! »

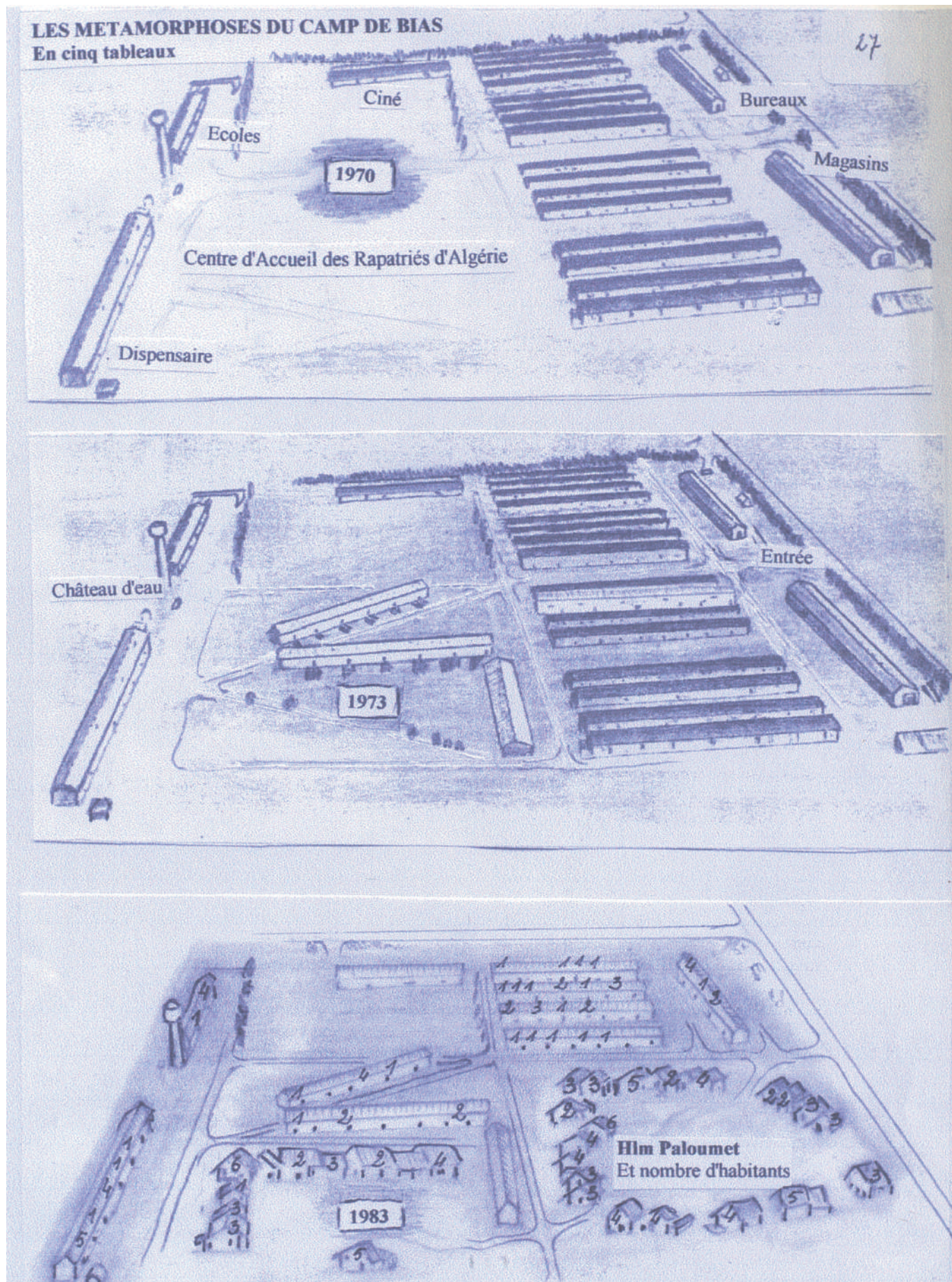
Président de l'association Les harkis et leurs amis, André Azni a encore en tête « les mots forts » du président : « Dans l'ensemble, c'est positif mais il faut maintenant qu'il aille au bout des choses. »

Peut-être en dévoilera-t-il le détail à Bias ? Olivier Damaisin et André Azni, qui ont eu un aparté avec le président, veulent y croire : « Il nous a promis qu'il viendrait avant la fin de son mandat. »

(1) Sur la reconnaissance de la responsabilité de la France dans les déportations de Juifs.

2.3 Obtenir réparation

191. Du camp aux HLM, l'évolution du site de Bias, date inconnue, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, fonds Denise Bourgois, ancienne assistante sociale du CARA, 1 J 1513



Bias, du camp de relégation ...au lieu de mémoire

- 1963 8 janvier, (ré)ouverture officielle du camp de Bias, inoccupé après le départ des Indochinois, comme camp de reclassement
- Du 18 au 23 janvier, arrivée au camp de Bias de 800 harkis, en provenance principalement de Rivesaltes
- Juillet, 1301 arrivées supplémentaires en provenance des camps de Bourg-Lastic, du Larzac, de Rivesaltes et de Saint-Maurice l'Ardoise
- 1963-1964 : procès-verbaux de gendarmerie faisant état pour Bias de coups et blessures volontaires réguliers, violences conjugales, alcoolisme souvent à l'origine des violences et des conflits, vols mineurs, jeux d'argent, disputes et rixes à l'arme blanche entre résidents
- 1964 Centre de Bias devient CARA (Cité d'accueil des rapatriés d'Algérie) plus particulièrement dévolu aux rapatriés considérés comme « incasables » (veuves, invalides, infirmes, personnes âgées) nécessitant des soins et un accompagnement médico-social
- 1975 A l'issue de la révolte de l'été, 6 août, annonce de la fermeture du CARA de Bias puis promesse de sa destruction (641 personnes y vivent)
- 1976 27 janvier, municipalisation du CARA : terrains et bâtiments sont vendus à la municipalité de Bias qui rebaptise le tout « cité d'Astor »
- 31 décembre, suppression officielle du CARA (477 personnes y vivent))
- 1983 Transfert des familles de harkis du camp de Bias dans la nouvelle cité HLM mais maintien dans les baraquements des plus âgés, des célibataires et des veuves
- 1985 Janvier, grève de la faim à la cité Astor de Bias de deux fils de harkis pour protester contre leur « ghettoïsation » et le chômage qui les frappe
- 1987 Octobre-novembre, marche symbolique de quatre filles de Harkis de Toulouse à Bias
- 1989 17 janvier, création de l' « Association pour l'Avenir des jeunes de Bias et leurs amis » (AAJBA) dont l'objet principal est la prospection pour l'emploi et l'insertion (siège, 27 Cité Paloumet à Bias)
- 1990 Octobre, agitation dans les cités Astor et Paloumet de Bias (204 personnes y vivent))
- 1991 Nuit du 25 au 26 juin, jets de cocktails Molotov à Sainte-Livrade et tentative d'incendie sur la mairie de Bias
- Nuit du 27 au 28 juin, heurts entre manifestants et gendarmes aux cités Astor et Paloumet de Bias
- Nuit du 8 au 9 juillet, édification d'un second barrage levé après l'intervention des gendarmes, les manifestants se replient sur la cité de Bias où la préfecture décide de ne pas les faire poursuivre
- 1996 Janvier, réunion ministérielle arrêtant un plan de règlement global pour le camp de Bias
- Mars, agitation à Bias et occupation de la mairie de la commune
- 24 septembre, Guy Forzy délégué aux Rapatriés à Bias pour présenter le plan de règlement global pour le site qui est rejeté par les jeunes, ce qui impose la préparation d'un autre plan
- 1997 Janvier, grève de la faim éphémère à Villeneuve-sur- Lot
- 2000 7 février, grève de la faim sur l'ancien camp de Bias de Ahmed Khedairia, président de l'Association pour l'avenir des jeunes de Bias et leurs amis (AAJBA) et de Rabhia Beladjame pour protester contre les lenteurs de la mise en œuvre du plan de règlement global pour le camp décidé en 1996
- 2017 15 septembre, grève de la faim dans l'ancien camp de Bias de Boaza Gasmi président du Comité national de liaison des harkis (CNLH) et d'André Azni pour exiger du président Emmanuel Macron qu'il tienne "ses promesses" faites durant sa campagne présidentielle
- 2021 20 septembre, les Villeneuvois André Azni, président de l'association Les harkis et leurs amis, Mohamed Badi et Boaza Gasmi, président du Comité national de liaison des harkis font partie de la délégation reçue à l'Élysée par le président Macron qui, à l'occasion, annonce qu'il se rendra sur le site de l'ancien camp de Bias...

192. Obtenir la condamnation de l'État français pour les conditions d'accueil des harkis, articles du journal *La Dépêche du Midi*, 6 octobre 2018, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 207 JX 1079

mémoire

Le rapport sur les harkis est « bon pour la poubelle »

l'essentiel

Mercredi, le Conseil d'État a jugé que les conditions de vie indignes réservées aux familles de harkis dans les camps où elles ont été accueillies en France après l'indépendance de l'Algérie engagent la responsabilité de l'État. Le requérant est Abdelkader Tamazount, un ancien du camp de Bias.

Fils de harki, Abdelkader Tamazount est né en 1963 au camp Joffre de transit et de reclassement des anciens sup-

plétifs de l'armée française et de leurs familles, à Rivesaltes, dans les Pyrénées-Orientales. En 1964, avec sa famille, il est transféré au camp de Bias, où il a vécu jusqu'en 1975. Il a demandé réparation à l'État français des préjudices qu'il estime avoir subis du fait des conditions d'accueil et de vie dans ces camps. Après un rejet de sa demande par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise le 10 juillet 2014, puis par la cour administrative de Versailles le 14 mars 2017, Abdelkader s'est pourvu en cassation devant le Conseil d'État. Celui-ci vient donc de condamner l'État français à verser à Abdelkader Tamazount la somme de 15 000 € au titre des préjudices

matériels et moraux subis du fait des conditions dans lesquelles il a vécu entre 1963 et 1975.

« Le Conseil d'État a été courageux »

Pour Charles Tamazount, frère d'Abdelkader, président de l'association Harkis et Vérité, qui a accompagné Abdelkader dans la procédure, « le Conseil d'État a été courageux. C'est une histoire qui pèse lourd dans l'histoire de la République. Bias était le camp le plus difficile, il n'y avait que des irrécupérables. Cette décision du Conseil d'État fera jurisprudence. Le rapport Ceaux-Chassard, qui propose 40 millions d'euros sur quatre ans, est bon à mettre à la pou-

belle ». Charles Tamazount ajoutant que Harkis et Vérité, qui accompagne les avocats, porte actuellement douze procédures de demande de réparation des préjudices du fait des conditions d'accueil et de vie dans les camps : l'une devant la cour administrative de Bordeaux, d'autres devant la cour administrative d'appel à Paris. Pour Mohamed Badi, porte-parole du Comité national de liaison des harkis, le rapport Ceaux-Chassard n'existe plus : « Il reste à le jeter à la poubelle. Nous, nous étions dans la bonne voie. Nous avions tout à fait raison. Le travail que nous avons fait et que nous avons proposé, au lieu d'en discuter, ils nous ont imposé leur

rapport. Notre projet d'aller devant la Cour européenne des droits de l'Homme tient toujours, et là cela va se passer d'une autre manière. La décision du Conseil d'État nous conforte dans nos projets. Elle va aussi faire bouler de neige. Pour éviter d'avoir une multitude de dossiers au Conseil d'État, M. Macron doit reconnaître que la communauté harkie a été abandonnée, qu'elle doit être indemnisée correctement et qu'une loi de reconnaissance doit être prise. Le choix est entre ses mains. Le gain de cause de ce fils de harki ne concerne pas tous les autres harkis qui sont passés dans d'autres camps ».

Joëlle Faure



Abdelkader Tamazount (au premier rang, 2^e en partant de la gauche) au camp de Bias : « C'était en 1975 durant les événements qui nous ont permis d'être enfin libres par la suite ».

ABDELKADER TAMAZOUNT, CELUI QUI A FAIT CONDAMNER L'ÉTAT

Abdelkader Tamazount, âgé de 55 ans, a vécu au camp de Bias de 1964 à 1975. Il témoigne. « C'est une décision plus qu'historique. Elle parle d'elle-même. Je la dédie à mon père qui est enterré au cimetière de Bias. À ma femme, qui m'a aidé à gagner, qui a supporté mon combat, mes souffrances, mes dépressions. Il n'y a pas de mots pour qualifier ce que j'ai subi, ainsi que d'autres enfants. Je suis encore affecté psychologiquement par tout ce que j'ai vécu en camp. J'ai encore des images de barbelés, de miradors... Il n'y avait que des interdits. Je me souviens de la soumission, du courrier que l'on recevait et qui était systématiquement ouvert, du salut au drapeau des harkis tous les matins, obligatoire ». Dans la voix d'Abdelkader, on entend encore la douleur, la souffrance. L'incompréhension, aussi, d'avoir été ainsi traité. « Au camp de Bias, c'était tous des soldats de l'armée française. Et il y avait des gens irrécupérables. Je me sou-

viens de ce magasin entier de prothèses pour les hommes qui avaient perdu une ou deux jambes, un bras, une main. Il y avait aussi tout un bâtiment de célibataires, venus sans leur famille, qui se réfugiaient dans l'alcool. Tous les jours, c'était des conflits, des bagarres, des histoires. Quand certains demandaient leurs droits, comme les douches gratuites, on les internait. Quand ils revenaient, c'était des légumes. Et nous, les enfants, on subissait tout ça. Le camp de Bias, c'était un asile, une prison à ciel ouvert. Mes premières années, jusqu'à l'âge de 7-8 ans, je pensais que l'État avait mis mes parents en prison. Nous n'étions pas considérés comme des habitants, des enfants du village. J'ai grandi sur un rejet ».

« Ce n'était pas l'école de la République »

L'école à l'intérieur du camp ? « Tous les enfants de 5 à 12 ans étaient ensemble. On ne savait pas à quel niveau on était. C'était un

lieu où l'on pouvait se rencontrer. Les instituteurs ? Tantôt un militaire, tantôt un instituteur spécialisé. Je me souviens de certains qui étaient très autoritaires. Ce n'était pas l'école de la République. J'ai appris le français avec un animateur, un militaire qui venait de l'extérieur de temps en temps. J'ai parlé très bien ma langue maternelle jusqu'à l'âge de 20 ans. Quand je suis venu en région parisienne, on me considérait comme un clandestin car je parlais mieux ma langue que le français. Quand j'ai raconté à un professeur que j'étais dans un camp dans le sud de la France, il m'a répondu : « Ce n'est pas possible ». Abdelkader Tamazount se rappelle aussi d'un curé, qui avait un logement à l'intérieur du camp, et s'occupait des hommes qui voulaient travailler. « Une usine pour fabriquer des espadrilles avait ouvert. Je devais avoir 10-11 ans. Les hommes touchaient une petite solde, comme on donnait une solde aux harkis en Algérie ». Ce curé ramenait la

presse dans le camp. « J'attendais qu'il ouvre son logement pour pouvoir lire. Quand je trouvais des magazines, des revues, je les ramenais et je les lisais jusqu'à l'extinction des feux. Il y avait le couvre-feu. Quand les lumières s'éteignaient, c'était le noir complet. J'ai grandi avec les bougies, très mal chauffé. J'ai connu le froid, la misère, des bêtes sur les murs... ». À 7 ans, Abdelkader se blesse. Il a passé un doigt dans une chaîne de mobylette. « J'aurais dû être opéré. J'ai eu infection sur infection et on m'a coupé le doigt. J'ai été blessé à une jambe. J'ai aussi perdu l'ouïe à une oreille suite à des otites et des infections à répétition ». Il est opéré en urgence, à l'âge de 17 ans, après 1975. « On nous a privés de nos droits les plus élémentaires au-delà de la dignité humaine. J'en appelle à tous ces enfants en grande souffrance psychologique. L'État doit leur apporter une assistance, et réparer d'une manière ou d'une autre ».

J.F.

La communauté harkie demande à la justice de reconnaître son drame de 1962

Quarante ans après l'abandon par la France des musulmans qui avaient combattu à ses côtés, plusieurs plaintes pour « crimes contre l'humanité » vont être déposées. Les associations qui les soutiennent attendent une reconnaissance officielle d'un drame qui a fait des dizaines de milliers de morts

ILS ONT TROP VU leurs pères en soldats vaincus de la guerre d'Algérie pour ne pas sursauter aux provocations du général Aussaresses ; ils sont trop habitués au silence des gouvernements français pour ne pas souffrir d'être écartés du tumulte ambiant ; ils se sont trop débattus dans une impasse – « arabes » pour les racistes, « fils de traitres » pour les Algériens – pour ne pas saisir l'occasion et tenter de sortir de quarante ans d'oubli. Nombre de descendants de harkis, ces supplétifs employés par l'armée française pour combattre le FLN algérien entre 1956 et 1962, ont décidé à leur tour d'entrer dans la mêlée provoquée par les aveux de tortionnaire de Paul Aussaresses. « Puisque la France veut faire la lumière sur la guerre d'Algérie, qu'elle assume complètement, sans oublier les milliers de harkis qu'elle a abandonnés en 1962 », résume Boussad Azzi, un fils de harki, président du Comité de liaison et initiateur d'un projet de plainte pour « crimes contre l'humanité » (Le Monde du 23 mai).

Is ne se sentent pas directement concernés par le débat sur la torture. « Les harkis n'ont jamais participé à cette barbarie, sauf une minorité qui était entrée dans cette guerre pour venger des membres de leurs familles massacrés par le FLN », assure Ahmed Rafia, porte-parole du Comité de liaison. Les exactions qu'ont pu commettre, à l'époque, des harkis – comme d'autres militaires français –, la haine qu'ils suscitaient chez les militants algériens luttaient pour l'indépendance, passent, à leurs yeux, au second plan. Derrière une tragédie d'autant plus douloureuse qu'elle reste homé-

ment masquée : l'abandon, par la France, aux représailles du FLN triomphant, de plusieurs dizaines de milliers de ces combattants au moment de la signature des accords d'Evian, en mars 1962. Certains ont pu être sauvés, souvent par des militaires français qui, ayant juré protection éternelle à « leurs » harkis, ont désobéi aux ordres de lâchage donnés par Paris. « Quand l'indépendance a été proclamée, mon capitaine a eu peur de moi et il m'a désarmé. Pourtant, je n'avais que vingt et un ans et je lui avais sauvé la vie. Jamais on n'imaginait être lâchés comme des bêtes féroces », se souvient Mazzi Krouf, un ancien harki, finalement ramené en France par un appelé.

Mais c'était pour être ensuite parqués en France dans des ghettos isolés : des camps où ils ont été soumis avec femmes et enfants au régime du couvre-feu et à la police d'anciens militaires, employés comme bûcherons ou réduits à l'assistance. Seules les boutières de colère répétées de leurs fils, depuis 1975, ont permis de les rappeler au bon souvenir d'une République qui leur a prodigué plus de beaux discours que de reconnaissance.

LES TRIBUNAUX COMME TRIBUNE

Après un quart de siècle d'assez vaines révoltes, la voie judiciaire est considérée par nombre d'associations comme l'ultime recours. La question était à l'ordre du jour d'une réunion tenue à Sainte-Livrade-sur-Lot (Lot-et-Garonne), samedi 19 mai, une semaine après l'ouverture d'une information pour « apologie de crimes de guerre » par le parquet de Paris visant le livre du gé-



ral Aussaresses. Là, quarante-trois présidents d'associations harkies se sont accordés sur la perspective d'une procédure pour « crimes contre l'humanité ». Boussad Azzi a été le premier à médiatiser une plainte sur le point d'être déposée à Paris. Son avocat, M^{re} Reulet, n'ignore pas que la jurisprudence de la Cour de cassation offre peu de perspectives à une telle procédure, mais il entend démontrer, sur la base de témoignages de rescapés et de documents historiques, qu'a existé un « plan concerté » destiné à se débarrasser des supplétifs musulmans. « Il est malheureux que nous soyons réduits à utiliser les tribunaux comme tribunes. Nous n'en serions pas là si la France avait reconnu ses torts », commente

Mohand Hamoumou, un des rares fils de harki devenu cadre supérieur. « C'est notre dernière arme, convie Ahmed Rafia. Nous avons fait des grèves de la faim, des marches pour avertir l'opinion, rien n'y a fait. Nous restons perçus comme une maladie honteuse. Or, sans reconnaissance de notre drame, le cancer de la guerre d'Algérie continuera à ronger la France et à empêcher la réconciliation franco-algérienne ».

Même hypothétique, la perspective d'un procès de la tragédie des harkis alimente les énergies militantes. Les divisions d'une communauté éclatée entre générations, conditions sociales, sensibilités locales et obédiences politiques ne manquent pas de ressurgir et les plaintes pour-

raient se multiplier. Amar Boumaraf, un ancien harki « rescapé du génocide », responsable associatif en Poitou-Charentes et proche de la mouvance d'extrême droite des rapatriés, travaille depuis des années pour convaincre des victimes de se porter partie civile. Il promet d'annoncer le dépôt d'une plainte à la mi-juin, tandis qu'une troisième procédure se prépare dans le Nord depuis mars.

Si les révélations de M. Aussaresses semblent avoir accéléré ces initiatives, les esprits s'étaient déjà échauffés à l'occasion de la visite en France du président algérien Bouteflika, en juin 2000. En refusant de s'entretenir avec les représentants des harkis, qui revendiquent la libre entrée dans le pays où ils sont nés, et surtout en les traitant de « colabos » lors d'un entretien télévisé, le président algérien a rallumé de terribles rancœurs. Il a aussi touché ceux qui espéraient que, quarante ans après, l'Algérie pourrait rompre avec le mythe du peuple uni derrière le FLN pendant la guerre d'indépendance. Pour certains militants harkis, cet épisode a cruellement démontré que leurs revendications ne passent guère face aux intérêts diplomatiques et économiques français : « Trois mois après la visite de Bouteflika, où il avait assuré ne « rien demander » à la France, on a sorti le débat sur la repentance, comme par hasard, conduit Hacène Arli, président de la coordination harka. C'est une manière de lui signer un chèque en blanc. »

« Colabos » : le mot du président algérien n'a pas fini d'ulcérer. « Nos terres ont été occupées par les gens du FLN qui nous avaient dénoncés. Voilà pourquoi ils ont tout fait pour nous interdire de revenir à jamais », lance B., un ancien militaire refoulé par deux fois à la frontière algérienne. Jacques Chirac s'est déclaré « choqué » par le mot de M. Bouteflika, mais les associations harkies attendent davantage. Sur-tout depuis que le président a annoncé l'organisation d'une « Journée nationale d'hommage aux harkis », le 25 septembre 2001 : une commémoration unique, a cru bon de préciser l'Elysée ; quelques mois avant la présidentielle, ont commenté les mauvais esprits.

ATTENTE D'UNE RECONNAISSANCE

Toujours est-il que certaines associations attendent pour ce jour-là « le » discours qui reconnaîtrait solennellement la tragédie des harkis et les responsabilités des politiques en 1962, tout en annonçant des mesures matérielles de réparation. « Le dépôt d'une plainte me gêne en pleine turbulence électorale », commente Hamoumou Mekachera, président du Conseil national des Français musulmans, et proche de M. Chirac.

Discours présidentiel, procédure judiciaire, débat médiatique... Le petit monde des harkis est en émoi, comme rarement. « L'éclatement de la vérité, ils ont tout à y gagner, plaide la sociologue Dominique Schnapper, récemment nommée au Conseil constitutionnel, qui a embrassé leur cause. Leur abandon par la France, c'est autre chose que la torture mais ce n'est pas plus beau. Et aujourd'hui, on ne peut pas prétendre à la vérité sur la guerre d'Algérie en oubliant les harkis. »

Ph. B.

Pendant vingt ans, des familles ont été parquées derrière les barbelés du camp de Bias

BORDEAUX

de notre correspondante

Bias est un petit village champêtre de trois mille habitants, près de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne). À l'écart de la D 911 qui mène au vil-

REPORTAGE

Surveillance, intimidation, corruption et abus de pouvoir rythmaient le quotidien des 1300 habitants du camp

lage, s'étend le centre d'accueil des rapatriés d'Algérie, là où se trouvait le camp de Bias ; le « mouvoir des harkis », soufflent ses habitants. Aujourd'hui, les barbelés ont disparu. Deux cents personnes, des harkis et leurs enfants, vivent dans de petits pavillons individuels. Il a fallu attendre les émeutes de 1975 pour que l'on envisage de raser le camp et de le reconstruire en dur, ce qui ne sera fait qu'en 1983. À partir de 1962, année de l'indépendance en Algérie, on y a enfermé des centaines de Français musulmans rapatriés. Le camp de Bias a hébergé essentiellement des invalides, des vieillards et leurs familles. « Ils étaient tout simplement amochés, traumatisés par la guerre et leur départ d'Algérie, se souvient Patrick Jammes, médecin pendant trente ans du dispensaire installé dans le camp. Ils avaient des bouts de plastique et des cicatrices partout. Les conditions de leur accueil étaient déplorables : on les qualifiait de traités dans une atmosphère de racisme anti-arabe. »

Les supplétifs étaient isolés : grillages, barbelés, sapins géants, entrée cadenassée la nuit tombée,

école, alimentation et dispensaire intégrés. L'électricité était coupée à 22 heures ; les courriers étaient ouverts et le drapeau était levé chaque matin au son du clairon. Surveillance, intimidation, corruption et abus de pouvoir rythmaient le quotidien des 1300 habitants. Ils ne pouvaient se doucher qu'une fois par semaine. Plusieurs familles partageaient les mêmes toilettes extérieures et toutes vivaient dans quatre baraques en ciment datant des années 1930. Les enfants étaient envoyés en centre de redressement pour un papier jeté par terre. « On allait dans des établissements spécialisés avec d'autres enfants de harkis, s'empare Larbi Bouzaboun, aujourd'hui employé à la ville de Villeneuve-sur-Lot. On était dressés à coups de poing et on n'avait pas d'autre choix que celui d'appréhender des métiers imposés : maçon, peintre en bâtiment... C'est pas normal. »

ALCOOLISME ET CRISES D'ANGOISSE

Les hommes se sont souvent réfugiés dans l'alcool. Certains allaient au dispensaire pour un cachet de valium ou une pigre de tranquillisant. D'autres, les mêmes parfois, étaient internés en hôpital psychiatrique. « Un pavillon de l'HP local était réservé au camp, rappelle M. Jammes. Au début, on les envoyait par car entier. Le directeur de l'époque s'en servait pour mater les récalcitrants. » Mais les crises de démence, d'angoisse, de délire, les coups de fusil étaient réels et les pathologies mentales plus développées qu'ailleurs. Presque tout le monde était rongé de cauchemars. Certains le sont toujours. A l'angle d'une rue, un minuscule jardin est protégé par... des barbelés. « C'était un vieux qui habitait là, raconte un voisin. Il a toujours eu peur du retour des fellaghas. »

Le jour du cessez-le-feu en Algérie, en 1962, les harkis avaient été désarmés. Les anciens de Bias se souviennent de leur départ précipité, contre l'avis du gouvernement français. Certains ont abandonné maison, femme et enfants. D'autres sont restés. La plupart ont été tués, poursuivis par le FLN ou la vindicte populaire, ou ont été emprisonnés dans les geôles algériennes.

Sur le banc d'un Atribus, quatre vieux harkis jettent leur regard dans le vide. Mohamed Bouafia pose ses mains crispées sur une canne. Ses yeux, comme sa voix, sont minuscules et fatigués. Il fait partie de ceux qui sont restés en Algérie et n'est arrivé à Bias qu'en 1968. Depuis 1962, il croupissait dans le camp Maréchal-Foch, à côté de Tizi Ouzou. « Quand on m'a mis en prison, on m'a dit qu'on allait tous mourir et chaque nuit, j'entendais des prisonniers crier, tués à coups de pioche. » Parfois, on devait courir pieds nus sur des tessons de bouteille, ajoute Mouloud, détenu dans le même camp. Ou alors, on subissait la « poche », du sel glissé entre la peau et la chair... Il fait du vent avec sa casquette, comme pour faire disparaître les mauvais souvenirs : « Ils nous ont cassés, tout cassés. » Tous considèrent qu'ils ont été enrôlés de force dans l'armée française. « Ils ont tué mes parents et, après, le capitaine m'a demandé de choisir entre la mort et l'armée, se souvient M. Bouafia. Mes frères, eux, étaient FLN. Je ne les ai jamais revus. » Malgré ses cauchemars, le vieil homme ne regrette rien : « Si c'était à refaire, je le referais avec un gouvernement français. » Ils sont nombreux à être plus amers : « Pourquoi, après avoir été fidèles à la France, a-t-on été trahis, abandonnés et oubliés ? »

Claudia Courtois

Quarante ans d'oubli

- **400 000 personnes.** Les populations désignées aujourd'hui comme « harkis » ou « Français musulmans » correspondent à l'ensemble des musulmans rapatriés qui se sont battus du côté de la France pendant la guerre d'Algérie, ainsi qu'à leurs descendants, soit une population évaluée à environ 400 000 personnes.
- **Des supplétifs pro-Français.** Pendant la guerre d'Algérie, l'armée française comptait des appelés et des engagés musulmans ; elle a aussi recruté des supplétifs sous contrat mensuel sans statut militaire. Certains étaient rétribués de façon modique comme les harkis, les moghaznis

- (policiers) et les « groupes mobiles de sécurité » (assimilés aux CRS). D'autres étaient bénévoles, comme les hommes des groupes d'autodéfense formés dans les villages. En mars 1962, la France évaluait à 263 000 le nombre total de musulmans pro-Français menacés, nombre incluant 50 000 élus, anciens combattants et fonctionnaires.
- **Des motivations multiples.** Souvent présenté comme un choix patriotique, l'engagement des harkis, parsons illettrés pour la plupart, obéissait à des motivations multiples : pression des notables et de l'armée française, attachement à l'ordre, sévices du FLN, rivalités villageoises et volonté de vengeance, besoin alimentaire ou option politique.

- **Abandonnés en 1962.** Les accords d'Evian, qui scellaient l'indépendance de l'Algérie, ne prévoient aucune protection à l'égard des harkis. Le gouvernement Debré donne alors l'ordre de dissoudre les unités supplétives. Le ministre des affaires algériennes, Louis Joxe, menace de sanctions ceux qui aident les « rapatriements prématurés ». Entre 30 000 et 150 000 supplétifs sont massacrés en Algérie. Seuls 20 000 sont ramenés en France.
- **Des camps en France.** Souvent regroupés dans des camps ou des « hameaux forestiers » isolés, les harkis rescapés ont vécu avec leurs familles dans des conditions précaires qui ont perpétué leur exclusion, avec un taux de

- chômage très élevé parmi leurs enfants.
- **L'indemnisation.** A chaque mouvement de révolte des enfants de harkis, depuis 1975, les gouvernements ont répondu en commandant des rapports, mais l'indemnisation, engagée dans les années 1970 pour les pieds-noirs, n'a été instaurée qu'en 1994 dans une loi qui exprime la « reconnaissance » de la République française « pour les sacrifices (...) consentis ». Ce texte, silencieux sur les responsabilités politiques, a alloué à 15 000 familles une allocation forfaitaire de 110 000 francs. En 1999, une rente viagère de 9 000 francs par an pour les harkis âgés de plus de soixante ans dotés de faibles revenus a été instaurée.

194. Les étapes de la reconnaissance par l'État français du drame des harkis, les harkis dans les discours présidentiels depuis 2001, source <https://www.vie-publique.fr/>

2001, « la reconnaissance de la Nation »

« Pour vous, pour moi, pour tous ceux qui ont connu les années tragiques au cours desquelles la France et l'Algérie se sont séparées, la cérémonie d'aujourd'hui est empreinte d'une grande émotion. C'est un rendez-vous avec l'honneur, avec la fierté d'hommes qui se sont battus pour la France et pour les idéaux qu'elle représente. C'est aussi un rendez-vous avec notre histoire. Une histoire mal connue, une histoire douloureuse et souvent déformée. Une histoire qu'il importe aujourd'hui de rappeler aux Français, parce qu'elle exprime la souffrance d'hommes qui ont aimé notre patrie.

C'est enfin et surtout un rendez-vous avec la République. Avec son unité, qui ne saurait s'accommoder d'aucune forme d'exclusion. Avec la continuité de son histoire, qui ne peut accepter aucune forme d'oubli. C'est au nom de cette idée de la République que nous rendons aujourd'hui un hommage solennel aux anciens des forces supplétives, ceux que l'on a pris l'habitude d'appeler les Harkis, et que nous affirmons le devoir moral de la Nation envers eux. »
« Aux combattants, à ces hommes, à ces femmes, j'exprime la reconnaissance de la Nation. C'est pour la France une question de dignité et de fidélité. La République ne laissera pas l'injure raviver les douleurs du passé. Elle ne laissera pas l'abandon s'ajouter au sacrifice. Elle ne laissera pas l'oubli recouvrir la mort et la souffrance. Puisse ce 25 septembre témoigner de la gratitude indéfectible de la France envers ses enfants meurtris par l'histoire ! En même temps qu'un hommage, cette journée est l'occasion d'exprimer le devoir moral que notre pays conserve à l'égard de ceux qui l'ont servi. »

Discours du président Jacques Chirac, sur la place des Harkis dans la nation française, leur rôle pendant la guerre d'Algérie et la reconnaissance de la France à leur égard, Paris, le 25 septembre 2001

2002, le « droit à notre fidélité et à notre reconnaissance »

« Les Harkis, les membres des forces supplétives, qui ont tant donné à notre pays, ont également payé un très lourd tribut. À eux, à leur honneur de soldats, à leurs enfants qui doivent trouver toute leur place dans notre pays, la France adresse aujourd'hui un message tout particulier d'estime, de gratitude et d'amitié. »

« À côté de ces noms de valeureux, que nous arrachons à l'oubli pour les rendre à l'histoire, nos pensées vont aussi aux victimes civiles, à ces femmes et à ces hommes qui ont tant contribué à l'œuvre de la France outre-mer, ainsi qu'à tous les soldats inconnus de cette guerre, et notamment aux membres des forces supplétives tués après le cessez-le-feu en Algérie et dont beaucoup n'ont pas été identifiés. Tous ont droit à notre fidélité et à notre reconnaissance. »

Discours du président Jacques Chirac à l'occasion de l'inauguration du mémorial national de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de la Tunisie, à Paris, le 5 décembre 2002

2012, « une responsabilité devant l'Histoire »

« C'était le choix de l'Histoire, ce n'était pas le choix des Harkis. La France se devait de les protéger de l'Histoire. Elle ne l'a pas fait. Elle porte désormais cette responsabilité devant l'Histoire. C'est cette responsabilité que je suis venu reconnaître, ici à Perpignan, au nom de la République française. Une responsabilité historique qui, à quelques jours du cinquantenaire de la directive du 12 mai 1962, devait être enfin officiellement reconnue. La France doit, comme elle l'a toujours fait, regarder son Histoire en face et assumer les erreurs qu'elle a pu commettre. En l'occurrence rien ne peut expliquer, ni encore moins excuser l'abandon de ceux qui avaient fait le choix de notre pays. »

Discours du président Nicolas Sarkozy, en hommage aux Harkis, à Perpignan le 14 avril 2012

2016, « les responsabilités... dans l'abandon ..., les massacres de ceux restés en Algérie, et les conditions d'accueil inhumaines »

« Voilà la vérité. La dure vérité. Elle n'est pas simplement la vôtre, celle que vous avez vécue, ou celle que vous avez transmise. Cette vérité est la nôtre, et je l'affirme ici clairement, au nom de la République. Je reconnais les responsabilités des gouvernements français dans l'abandon des Harkis, des massacres de ceux restés en Algérie, et des conditions d'accueil inhumaines des familles transférées dans les camps en France. Telle est la position de la France. »

Discours du président François Hollande, sur les Harkis, à Paris le 25 septembre 2016

2021, « Je demande pardon »

« Pour vous et pour vos familles, ce fut un abandon, un abandon de la République française reconnu depuis 2001, vous l'avez rappelé un instant, et jusqu'aux responsabilités reconnues en septembre 2016. Tous mes prédécesseurs se sont exprimés depuis 2001 sur ce sujet. Et je vous le dis pour la France, la France des Lumières et des droits de l'Homme, ce fut pire. Un manquement à elle-même, à ce qu'elle veut être, à ce qu'elle doit être. Oui, en privant les anciens combattants, leurs femmes, leurs enfants de leurs libertés fondamentales, en n'offrant pas à leurs enfants la même éducation qu'à tous les jeunes Français, en ne voulant pas reconnaître, malgré vos combats, malgré le travail d'Histoire et tant de lettres dictées. La France leur a lâché la main et leur a tourné le dos. Face à ceux qui l'avaient loyalement servi, notre pays n'a été fidèle ni à son Histoire ni à ses valeurs.

C'est pourquoi aujourd'hui, au nom de la France, je dis aux Harkis et à leurs enfants, à voix haute et solennelle, que la République a alors contracté à leur égard une dette. Aux combattants, je veux dire notre reconnaissance. Nous n'oublierons pas. Aux combattants abandonnés, à leurs familles qui ont subi les camps, la prison, le déni, je demande pardon, nous n'oublierons pas. »

Discours du président Emmanuel Macron, sur les Harkis, à Paris le 20 septembre 2021

3. Des « rapatriés français d'Algérie » aux pieds-noirs : la (re)construction d'une mémoire

Pour la chronologie mémorielle voir le document 176, « Chronologie de la reconnaissance des sacrifices des harkis et des pieds-noirs »

3.1 L'affirmation d'une communauté et d'une identité collective

Une première reconnaissance par l'indemnisation et l'obtention de prêts :

-D'abord des prêts pour les rapatriés exerçant une profession non salariée :

1^{ère} loi en décembre 1961 : prêts bonifiés pour la réinstallation
Plusieurs lois postérieures d'aménagement pour répondre à la spirale du surendettement : moratoires, remises de dettes, consolidations, plans d'apurement et suspension des poursuites pour défaut de remboursement

-Ensuite des indemnités pour tous :

1^{ère} loi en juillet 1970 : pour les personnes physiques, dégressive à partir d'un plafond de 260 000 FRF par ménage et règlement se faisant sur 10 ans

Trois lois complémentaires en 1978, 1982 et 1987 : indemnisation étendue à la somme d'un million de FRF par ménage, avec une allocation forfaitaire de 10 000 FRF par ménage pour les biens meubles et des barèmes revalorisés

195. La nostalgie d'un passé reconstruit

, article du journal *La Dépêche du Midi*, 12 septembre 2018, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 207 JX 1079

La Dépêche du Midi

AGEN

Le fait du jour. Le 1er octobre, des Pieds-Noirs venus tous les départements alentour vont se rassembler pour une journée à Castelculier.

Les retrouvailles des Pieds-Noirs du sud

Cela ronge depuis plus de quarante ans. Depuis qu'ils ont quitté cette terre d'Algérie en catastrophe. Ils ne cessent d'en parler et de chercher ceux qu'ils ont perdus de vue. Alors le 1er octobre, l'Amicale des Pieds-Noirs de Lot-et-Garonne organise un grand rassemblement à Castelculier. L'amicale n'a qu'un souhait : réunir tous les Pieds-Noirs désirant se remémorer le temps où ils étaient sur ces terres au-delà de la Méditerranée. « On a besoin de parler, on a le mal du pays », explique Charlette Houtmann. Et puis c'est surtout qu'ils rêvent intérieurement de retrouver des

Ce rassemblement va réunir plusieurs associations du Sud-Ouest. Les retrouvailles qui vont s'y faire sont toujours bouleversantes. « On attend ce moment avec impatience », souligne René Bernard.



gens qu'ils ont côtoyés autrefois. « On arrive à revoir des personnes qu'on n'avait pas vues depuis 1962 ! », s'exclame Émile Monserrat. « À un dernier repas que l'on avait organisé, le cousin de ma femme et la trésorière de notre amicale étaient assis en face. Ils ont commencé à discuter du passé et ils se sont aperçu qu'ils habitaient la même ville et la même rue. En fait, ils avaient échangé leurs premiers baisers ensemble ! », poursuit Émile. Après quarante ans, les deux amoureux de 20 ans ne s'étaient pas reconnus. Et des histoires comme cela, les membres de l'amicale en ont plein les poches. « À Mézin, une dame qui habitait autrefois Constantine a fini par reconnaître à la messe une ancienne voisine installée derrière elle », raconte Émile. Ces retrouvailles sont toujours bouleversantes. Ce rassemblement va réunir plusieurs associations du Sud-Ouest. « On attend ce moment avec impatience car les per-

Les Pieds-Noirs de l'amicale regrettent le temps où ils vivaient en Algérie. Photo DDM, M. C.

PAS DE RETOUR AU PAYS
Malgré les épreuves vécues, ils préfèrent discuter des bons moments. Ils parlent aussi beaucoup de ceux qui sont retournés au pays. « J'ai un ami qui est parti et qui a été très bien accueilli », ra-

Ils arrivèrent près de 20 000
« Terre d'accueil », comme le proclament depuis quelques années les panneaux publicitaires relayant la communication du conseil général, le Lot-et-Garonne se situe dans la moyenne au regard du nombre de rapatriés en provenance d'Afrique du Nord. En dix ans, entre 1957 et 1967, environ 19 800 de ces rapatriés ont été recensés dans le département, la quasi-totalité d'entre eux arrivant d'Algérie, Tunisie ou Maroc. Le plus gros de ce contingent a bien entendu mis les pieds entre Lot et Garonne dans les deux années 1962 et 1963, soit juste avant et juste après l'indépendance de l'Algérie. Dans cette population accueillie, on comptait 68 % de commerçants, 20 % d'ouvriers et un peu moins de 5 % d'agriculteurs. 36 % d'entre eux étaient sans profession. À titre de comparaison, la Gironde a accueilli 32 000 rapatriés, les Bouches-du-Rhône 189 000.

conte un autre. Un autre raconte la même expérience du pays. Ils ne retiennent qu'un trait de cette Algérie qui leur paraît aujourd'hui si lointaine et si proche à la fois : la convivialité, la chaleur humaine. Pourtant, aucun d'entre eux n'a remis les pieds sur sa terre natale. Trop dur. « L'Algérie a dû bien changer en quarante ans. Je ne pense pas qu'on reconnaîtrait grand-chose. Nous, ce qui nous importe, c'est le pays des années « 60 » avec nos anciens amis et notre famille, notre vie d'avant », confie André Fernandez. Même sentiment partagé par Charlette qui, très émue, murmure : « On préfère garder nos souvenirs d'autrefois intacts ».

Victoria Sanson

3.2 Une réécriture de l'histoire de la colonisation ?

196. Le refus de repentance du candidat à la présidentielle Nicolas Sarkozy, extraits du discours de Toulon, 7 février 2007, source <http://www.u-m-p.org>

« Mes chers amis [...]

Dans Toulon, ville du grand large, dont Vauban voulait faire « le plus grand port d'Europe », ville dont le destin est lié à tout jamais au destin maritime de la France [...] je suis venu dire aux Français que leur avenir se joue ici, en Méditerranée [...]

Nous tous, juifs, chrétiens, musulmans, non croyants, nous sommes les héritiers d'un même patrimoine de valeurs spirituelles qui donne à nos dieux et à nos civilisations tant de ressemblances.

Je pense au Dieu du père Christian, le prier de Tibhirine assassiné par le GIA, dont la joie secrète sera toujours d'établir la communion avec les enfants de l'Islam et de rétablir la ressemblance en jouant avec les différences.

Je pense à la prière de Notre-Dame d'Afrique à Alger : « Priez pour nous chrétiens et pour les musulmans » [...]

Notre grand tort est d'avoir longtemps, trop longtemps, tourné le dos à la Méditerranée.

Le drame algérien, l'occultation du passé colonial, la mode de la repentance ont contribué à nous rendre étrangers à ce qui avait été si longtemps et si naturellement un prolongement de nous-mêmes [...]

Ce rêve qui ne fut pas tant un rêve de conquête qu'un rêve de civilisation. Cessons de noircir le passé. L'Occident longtemps pécha par arrogance et par ignorance. Beaucoup de crimes et d'injustices furent commis. Mais la plupart de ceux qui partirent vers le Sud n'étaient ni des monstres ni des exploiteurs. Beaucoup mirent leur énergie à construire des routes, des ponts, des écoles, des hôpitaux. Beaucoup s'épuisèrent à cultiver un bout de terre ingrat que nul avant eux n'avait cultivé. Beaucoup ne partirent que pour soigner, pour enseigner. On peut désapprouver la colonisation avec les valeurs qui sont les nôtres aujourd'hui. Mais on doit respecter les hommes et les femmes de bonne volonté qui ont pensé de bonne foi œuvrer utilement pour un idéal de civilisation auquel ils croyaient. Il faut respecter ces milliers d'hommes et de femmes qui toute leur vie se sont donné du mal pour gagner par eux-mêmes de quoi élever leurs enfants sans jamais exploiter personne et qui ont tout perdu parce qu'on les a chassés d'une terre où ils avaient acquis par leur travail le droit de vivre en paix, une terre qu'ils aimaient, parmi une population à laquelle les unissait un lien fraternel.

Je veux le dire à tous les adeptes de la repentance qui refont l'histoire et qui jugent les hommes d'hier sans se soucier des conditions dans lesquelles ils vivaient, ni de ce qu'ils éprouvaient.

Je veux leur dire : de quel droit les jugez-vous ?

Je veux leur dire : de quel droit demandez-vous aux fils de se repentir des fautes de leurs pères, que souvent leurs pères n'ont commises que dans votre imagination ? Je veux leur dire : n'avez-vous donc jamais été émus par la voix de Camus parlant pour tous ceux qui allaient devoir quitter la terre de leur enfance ? « J'ai aimé avec passion cette terre où je suis né, j'y ai puisé tout ce que je suis et je n'ai jamais séparé dans mon amitié aucun des hommes qui y vivent, de quelque race qu'ils soient. Bien que j'aie connu et partagé les misères qui ne lui manquent pas, elle est restée pour moi la terre du bonheur, de l'énergie et de la création ».

A tous ceux d'entre vous qui sont revenus des colonies en ayant tout abandonné, n'emportant avec eux que leurs souvenirs de jeunesse et cette nostalgie qui ne les quittera plus jamais, je veux dire que si la France a une dette morale, c'est d'abord envers eux.

Aux enfants des harkis qui ont servi la France, qui ont dû fuir leur pays et que la France a si mal accueillis, je veux dire que si la France doit des excuses et des réparations, c'est à eux qu'elle les doit.

A tous les anciens combattants de nos anciennes colonies, je veux dire la reconnaissance de la France et je veux rendre hommage à Jacques Chirac de leur avoir rendu justice [...] ». Extraits de la déclaration de Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire, président de l'UMP et candidat à l'élection présidentielle, sur son souhait de voir se réunifier l'espace méditerranéen pour le remettre au cœur de la civilisation occidentale et de la mondialisation.

3.3 Du déracinement à la résilience, la recomposition d'une identité personnelle

197. Pour Lucette Lousteau, loin de la « nostalgie », le besoin de retrouver ses racines 44 ans après

« -Pourquoi l'adulte que vous êtes devenue éprouve-t-elle le besoin de revenir sur ces terres de souffrance ?

-Il me fallait analyser la situation, décider par moi-même.

Mes parents ne sont pas du genre à développer la nostalgie. Le fait aussi qu'on habite Bordeaux, qu'on soit coupés de la communauté pied-noir, fait qu'on n'a pas cultivé le culte du souvenir.

-Vous aviez tourné la page ...

Pas entièrement. Dans les années qui suivent mon retour je reste traumatisée par ce qui s'était passé. Dans ma vie courante, je passe aussi de la lumière à l'ombre. Issue d'une famille nombreuse, chaleureuse, inondée de soleil, je me retrouve à Bordeaux dans la grisaille avec un accueil pas chaleureux, coupé des témoins de mon enfance. Ce sont des années difficiles. Je dois faire face à des confrontations avec mes camarades de classe. Il y a de l'agressivité, une incompréhension totale. Je veux donc comprendre ce qui s'était passé, comment on en était arrivés là. Les événements se précisent quand je connais mon mari. J'entre dans une famille française. Et là, je réalise le fossé qui nous sépare entre la perception que ma belle-famille se fait de l'histoire de l'Algérie et ce que j'ai pu vivre [...]

Bien que cela me pose des problèmes, y compris dans ma famille, je suis convaincue que le martyr des Algériens

a commencé quand les Français ont colonisé l'Algérie. Ce qui s'est passé après, c'est juste le besoin de justice d'un peuple soumis qui n'a pas été compris par l'État français. L'exploitation politique de la situation a conduit à une guerre inutile à l'origine des souffrances des deux communautés. En cela je pense depuis longtemps que mon destin est lié au destin de l'Algérie et des Algériens. Et c'est pour cela que depuis longtemps je souhaitais y revenir. -Un « destin lié » c'est affirmer votre appartenance, dire en fait que vous êtes chez vous en Algérie

[...] Le travail que j'ai fait sur moi-même me conduit à penser que je suis moi aussi une victime du colonialisme. Cela peut paraître excessif mais c'est bien comme cela que je le ressens. Ma conscience politique s'est constituée au fil de cette longue réflexion. Ce que j'ai vécu a nourri mon engagement. Mes combats contre le racisme, les injustices, pour le droit des femmes, mon engagement personnel parmi les parents d'élèves sont nés de situations que j'ai vécues.

-Avez-vous partagé cette analyse avec les Algériens ?

Je suis encore ébloui par ce que j'ai vécu. Pendant des années, je ne peux pas voir une photo, un film d'Oran sans éclater en sanglots. Et je m'étais dit, le jour où tu reviendras tu prendras le bateau pour dérouler le film dans l'autre sens [...] En voyant les cotes apparaître, je prends le temps de « mentaliser », j'ai aussi les réminiscences des voyages que je faisais enfant. Et au matin quand apparaît Oran, l'arrivée ne m'arrache pas une larme. Je suis heureuse, transportée. J'atteins un but qui ne m'obsédait pas mais dont j'éprouvais un profond besoin. Et je le ressens physiquement et mentalement [...]

Et là je ressens vraiment cette communauté de destin que j'ai avec ce pays. Je pense que c'est aussi lié à la possibilité de retrouver intacts les lieux où j'avais vécu. C'est un peu comme si ces quarante-quatre ans n'ont pas existé. Je n'ai plus la peur au ventre. Je suis bien, chez moi, rassurée parmi des gens accueillants. Et même si physiquement je ne réside pas là-bas, j'appartiens cependant à ce pays [...]

Il y a une sorte de thérapie dans cette reconstruction de la mémoire.

J'incite mes amis qui sont toujours en souffrance à revenir au pays qu'ils peuvent aujourd'hui aborder d'une autre manière. On ne retrouve pas les choses à l'identique à cause de l'outrage du temps. Mais je dois dire aussi qu'avec tout ce qu'on m'avait raconté, je n'imaginais pas retrouver Oran telle qu'elle est à présent. »

Extraits de l'interview de Lucette Lousteau par Joël Combres, « Chez moi, à Oran », in « Algéries » hors-série de la revue *Ancrage* édité par l'association Ancrage en Partage, Villeneuve-sur-Lot, 2020

4. Les anciens combattants, du silence assourdissant à la libération de la parole : la quête d'une reconnaissance et d'une dignité

4.1 Après le déni, le réveil douloureux des mémoires

198. Pour Max Delpy, une mémoire en trois temps

Max Delpy, revient sur son expérience en tant qu'appelé, entre 1958 et 1960, où il fut durant quatorze mois à la fois instituteur et soldat. Sa mémoire ressurgira en trois temps, d'abord avec un roman autobiographique, *La quille bordel !* écrit au début des années 1980 mais publié qu'en 2013, après avoir laissé du temps au temps, puis une interview de 2020 donnée à la revue *Ancrage*.

« -Plus grave encore, la pratique de la torture. [...] Vous évoquez aussi [dans le roman] ce qu'on appelait «les corvées de bois» qui consistaient à abattre un combattant adverse dans un simulacre de libération.

On ne m'a jamais demandé d'y prendre part. D'une certaine façon, on se sentait là aussi très lâche parce qu'on savait que la torture existait. On ne se mêlait pas de ces choses-là, nous étions impuissants. C'était devenu banal.

-Banal aussi dans votre propre compagnie. Vous

écrivez que vous entendiez les cris.

Bien sûr qu'on entendait. C'était fréquent. Je ne vais

pas vous dire que je passais mon temps à épier les événements. Je n'ai jamais assisté à une séance de gégène. La torture, c'était une chasse gardée [...]

-Comment réagissiez-vous face à cet enfer ?

On se sentait coupable. Mais que faire? On ne pouvait intervenir qu'en parlant, en leur disant «stop»! [...] Dans ce genre de situation tragique, on est tiraillé de tous côtés, parfois on ne sait plus où on en est et nos valeurs sont ébranlées. Mes valeurs sont héritées

de la fin de la Seconde Guerre mondiale. J'ai vécu une enfance où les résistants FFI, FTP étaient nos héros. Une période qui m'a profondément marqué. A l'inverse, les exactions commises en Algérie nous ramenaient plutôt au nazisme.

-Votre désarroi est perceptible aussi dans cette partie de roman où vous écrivez : « C'est l'horreur, une par-

tie de moi-même disait «retiens-les», une autre était prête à partir «pour les venger». Vous faites là allusion



En compagnie d'un enfant du pays Max Delpy, à gauche. (Ph. DR)

à plusieurs de vos compagnons tués et émasculés dans une embuscade tendue par le FLN et à la perspective d'un règlement de compte de votre compagnie en guise de représailles. Vous poursuivez : «j'éprouve un sentiment flou de honte et de culpabilité». Vous découvrez vos amis massacrés, un sentiment de haine vous submerge; en même temps, vous ajoutez «il ne faut pas que je sombre dans cette logique...»

C'est là qu'on peut basculer. Personne ne peut y échapper. [...] Je ne suis pas un héros. Je dois avouer que là, l'espace de quelques secondes, j'aurais pu me laisser entraîner. C'est cela qui est très déstabilisant.

-Comment expliquez-vous ce paradoxe fait de peur, de haine mais aussi d'amour ? Où l'on découvre votre liaison avec une Algérienne autochtone, l'attachement à des élèves et la reprise des armes en opération. C'était l'enfer et le paradis !

C'est bien là mon problème. Toutes ces contradictions que je porte. Toute ma vie, ça a été ça : gérer des contradictions.

-Mais là, vous n'êtes pas seul en cause. C'est la situation qui fait de vous à la fois un soldat et un instituteur ? Certes. Je veux dire que n'importe qui, dans n'importe quelle situation, doit gérer des contradictions sans pouvoir dire s'il est du bon ou du mauvais côté. On ne sait jamais à l'avance comment on peut réagir.

-Cependant, vous aviez conscience que vous pouviez instruire un gamin et vous retrouver face à son père en opération ?

En Algérie, nous étions soldats aussi. Et on tenait à la vie. C'est le dilemme qu'on a souvent évoqué avec mon ami Dupuis. De plus, je peux dire que nous avons eu la chance de ne pas avoir eu à tirer. [...] Finalement, j'ai fait une guerre sans avoir à tirer un coup de fusil. Néanmoins, j'ai ressenti des choses d'une telle intensité que j'aurais pu tout aussi bien massacrer quelqu'un. Du temps où j'enseignais l'histoire, j'abordais la période

coloniale et ses «bienfaits» avec fierté. Nous étions les missionnaires de la civilisation sans nous douter que la civilisation des peuples soumis valait bien la nôtre. L'Algérie a tout remis en cause. [...]

-Vous êtes libéré à la fin de l'année 1959. Libéré certes, néanmoins beaucoup d'amertume transparait dans votre témoignage. En outre, vous redoutez d'être rappelé en Algérie où la situation s'aggrave. Vous faites alors un serment avec votre ami Dupuis.

Oui, celui de prendre le maquis dans le Vercors, dont est originaire mon ami. Nous avons même élaboré un plan précis si par mégarde, une telle perspective devait nous échoir. Finalement, nous n'avons pas été rappelés. Ensuite, j'ai été nommé dans une «Grammar School» en Angleterre en tant qu'assistant de français. Les «cours complémentaires» de L'Education nationale avaient besoin de professeurs d'anglais. A la fin de mon séjour, ne me sentant pas motivé et rétabli moralement, j'ai entamé un tour du monde avorté puisque je me suis retrouvé bloqué dans un kibboutz israélien sur la frontière jordanienne, à travailler pour assurer ma subsistance. C'était au début des années soixante. A mon retour, beaucoup d'appelés de ma génération ont mis le mouchoir par-dessus. Pendant plus de vingt ans, je n'ai jamais évoqué l'épisode algérien avec qui-conque.

-Un dernier commentaire en guise de conclusion ?

Si j'étais né Algérien, juif, arabe, berbère ou Pied-Noir quel aurait été mon camp ? Ce sont des questions que je me suis souvent posées.

-Et votre réponse ?

Comment être catégorique ? Aujourd'hui encore, je m'interroge. »

Extraits de l'interview de Max Delpy, appelé en 1958, tirés de l'article « Sauver notre peau », par Joël Combres, in « Algéries » hors-série de la revue *Ancrage*, 2020

4.2 L'engagement dans les associations

199. Se retrouver entre soi, affiche de la FNACA, à l'occasion du 19 mars 2019, <http://www.fnaca75.org/>

Les associations d'anciens combattants : entre lobbying et politisation des enjeux mémoriels

FNACA (310 000 adhérents*) dénoncée par ses détracteurs comme instrumentalisée par les communistes, trouve « effectivement des oreilles attentives au PCF comme aussi à la SFIO – puis au PS – et au MRP » comme le souligne Raphaëlle Branche, sans pour autant être inféodée à un quelconque parti politique. Guy Pervillé, quant à lui, la qualifie de «pacifiste et anticolonialiste». Très engagée pour la reconnaissance officielle du terme « guerre » et pour la date de commémoration du 19 mars.

UNC/AFN (257 000 adhérents*) située au départ à droite et se rapprochant par la suite, quant aux revendications, des positions du Front national. Son positionnement anti-gaulliste repose sur la thèse que cette guerre gagnée sur le terrain débouche sur « une capitulation diplomatique ». Favorable à une commémoration le 11 novembre. Pour Guy Pervillé elle est «patriote et impériale».

FNCPG-CATM (120 00 adhérents*) sur des positions intermédiaires mettant particulièrement au cœur de ses revendications la reconnaissance des militaires capturés par le FLN comme anciens combattants. Favorable à une commémoration le 16 octobre.

ARAC, proche du parti communiste, favorable à la date de commémoration du 19 mars pour « célébrer l'amitié entre les deux peuples ».

FNRFI (Front national des rapatriés français de confession islamique), plutôt située à droite, rejetant la date commémorative du 19 mars et faisant comme priorités revendicatives la libre circulation des personnes (des ex-supplétiés et de leurs familles) entre la France et l'Algérie et la reconnaissance de leur islamité dans le contexte du débat national des années 1970 sur le regroupement familial.

*Chiffres donnés par les associations

À noter que la proximité de ces associations avec certaines tendances ou partis politiques mentionnée plus haut, doit être nuancée car bon nombre de leurs membres ne peuvent y être associés. De plus, toutes ces associations, au-delà de la défense des intérêts de leurs adhérents ont une activité culturelle importante et organisent des regroupements plus ou moins réguliers selon les associations.

D'après Raphaëlle Branche, *La mémoire combattante de la guerre d'indépendance algérienne*, rapport commandé par le secrétariat d'État aux Anciens combattants, rendu en janvier 2009.



4.3 Des mémoires multiples à « la guerre des mémoires »

Les polémiques autour de la commémoration du conflit : nommer, dater, reconnaître

1963, début de la revendication par la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA), ancienne Fédération nationale des anciens d'Algérie créée fin 1958, de la date du 19 mars (entrée en vigueur du cessez-le-feu applicable sur le territoire algérien, intervenu après la signature des accords d'Évian le 18 mars 1962) comme « journée nationale des anciens combattants d'Algérie », « consacrée au souvenir et à la célébration de la paix »

1977 19 octobre, soldat inconnu tombé en AFN inhumé dans la nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette, en présence du président de la République, Valéry Giscard d'Estaing : mais date sans référence à l'histoire du conflit ; toutefois reprise par l'association des anciens combattants UNC-AFN comme cérémonie du souvenir après avoir été favorable à celle du 11 novembre 1980

1981, déclaration du nouveau président socialiste François Mitterrand (ministre de l'Intérieur puis garde des Sceaux durant la guerre d'Algérie) que « le 19 mars ne peut pas être la date pour célébrer les victimes de la guerre d'Algérie. [...]. Le 19 mars ne peut pas être la date pour célébrer le recueillement. [...]. Une telle décision entraînerait la confusion dans la mémoire de notre peuple. [...]. Ce n'est pas l'acte diplomatique rendu nécessaire à l'époque qui peut s'identifier à un grand moment de notre Histoire, d'autant plus que d'autres victimes se sont ajoutées après le 19 mars. [...]. Il ne convient de froisser la conscience de personne ».

Années 1970-1980, campagne de la FNACA en faveur des « rues du 19 mars » auprès des maires

1987, création du Front Uni regroupant l'Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre (ARAC), la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie jusqu'en 2002 (FNACA), la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Maroc, Tunisie (FNCPG-CATM), l'Union fédérale des associations françaises d'anciens combattants (UF) et l'Union nationale des combattants en Afrique du Nord (UNC) pour obtenir la qualification de « guerre » et défendre les droits des anciens combattants

1996 11 novembre, inauguration, sur la butte du Chapeau-Rouge à Paris, d'un monument aux « victimes civiles et militaires d'AFN de 1952 à 1962 » par le président de la République Jacques Chirac, sans citer le mot « guerre » : cette association aux glorieux poilus, en vue d'apaisement, ne répond pas à l'attente d'une reconnaissance identitaire des anciens d'Algérie qui demandent un lieu et une date de commémoration propres au conflit algérien

1997, émission par le gouvernement algérien d'un timbre commémoratif portant la mention « 19 mars 1962, la Victoire »

1997 10 avril au 12 octobre, à l'initiative de la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (FNCPG-CATM) deux flammes du souvenir parties de Marseille et Port-Vendres (ports d'embarquement des appelés d'Algérie) traversent la France

1997 21 septembre, changement par le secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense, chargé des Anciens combattants, Jean-Pierre Masseret (socialiste) des qualificatifs officiels d'« événements » ou d'« opérations » par celui de « guerre d'Algérie ».

1997 décembre, inauguration à Gardanne par la FNACA d'un rond-point ne mentionnant plus le 19 mars comme « fin de la guerre d'Algérie », mais comme « déclaration du cessez-le-feu en Algérie »

1998 janvier, souhait du ministre de la Défense, Alain Richard, « que le mot guerre soit reconnu, au lieu du terme maintien de l'ordre en Algérie » et demande auprès des représentants des pouvoirs publics d'assister aux cérémonies du 19 mars : initiative amèrement ressentie par les pieds-noirs, la communauté des harkis et certains anciens combattants car passant, de fait, sous silence les massacres postérieurs de militaires, de pieds-noirs et de harkis durant le printemps et l'été 1962 (« plus de tués (328) au combat ou par attentats parmi les troupes européennes de mars à juillet 1962 que pendant les onze premiers mois de la guerre d'Algérie, du 1^{er} novembre 1954 au 14 octobre 1955 (177 tués dont 53 appelés ou rappelés) cf. Jean-Charles Jauffret)

1998 mars, mise en place de la commission Jean Lanzi, avec la caution de Jean-Pierre Masseret, constituée des présidents des associations d'anciens combattants et d'historiens en vue de déterminer un lieu, à Paris, pour un mémorial de la guerre d'Algérie ainsi qu'un autre pour un centre de documentation et de recherche sur le conflit : dans ce cadre de réflexion, revendication unanime de l'emploi du mot « guerre »

1998 mars, face à l'hostilité de 29 associations sur 31 pour le choix du 19 mars, décision du gouvernement de deux dates officielles de commémoration le 19 mars et le 16 octobre

1998 29 octobre, inauguration par la FNACA, en présence de Jean-Pierre Masseret, d'un monument à la mémoire des militaires de Côte d'Or morts pour la France en Afrique du Nord en 1952-1962.

1999 28 février, initiative de Jean-Pierre Masseret de faire changer le texte de la plaque de l'Arc de triomphe dédiée « Aux militaires morts pour la France en Afrique du Nord », par celui de « Aux morts pour la France lors de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc, 1952-1962 »

1999 10 juin, vote à l'unanimité par l'Assemblée nationale, sur proposition du député socialiste Jacques Floch, de la loi remplaçant la formule « opération de maintien de l'ordre en Afrique du Nord » par celle de « guerre d'Algérie »

2002 janvier, projet de loi pour faire du 19 mars la « journée nationale du souvenir à la mémoire des victimes des combats en Afrique du Nord » adoptée par l'Assemblée nationale (278 voix contre 204) mais le gouvernement avait prévenu que sa transmission au Sénat ne se ferait que « si un très large consensus se dégag[ait] à l'Assemblée nationale ».

2002 19 mars, présidence par Jacques Floch, nouveau secrétaire d'État chargé des Anciens combattants, d'une cérémonie d'hommage organisée par la FNACA

2002 juin, mise en place par le nouveau secrétaire d'État aux Anciens combattants, Hamlaoui Mekachera, d'une commission présidée par l'historien Jean Favier, et composée de douze présidents d'associations et fédérations d'anciens combattants pour proposer une date de commémoration de la guerre d'Algérie

2002 5 décembre, inauguration par le président Jacques Chirac du mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie, quai Branly à Paris

2003, Jacques Chirac, président de la République, entérine la proposition de la commission Favier de la date du 5 décembre comme « journée nationale d'hommage aux morts pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie (1952-1962) : une non date visant à ne pas froisser les pieds-noirs, les harkis et les nostalgiques de l'Algérie française ; Des associations d'Anciens combattants – FNACA en particulier – continuent à commémorer la fin du conflit le 19 mars

2005, décret associant au souvenir du 5 décembre « les rapatriés d'AFN, les personnes disparues et les populations civiles victimes de massacres et d'exactions. »

2006, projet de loi de Jacques Briat visant à reconnaître les dates du 5 décembre et du 19 mars pour commémorer la fin de la guerre d'Algérie rejeté par l'Assemblée nationale

2009, à l'issue des travaux et de la réflexion de la commission sur « la modernisation des commémorations publiques » présidée par l'historien André Kaspi, maintien par le gouvernement de la date du 5 décembre précisant qu'il s'agissait « d'un hommage aux morts, et non de la commémoration d'un événement, les associations demeurant libres de consacrer à celle-ci, dès lors que l'événement en est digne, la date de leur choix, comme, par exemple celle du 19 mars ».

2010, décision du gouvernement de faire figurer sur le monument commémoratif du quai Branly « les noms des civils français, victimes innocentes de la guerre d'Algérie » (dont celles de la manifestation du 26 mars 1962 dans la rue d'Isly à Alger)

2011, décision du président Nicolas Sarkozy d'étendre la commémoration du 11 novembre à tous ceux qui sont récemment tombés pour la France : nombreuses critiques contre ce "Memorial Day" à l'américaine

2012 décembre, loi instaurant le 19 mars comme « journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc » (Kader Arif, fils de harki, est alors ministre délégué aux Anciens combattants sous la présidence de François Hollande) contestée par de nombreuses associations

2015 14 mars, Robert Ménard, maire de Béziers soutenu par le Front national, débaptise une Rue du 19 mars pour lui donner le nom d'un militaire putschiste, Hélié Denoix de Saint-Marc

2016 12 mars, critique lors de la campagne pour les élections présidentielles par l'ancien président Sarkozy de la commémoration du 19 mars accusant le président François Hollande de prendre le risque de déclencher « une crise des mémoires »

2016 19 mars, François Hollande premier président à rendre hommage aux victimes de la guerre d'Algérie un 19 mars

2018 septembre, reconnaissance par le président Emmanuel Macron de « l'assassinat par la France de Maurice Audin »

2021 2 mars, reconnaissance par Emmanuel Macron de l'assassinat d'Ali Boumendjel, dirigeant du nationalisme algérien

2021 20 septembre, reconnaissance par Emmanuel Macron de « la dette de l'État français » et demande pardon aux Harkis et à leurs enfants.

2021 17 octobre, reconnaissance par Emmanuel Macron « des faits qui se sont déroulés dans la nuit du 17 octobre 1961 » et recueillement sur les lieux de la tragédie

2021 5 décembre, hommage et dépôt d'une gerbe au nom du président de la République lors de la journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, devant chaque monument aux morts

2022 19 janvier, hommage d'Emmanuel Macron aux soldats, aux appelés d'Algérie

2022 26 janvier, reconnaissance par Emmanuel Macron du « caractère impardonnable pour la République du drame de la rue d'Isly du 26 mars 1962 »

2022 janvier, proposition de loi visant à abroger la loi relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc et à reconnaître le sacrifice des Harkis pendant et après la guerre d'Algérie déposée par la député de l'Hérault Emmanuelle Ménard (affiliée Rassemblement national)

2022 5 février, inauguration d'une stèle en hommage à l'émir Abdelkader à Amboise

2022 8 février, hommage aux victimes de la répression de la manifestation pour la paix et l'indépendance en Algérie du métro Charonne du 8 février 1962, hommage national d'Emmanuel Macron aux soldats, aux appelés d'Algérie

2022 19 mars, commémoration à l'Élysée par le candidat-président Emmanuel Macron du 60ème anniversaire des accords d'Évian et du cessez-le-feu en Algérie

2022 18 octobre, date d'anniversaire de la loi reconnaissant officiellement la guerre d'Algérie, hommage officiel d'Emmanuel Macron aux soldats, aux appelés d'Algérie

D'après :

Raphaëlle Branche, La mémoire combattante de la guerre d'indépendance algérienne, rapport commandé par le secrétariat d'État aux Anciens combattants, rendu en janvier 2009.

Jean-Charles Jauffret, « Le retour » in Soldats en Algérie 1954-1962. Expériences contrastées des hommes du contingent, Autrement, 2000

Michel Klen, « La polémique du 19 mars » in Revue Défense nationale, 2017/10 (N° 805)

Emmanuel Macron, discours de l'Élysée, 19 mars 2022

4.4 Le temps plus apaisé des hommages aux morts

200. Inauguration de la stèle dédiée aux victimes militaires de la guerre d'Algérie, article du journal *La Dépêche*, 19 mars 2012, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 207 JX 1000

LA DÉPÊCHE

LOT-ET-GARONNE

LUNDI 19 MARS 2012 Agence d'Agen, tél : 05 53 48 05 05 • www.ladepeche.fr

cinquantième anniversaire du 19-mars

143 victimes en Algérie: on les connaît de nom

l'essentiel Cinquante ans après le cessez-le-feu du 19 mars 1962 en Algérie, six nouveaux Lot-et-Garonnais, victimes du conflit, seront honorés aujourd'hui avec les 137 autres inscrits sur la stèle commémorative érigée en 1999 à Agen.

Iss s'appelaient Jean Moroge, Jean-Baptiste Valières, Raoul Ivorra, Jean Ricou, Alain Schneider et Henri Czech. Les deux premiers étaient ageneis, les trois suivants villeneuvois, le dernier villeréalais. Six hommes tombés en Algérie et dont les noms seront pour la première fois cités, cet après-midi, lors de la cérémonie commémorant le cinquantième anniversaire du cessez-le-feu du 19 mars 1962, qui se déroulera devant le mémorial d'Afrique du Nord, à Agen. Six noms qui vont s'ajouter aux 137 déjà gravés sur la stèle érigée à l'entrée du pont-canal en 1999, année où les « événements » qu'elle rappelle furent enfin qualifiés de « guerre ».

Déchirures croisées
C'est par le travail conjugué d'adhérents lot-et-garonnais de la Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie (FNACA) et des responsables locaux du Souvenir français que ces nouvelles victimes ont pu être enfin recensées, un demi-siècle après qu'elles soient tombées au combat. Une tâche de « réparation » de la mémoire pour ces soldats oubliés.

Dans une soixantaine de communes du département, des cérémonies commémoratives vont se dérouler aujourd'hui. À la ville préfectorale, la journée sera marquée par trois rendez-vous successifs. À 13 h 45, devant ce mémorial ageneis, puis à 14 h 45 à la cathédrale Saint-Caprais pour un office religieux, suivi, à 16 heures, de la cérémonie devant le monument aux morts, place Armand-Fallières.

Gouzes, l'enfant de Tlemcen
« Je participe aux deux manifestations », déclare pourtant Gérard Gouzes, le maire de Mamande, concerné à double titre, en tant qu' élu mais aussi, (surtout) comme l'enfant de Tlemcen qu'il fut. Tout en affirmant que les accords d'Évian de la veille furent, pour les pieds-noirs, « un dernier coup de poignard dans le dos », l' élu se place en l'occurrence en tant que « républicain légaliste ». Le directeur

de cabinet du préfet de Lot-et-Garonne est annoncé à la cérémonie de ce jour à Agen. Quelles que soient les déchirures croisées, ce 19-Mars est bien le jour de l'Histoire. Pas davantage symbole de victoire que de défaite. Plutôt « jour de réconciliation » comme le résume, le réclame l'ancien maire d'Agen, Alain Veyret, l'Algérois.

50 ANS APRÈS, ILS RÉCLAMENT LEUR CARTE DU COMBATTANT
Un demi-siècle après la fin du conflit algérien, des Lot-et-Garonnais qui y ont participé continuent de venir réclamer leurs droits à l'Office départemental des anciens combattants. Sandrine Bru (notre photo), qui dirige ce service à Agen, déclare ainsi que l'Office a reçu 23 demandes de carte l'année dernière et encore 4 autres depuis janvier 2012. Les motivations de ces retardataires sont multiples. Rappelons juste qu'à partir de 65 ans, une retraite du combattant est versée aux titulaires de la carte. Elle s'élèvera à 600 € par an à compter du mois de juillet prochain.

Bessy Selk



La stèle d'Afrique du Nord comprend 137 noms de victimes lot-et-garonnaises tombées durant cette guerre d'Algérie. On va en ajouter six. En 2001, Alain Veyret, enfant d'Alger, fraîchement élu maire d'Agen, s'était recueilli devant le monument aux morts. /Photos J.-M. M.



5. Un consensus impossible pour une paix des mémoires ?

201. «Une repentance jamais formulée», tribune du président français François Hollande dans le journal algérien *El Watan*, 19 mars 2012

« La guerre d'Algérie a été un moment décisif de l'histoire contemporaine. Elle a, en France, entraîné la chute d'une République et donné naissance à la V^e République ; envoyé de l'autre côté de la Méditerranée un million et demi de jeunes soldats et provoqué la mort de trente mille d'entre eux ; arraché à leur terre natale un million de pieds-noirs ; suscité l'abandon et le massacre de milliers de harkis restés fidèle à la France. Cette guerre, en Algérie, a entraîné la destruction de centaines de villages et le déplacement de deux millions de paysans ; elle a provoqué la mort de centaine de milliers d'Algériens et la destruction durable des paysages urbains et ruraux.

Après sept ans d'un combat cruel livré entre 1954 et 1962, l'Algérie a obtenu son indépendance et la France a achevé son processus de décolonisation. La séparation de l'Algérie et de la France a produit des volontés de connaissances et des oublis. C'est en 1999, avec le gouvernement dirigé par Lionel Jospin, que la guerre d'Algérie a enfin été reconnue et nommée sur la scène culturelle et politique. Aujourd'hui, entre une repentance jamais formulée et un oubli forcément coupable, il y a place pour un regard lucide, responsable sur notre passé colonial et un élan confiant vers l'avenir.

Nous le devons à nos aînés pour que leurs mémoires soient enfin apaisées. Nous le devons à notre jeunesse, car le travail de la mémoire ne vaut que s'il est aussi une promesse d'avenir. Cela vaut pour la gauche française dans le regard qu'elle porte sur sa propre histoire. Cela vaut aussi pour la France et pour l'Algérie.

Aucune avancée en la matière ne pourra être unilatérale. Tous les ans, en tant qu'élus de Corrèze, j'assiste aux commémorations du 19 mars devant le monument aux morts en présence des anciens combattants. Dans leurs regards, le soulagement de l'arrêt des combats et du retour au foyer se lit encore, avec l'indélébile souvenir des camarades qui ne sont pas revenus. Je connais leur attachement à la commémoration de cet événement historique. Je le respecte.

Je pense également aux harkis, condamnés par l'Algérie et rejetés par la France, qui ont enduré un interminable calvaire et ont été abandonnés dans des camps qui devaient être provisoires. La France leur doit le respect et la reconnaissance de son abandon.

Je pense aux familles rapatriées d'Algérie, déracinées, qui ont emporté avec elles une partie de leur vie et une mémoire douloureuse, encore vive aujourd'hui. Elles ont transmis à leurs enfants le souvenir de leur terre natale, où ils ne sont pour beaucoup jamais retournés. Elles ont droit au respect de la nation. Je pense aux immigrés algériens qui vivent dans notre pays, qui partagent son histoire et qui ont vécu la tragédie du conflit jusque sur le sol français. En me rendant, il y a quelques mois sur le pont de Clichy pour le 50^e anniversaire du 17 octobre 1961, j'ai voulu rappeler ce jour où des Algériens, qui manifestaient pacifiquement, ont été tués. Aux enfants de ces immigrés, qui se sont sentis exclus de la communauté nationale du fait des déchirures du passé, je dis qu'ils ont toute leur place dans l'histoire de notre pays.

Je pense enfin aux stigmates laissés par la violence de la guerre, à la souffrance des familles des Français et des Algériens qui ont laissé leur vie, y compris après le cessez-le-feu. Mais pour que cette histoire entre de manière apaisée dans notre passé, un travail de mémoire est nécessaire. La guerre d'Algérie, sombre période de la conscience nationale, sort ainsi des turbulences passionnelles et du traumatisme collectif pour s'offrir, enfin, à l'examen de l'historien. Les jeunes générations font déjà la France et l'Algérie de demain, et n'ont aucune responsabilité dans l'affrontement d'hier, peuvent ainsi lire cette page avec méthode, loin du bruit et de la fureur longtemps entretenus par leurs aînés, acteurs de cette histoire. La France et l'Algérie ont un travail commun à mener sur le passé pour en finir avec la « guerre des mémoires ». Pour passer à une autre étape afin d'affronter les défis communs en Méditerranée. Pour que l'avenir se construise ensemble. Nous avons tant de choses utiles et belles à faire dans une même perspective. Celle du respect mais aussi du dépassement. »

202. Un besoin d'histoire, article de Bernard Philippe, « Les enfants de la guerre d'Algérie. Trente ans après les événements du 17 octobre 1961 à Paris, les beurs, les fils de harkis et de pieds-noirs cherchent dans le passé de leurs parents l'espoir d'une intégration apaisée » dans le journal *Le Monde*, 17 octobre 1991

« Les enfants de la guerre d'Algérie ne supportent plus les trous de mémoire de leurs parents. Trente ans après, beurs, descendants de harkis et de pieds-noirs montent à l'assaut des tabous avec l'ardeur d'une génération découvrant son histoire occultée. L'anniversaire de la répression sanglante du 17 octobre 1961 pour les uns, la commémoration de la fin de la guerre et de l'exil de 1962 pour les autres, focalisent cette quête de mémoire et de racines, alimentée par la diffusion de la série d'Antenne 2 sur " Les années algériennes ".

Les beurs dont les parents servaient le FLN se mobilisent pour faire enfin la lumière sur les pages les plus sinistres d'une guerre dont ils continuent à faire les frais par racisme interposé. Les fils de harkis, eux, refusent d'être, comme leurs parents, des " oubliés de l'Histoire ". Jusqu'aux enfants de pieds-noirs qui, à l'heure où vieillissent leurs parents, rejettent les clichés simplificateurs où on les a trop souvent enfermés. Chacun à sa façon, ils bousculent les vérités officielles, exigent de savoir, obstinément. Au nom de la dignité de leurs pères, au nom de leur propre intégration et de celle des générations futures. " Nos pères ne revendiquent pas leur passé de militant du FLN pour éviter de nous avouer que leur combat a été dévoyé, explique Malek Bouthi, vice-président de SOS Racisme. Ils nous ont inculqué l'oubli en croyant nous apporter la paix. " Or ce refoulement se révèle aujourd'hui perdant : montée de l'extrême droite et du racisme, remise en cause insidieuse de la nationalité. La génération des parents commence à sortir de son mutisme. Par bribes, les beurs apprennent que leurs pères ont été détenus, voire passés à tabac, que leurs mères servaient d'agents de liaison. Ils découvrent que leurs parents n'étaient pas

seulement des ouvriers immigrés courbant le dos, mais des militants se battant pour la dignité. Cette réhabilitation tardive va permettre à certains de trouver un véritable équilibre personnel. L'absence de référence positive aux pères constitue l'un des obstacles à l'intégration. Mais la démarche est douloureuse. Pour les parents, évoquer la guerre, c'est faire revivre un déchirement et un échec. Comment expliquer à ses enfants qu'on a combattu pour l'indépendance d'un pays où l'on n'a finalement pas choisi de vivre ? " Les pères algériens délivrent à leurs enfants un message contradictoire de type " Faites ce que je dis mais pas ce que j'ai fait ", explique Abdel Aïssou, président du Mouvement des droits civiques. Ils veulent que leurs enfants réussissent en France alors qu'ils n'ont pas fait eux-mêmes l'effort pour parler parfaitement français et ont refusé de prendre la nationalité d'un pays qui a fait tant de morts chez eux. " Les beurs, eux, ont besoin de concilier l'histoire de leurs parents avec leur propre citoyenneté française.

L'enjeu n'est pas si différent chez les enfants de harkis. Ils cherchent à affirmer leur volonté d'intégration à travers la réhabilitation de leurs pères dans l'histoire de France. " Nos parents n'ont jamais été pris au sérieux, car ils sont illettrés, constate un ancien du camp de Bias, dont la réussite sociale est exceptionnelle. Il faut réhabiliter leur histoire, expliquer les pressions qu'ils ont subies pour choisir la France, comment ils ont été lâchés ensuite. Bref, en finir avec notre complexe de " fils de collabo ".

L'exigence d'une mise au clair avec l'histoire algérienne s'est encore renforcée au moment de la guerre du Golfe. Les images de soldats français combattant un pays arabe ont réveillé les vieux fantasmes et fait craindre une exacerbation du racisme. Reste à élaborer une Histoire commune de la guerre d'Algérie qui soit acceptable par tous les membres de la communauté nationale, quelle qu'ait été la situation de leurs parents. Défi immense sinon impossible, mais revendiqué. " Je veux que mes enfants puissent apprendre l'Histoire de France sans renier leurs grands-parents, qui ont combattu pour l'indépendance algérienne ", explique un beur.

La série d'Antenne 2 a montré qu'une mémoire commune ne pouvait qu'être complexe et conflictuelle. Ce premier documentaire français de démythification de la guerre d'Algérie diffusé à la télévision a provoqué des remous dans tous les milieux. Ni la manipulation des pieds-noirs par le pouvoir politique, ni les conflits sanglants entre Algériens, ni les exactions tant de l'armée française que du FLN n'ont été occultés. L'émission a fait justice aussi bien de l'Histoire officielle algérienne du " peuple unanime se levant pour bouter le colonisateur hors du pays " que de l'amnésie française sur cette guerre qui ne voulait pas dire son nom. " Nous sommes les enfants légitimes de deux Histoires illégitimes qui s'affrontent " a brillamment résumé Nacer Kettane, médecin.

Plutôt que de tenir ce grand écart, la plupart des jeunes Français d'origine algérienne se réfugient dans une histoire héroïque magnifiant la victoire de 1962 des Algériens sur les Français, contrepoids de toutes les humiliations. D'ailleurs, la plupart ignorent même l'essentiel de ces événements, qui sont succinctement enseignés au collège et au lycée, et dont leurs parents ne parlent guère. Seul un noyau d'intellectuels et de militants a pris conscience de l'enjeu. Ils savent que la " digestion " de la guerre d'Algérie et son entrée dans l'Histoire de France sont les derniers verrous à leur intégration totale.

Le contexte actuel est plutôt favorable à la constitution d'une mémoire historique apaisée, loin des images d'Epinal. Les cours d'arabe, à forte connotation patriotique algérienne, donnés aux beurs par des professeurs aux méthodes autoritaires les ont souvent dégoûtés de l'Histoire officielle. L'Amicale des Algériens en Europe, prolongement du FLN, qui dispensait cet enseignement en France, est aujourd'hui disloquée. Le régime algérien actuel révulse d'ailleurs les enfants de l'immigration, qui ont réagi avec virulence lors de la répression des émeutes de l'automne 1988 en Algérie.

Le temps n'est donc peut-être pas si éloigné où la guerre d'Algérie deviendra un objet d'enseignement qu'il s'agit de " comprendre et non de juger " comme le souhaite l'historien Gérard Noiriel. Les organisateurs beurs des manifestations destinées à rappeler la nuit d'horreur du 17 octobre 1961 à Paris exigent que " cette Histoire, toute l'Histoire, soit dite et enseignée sans haine ni oubli ". Et le remarquable album publié par l'association « Au nom de la mémoire » n'occulte pas les pressions exercées par le FLN sur les manifestants.

Ce ne sont probablement que les prémices d'un travail historique de longue haleine. Trente ans après, la guerre d'Algérie, débarrassée de ses mythes, doit pouvoir entrer dans l'Histoire de France, tout comme la période de Vichy l'a fait depuis quinze ans. Cette tâche n'est pas sans risque si l'on veut éviter que les retours de mémoire ne se doublent de quelques retours de manivelle ravageurs. Mais elle est nécessaire : la troisième génération de l'après-immigration, celle pour qui les cités de banlieue font office de racines, nourrit implicitement sa révolte d'une guerre d'Algérie refoulée et mal digérée. Si l'on ne met pas les choses au clair maintenant, ces jeunes-là finiront par présenter la note. »

Bibliographie succincte et sélective

1/ Témoignages locaux :

- AlgérieS, hors-série de la revue *Ancrage*, Villeneuve-sur-Lot, 2020
- JAMMES Patrick, *Médecin des harkis au camp de Bias, 1970-1999*, Sainte-Colombe de Villeneuve, éd. De la Motte, 1999
- KHEMACHE Katia, *Harkis : un passé qui ne passe pas*, Pau, éd. Cairn, 2018
- SWIETEK Stanislas, *Instituteur dans l'Oranais, une passion algérienne*, Paris, L'Harmattan, 2016
- TESTUD Pierre, *Les oursins de mon enfance*, Nérac, éd. d'Albret, 2020
- *Le Lot-et-Garonne à l'heure des accords d'Évian*, catalogue de l'exposition des Archives départementales de Lot-et-Garonne, 2012

2/ Bande dessinée :

- ATTIA Maurice et FERRANDEZ Jacques, *Alger la noire*, éd. Casterman, 2012
- BLANCOU Daniel, *Retour à Saint-Laurent des Arabes*, 2012
- BOUDJELLAL Farid, *Le cousin harki*, éd. Futuropolis, 2012
- BURTON Olivia et GRAND Mahi, *L'Algérie, c'est beau comme l'Amérique*, éd. Steinkis, 2011
- DAENINCKX Didier et MAKO, *Octobre noir*, éd. Ad Libris, 2011
- FERRANDEZ Jacques, *Carnets d'Orient* (10 volumes), éd. Casterman, 1987-2009
- FERRANDEZ Jacques, *Suites algériennes, 1962-2019*, éd. Casterman, 2021
- FERRANDEZ Jacques, *Carnets d'Algérie*, éd. Casterman
- FREY Julien et GOUST Mayalen, *Lisa et Mohamed*, éd. Futuropolis, 2021
- MERALLI Swann et DELOUPY Zac, *Algériennes 1954-1962*, éd. Marabulles, 2018
- MERALLI Swann et DELOUPY Zac, *Appelés d'Algérie*, 2022
- NOCQ Gaétan, *Soleil brûlant en Algérie : un appelé dans la guerre*, éd. La boîte à bulles, 2016
- PELAEZ Philippe et PINEL Victor L, *Puisqu'il faut des hommes : Joseph*, éd. Bamboo, 2020
- RICHELLE Philippe et BUSCAGLIA Alfio, *Algérie, une guerre française : derniers beaux jours*, tome 1, éd. Glénat, 2019
- STORA Benjamin et VASSANT Sébastien, *Histoire dessinée de la guerre d'Algérie*, éd. Le Seuil, 2016

3/ Ouvrages analytiques :

- PERVILLÉ Guy, *Atlas de la guerre d'Algérie*, Paris, éd. Autrement, 2003
- « Algérie, le choc des mémoires », *Le 1*, n°338, 17 mars 2022
- « Tragédie algérienne, 1830-2022 », Paris, coll. *L'Histoire*, avril-juin 2022
- « L'Algérie coloniale, 1830-1962 », hors-série du *Nouvel Observateur*, n° 110, février 2022

Archives départementales de Lot-et-Garonne

Centre historique - 3 place de Verdun - 47922 Agen cedex 9

Archives contemporaines et d'état civil - Hôtel du Département - 47922 Agen cedex 9

Horaires : lundi au vendredi - 9h-12h30 / 13h30-17h (vend 16h)

Service éducatif - accueil des classes sur rendez-vous - Professeur : Florent Boudet

Responsable Archives : Sandrine Lacombe - 05 53 69 42 84

Site Internet : <https://archivesdepartementales.lotetgaronne.fr/accueil>

Directeur de publication : Stéphane Capot, directeur - Maquette : M.-C. Saint-Mézard

Anciennes parutions :

1. Le protestantisme en Agenais
2. L'installation du chemin de fer en Lot-et-Garonne
3. Le commerce au Moyen-Âge en Agenais
4. L'année 1936 en Lot-et-Garonne
5. La sorcellerie en Agenais
6. Le préfet de Lot-et-Garonne
7. L'école de la République
8. Hésitations de la démocratie
9. La propagande de Vichy
10. La parole de la Résistance
11. 1914-1918 : expériences de guerre, front et arrière
12. Armand Fallières
13. Garonne : histoire et mémoire du fleuve
14. Le Lot-et-Garonne, terre d'immigration XIX-XX^e siècles
15. L'ère des libertés en Agenais, v. 1750-1852
16. 1914-1918, les lot-et-garonnais dans la Grande Guerre
17. Le Lot-et-Garonne, été 1944, la libération et la refondation de la République
18. L'Agenais à l'âge féodal